********

**EVALUATION FINALE -**

**Projet ACTIF Action, Changement, Transformation par l’Inclusion Financière**

**en République Démocratique du Congo**

**PROJET CONJOINT PNUD-UNCDF en partenariat avec l’Ambassade de Suède**

**MARS 2022**

**Soumis à** :

L’ Unité d’Evaluation

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et UNCDF (United Nations Capital Development Fund)

**Membres de l’Equipe de l’Evaluation :**

Davy Serge AZAKPAME, Consultant Principal, Chef de Mission, Evaluateur Sénior

Papy MPIANA, Consultant National en microfinance et finance inclusive

Célestin BIRINDWA, Consultant National en finance digitale

**TABLE DES MATIERES**

**Données géographiques et démographiques**

**Données de base du projet**

**Acronymes and Abréviations**

**Résumé exécutif**

**1. Envergure et Objectifs de l’évaluation18**

**2. Approche et méthodologie de l’évaluation20**

2.1. Logique d’intervention/ Hypothèses de développement d’un secteur financier inclusif20

2.2. Approche Générale20

2.3. Méthodologie de l’évaluation21

2.4. Limites de l’évaluation25

**3. Profil du programme et contexte29**

3.1. Description du programme29

3.2. Etat de mise en œuvre du programme35

**4. Enseignements de l’évaluation37**

4.1. Question d’évaluation N°1 : Pertinence37

4.2. Question d’évaluation N°2 : Efficience43

4.3. Question d’évaluation N°3 : Appropriation51

4.4. Question d’évaluation N°4 : Efficacité53

4.5. Question d’évaluation N°5 : Soutenabilité/Durabilité65

**5. Conclusions et recommandations69**

5.1. Evaluation globale65

5.2. Conclusions des questions d’évaluation spécifiques71

5.3. Recommandations73

**7. Annexes**

**Annexe 1 :** Termes de référence80

**Annexe 2** : Matrice d’évaluation du projet ACTIF97

**Annexe 3** : Résultats de l’enquête auprès des parties prenantes120

**Annexe 4** : Résultats de l’enquête auprès des clients utilisateurs des services134

**Annexe 5 :** Liste des personnes interviewées et liste des sites de projets visités137

**Annexe 6 :** Liste des documents d’aide révisés140

**Annexe 7 :** Cadre des résultats du projet141

**Annexe 8 :** Plan de travail de la mission145

**Liste des tableaux**

TABLEAU 1 : Projet ACTIF : But, Objectif et Résultats10

TABLEAU 2 : Résumé des questions d’évaluation du projet ACTIF22

TABLEAU 3 : Contribution des bailleurs du projet ACTIF34

TABLEAU 5 : Subventions accordées par le projet au 31 décembre 202134

TABLEAU 6 : Programme d’activités, dépenses réelles en comparaison avec les budgets, 2018-2021 36

TABLEAU 7 : Accomplissements depuis le démarrage du projet ACTIF59

TABLEAU 8 : Portée du secteur de la finance inclusive57

TABLEAU 9 : Subventions accordées par le projet au 31 Décembre 202160

**Liste des graphes**

GRAPHE 2 : SQ 1.1: Dans quelle mesure de quelles façons le projet ACTIF a-t-il contribué à répondre aux besoins socio-économiques et à résoudre les problèmes de l’exclusion financière, de pauvreté, manqué de cohésion sociale, manqué de moyens d’existence et de perspectives économiques…, affectant notamment les femmes et les jeunes) ?38

GRAPHE 3 : Questionnaire en direction des utilisateurs des services/Clients des IMF/Membres des COOPECs Question 2 : Est-ce que les services financiers correspondent à vos besoins ?39

GRAPHE 4 : Questionnaire en direction des utilisateurs des services/Clients des IMF/Membres des COOPECs Question 3 : Est-ce que les services financiers se sont améliorés depuis que vous les utilisez ?40

**DONNEES GEOGRAPHIQUES ET DEMOGRAPHIQUES**

|  |  |
| --- | --- |
| **Superficie du pays :** | 2 344 858 Km2 |
| **Population du pays (2021) :** | 105 millions (est. Juillet 2021) |
| **Capitale :** | Kinshasa |
| **Langues :** | Français (langue officielle), Lingala, Kiswahili, Kikongo, Tshiluba |
| **Religion :** | Catholiques : 29,9%, Protestants : 26,7%, Autres chrétiens : 36,5%, Kimbanguistes : 2,8%, Musulmans : 1,3%, Autres : 1,2%, Athées : 1,3%, non-spécifiés : 0,2% (2014 est.) |
| **Taux d’alphabétisation :** | 77,22% source (www.atlasocio.com) |
| **Population en dessous du seuil de pauvreté :** | 63,9% (Banque Mondiale, 2012) |
| **PIB (Parité du Pouvoir d’Achat) :** | $96.03 milliards (2020 est.) |
| **PIB par habitant (Parité du Pouvoir d’Achat) :** | $1,100 (2020 est.) |
| **Site du projet :** | Provinces (Kinshasa, Congo Central, Sud-Kivu Nord-Kivu, Kasaï Central et Nord-Ubangi) |
| **Source :** | The World Fact book www.cia.gov |



**DONNEES DE BASE SUR LE PROJET ACTIF**

|  |  |
| --- | --- |
| **Pays :** | République Démocratique du Congo (RDC) |
| **Nom du Projet (long) :** | Action, Changement, Transformation par l’Inclusion Financière |
| **Nom du Projet (court) :** | ACTIF |
| **Code ATLAS du Projet :** | Project ID : [00107857](https://mptf.undp.org/factsheet/project/00107857) |

**Répartition de la contribution financière (par partenaire)**

|  |  |
| --- | --- |
| **Engagement :** | **Conformément au document du projet (montant en USD)** |
| **Gouvernement :** | En nature |
| **PNUD :** | 370 000 USD |
| **UNCDF :** | 710 375 USD |
| **SIDA (Suède) via MPTF :** | 4 771 899 USD [40 895 174 SEK (1 USD=8,57 SEK)] |
| **Fin Mark Trust (financement parallèle) :** | 250 000 USD |
| **TOTAL** | **6 102 274 USD** |

**Décaissement à ce jour (par bailleur)**

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Partenaires** | **2018** | **2019** | **2020** | **2021** | **Total des décaissements** | **Total des engagements (USD)** | **%Total des engagements** |
| **UNCDF** | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 710 375 | **0%** |
| **PNUD** | 70 851 | 69 280 | 102 478 | 112 775 | 335 384 | 370 000 | **96%** |
| **SIDA (Suède) via MPTF** | 1 769 470 | 2 108 576 | 637 330 | 0 | 4 515 376 | 4 771 899 US$ (SEK 40 895 174) | **95%** |
| **FinMark Trust** | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 250 000 | **0%** |
| **Total décaissement** | 1 840 321 | 2 177 856 | 739 808 | 112 775 | 4 870 760 | 6 102 274 | **80%** |
| **Cumul décaissement** | 1 840 321 | 2 177 856 | 4 757 985 | 4 870 760 | 4 870 760 |  |  |
| **Taux cumulé de décaissement** | **30%** | **66%** | **78%** | **80%** | **80%** |  |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Agence d’exécution** | PNUD et UNCDF |
| **Agence de mise en œuvre** | Unité de Gestion du Programme |
| **Principaux Partenaires du Projet** | MINFI, MIN AGRI, MIN PME, Banque Centrale du Congo, FPM-ASBL, APROCEC, ANIMF et des partenaires au développement (UNDP, UNCDF, Ambassade de Suède) |
| **Date de signature du Document de projet** | Novembre 2017 |
| **Date de démarrage des activités** | Janvier 2018 |
| **Période de mise en œuvre conformément au document du projet** | Septembre 2017 - Février 2021 |
| **Avenant au Projet** | Décembre 2021 (Extension sans coût) |

**LISTE DES ACRONYMES ET ABREVIATIONS**

|  |  |
| --- | --- |
| ACTIF | Action, Changement, Transformation par l’Inclusion Financière |
| ANIMF | Association Nationale des Institutions de Microfinance |
| APROCEC | Association Professionnelle des Coopératives d’Epargne et de Crédit |
| ASBL | Association Sans But Lucratif |
| BCC | Banque Centrale du Congo |
| BM | Banque Mondiale |
| COOPEC | Coopérative d’Epargne et de Crédit |
| DSCRP | Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté |
| FPM | Fonds de Promotion de Microfinance |
| IMF | Institution de Microfinance |
| KFW | Kreditanstalt für Wiederaufbau (Coopération financière allemande) |
| MIN AGRI | Ministère de l’Agriculture |
| MINFIN | Ministère des Finances |
| MINI PME | Ministère des Petites et Moyennes Entreprises |
| MPME | Micro Petites et Moyennes Entreprises |
| MPTF | Multi-Partner Trust Fund |
| ODD | Objectifs du Développement Durable |
| OMD | Objectifs du Millénaire pour le Développement |
| PASMIF | Programme d’Appui au secteur de la Microfinance |
| PRODOC | Document du Projet |
| PSF | Prestataires de Services Financiers |
| PST | Prestataires de Services Techniques |
| RDC | République Démocratique du Congo |
| SEK | Swedish Krona (Couronne Suédoise) |
| SIDA | Swedish International Development Cooperation Agency |
| SNMF | Stratégie Nationale de Microfinance |
| UGP | Unité de Gestion du Programme |
| UNCDF | United Nations Capital Development Fund |
| UNSDCF | UN Sustainable Development Cooperation Framework |

**RESUME EXECUTIF**

**PROFIL DU PROJET ACTIF**

Le Projet « Action, Changement, Transformation par l’Inclusion Financière » en sigle ACTIF a été approuvé en fin Novembre 2017 par le PNUD, UNCDF et le Gouvernement en partenariat avec l’Ambassade de Suède en République Démocratique du Congo. Doté d’un budget prévisionnel de 5,8 millions de dollars US, le Projet conjoint connu sous le sigle « ACTIF » a été prévu pour une période initiale de trois ans et demi allant de septembre 2017 à février 2021. Sur décision du Comité de pilotage en date du 17 février 2021, la durée du Projet ACTIF a été prolongée jusqu’au 31 décembre 2021.

En tirant profit des acquis et leçons apprises du Programme d’appui au secteur de la Microfinance (PASMIF II, 2011-2015) la formulation du Projet ACTIF a mis en exergue le potentiel immense et de la forte demande en services financiers y compris numériques en RDC. Le chantier à poursuivre est de renforcer la professionnalisation du secteur et développer des innovations en vue d’une plus grande inclusion financière en RDC. Sur la base de l’Etude diagnostic Finscope entreprise dans le cadre du processus «  Making Access possible » en RDC, le Projet ACTIF poursuit les principaux objectifs suivants : (1) instaurer la confiance dans l'épargne et promouvoir l'éducation financière et la protection des consommateurs ; (2) renforcer les institutions (IMF, Coopec et leurs Associations professionnelles…) sélectionnées comme partenaires du Projet afin d’assurer un environnement favorable et soutenir les innovations dans le secteur tout en assurant une couverture territoriale dans les zones à faible revenu et les zones non desservies; et (3) accroître l'accès à l'épargne, au crédit, aux transferts, à l’envoi de fonds et à la micro-assurance en ciblant les hommes et les femmes à faible revenu, y compris ceux des zones rurales, les jeunes et les micro entrepreneurs.

Au niveau stratégique, le Projet ACTIF, appuie la mise en œuvre de quelques domaines clés de la Feuille de route national pour l’inclusion financière aux côtés d'autres partenaires stratégiques. Il se focalise sur les thématiques où le PNUD et l’UNCDF ont des avantages spécifiques et, visant à renforcer les capacités des prestataires de services financiers et leurs clients.

**Les objectifs de développement du projet**

Compte tenu des résultats positifs enregistrés par le projet PASMIF I (2006-2009) et PASMIF II (2010-2015), le Projet ACTIF a comme objectif de consolider les acquis et d’atteindre les résultats suivants :

**Au niveau micro**: Renforcer les prestataires de services financiers partenaires du Projet en vue de leur permettre de développer des méthodologies innovantes adaptées aux besoins spécifiques des femmes, des hommes et des jeunes, en particulier chez les ménages d’agriculteurs et les micro-entrepreneurs tout en prenant en compte l’Environnement et les défis liés aux changements climatiques ;

**Au niveau méso**: Améliorer la viabilité et la gestion des institutions de niveau intermédiaire, ce qui leur permet d’appuyer et former les institutions de microfinance et les COOPECs membres ;

Développer et adopter par les consommateurs le paiement numérique et l'envoi numérique de fonds (la digitalisation), entre autres grâce à des efforts catalyseurs d’ouverture et d’élargissement des couloirs d’envois de fonds internes et transfrontaliers ;

**Au niveau macro**: renforcer le cadre de politiques ainsi que le cadre réglementaire et institutionnel de la microfinance afin de contribuer à la mise en œuvre de la Feuille de route nationale de l’inclusion financière sous le pilotage du Ministère des Finances.

Comme indiqué dans le cadre des résultats du document du projet, les résultats attendus du projet ACTIF sont les suivants :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Tableau 1 : Projet ACTIF : Objectif principal, Objectifs spécifiques et résultats escomptés** | | |
| Objectif principal | Réduire l’exclusion financière pour contribuer à la réalisation, en RDC, (1) des Objectifs de développement durable (ODD), notamment ceux relatifs à l’atténuation de la pauvreté, à la croissance inclusive et à la réduction des inégalités et (2) des objectifs nationaux d’atténuation de la pauvreté, ce en contribuant à la mise en œuvre de certaines priorités de la Feuille de route de l’inclusion financière, notamment celles axées sur l’impact sur les utilisateurs finaux. | |
| Objectifs spécifiques : | Toucher au moins 300.000 nouveaux bénéficiaires à faible revenu (dont 55% au moins seront des femmes) profitant directement du Projet d’ici 2021. En ligne avec la Feuille de route nationale de l’inclusion financière, appuyer des activités directes en faveur des prestataires de services financiers et aussi renforcer les capacités de mise en œuvre au niveau national pour un secteur financier renforcé, capable de mieux promouvoir l’inclusion financière. | |
| Les résultats escomptés du Projet : |  | |
| Résultat 1 | Les prestataires de services financiers partenaires du Projet seront renforcés, ce qui leur permettra de développer des méthodologies innovantes adaptées aux besoins spécifiques des femmes, des hommes et des jeunes, en particulier chez les ménages d’agriculteurs et les micro-entrepreneurs tout en prenant en compte l’Environnement et les défis liés aux changements climatiques. | Au niveau micro |
| Résultat 2 : | La viabilité et la gestion des institutions de niveau intermédiaire sont améliorées, ce qui leur permet d’appuyer et former les institutions de microfinance et les Coopec membres. | Au niveau méso, |
| Résultat 3 : | Le paiement numérique et l'envoi numérique de fonds sont développés et adoptés par les consommateurs, entre autres grâce à des efforts catalyseurs d’ouverture et d’élargissement des couloirs d’envois de fonds internes et transfrontaliers. | Au niveau des clients |
| Résultat 4 : | Le cadre de politiques ainsi que le cadre réglementaire et institutionnel de la microfinance sont renforcés pour contribuer à la mise en œuvre de la Feuille de route nationale de l’inclusion financière sous le pilotage du Ministère des Finances. | Au niveau macro |
| Résultat 5 : | Les connaissances et leçons apprises sont générées et partagées avec les principales parties prenantes |  |

**ENVERGURE ET OBJECTIFS DE L’EVALUATION**

L’objectif principal de cette évaluation finale est d’apprécier la performance globale du projet ACTIF au regard des objectifs lui assignés et de la chaîne des résultats attendus (produits/effets/impact) d’en analyser la pertinence, l’efficacité, l’efficience, la durabilité et l’impact conformément aux standards applicables aux évaluations des projets et programmes de développement aux Nations Unies.

Par ailleurs les résultats de l’évaluation finale fourniront des orientations sur ses perspectives possibles pour la duplication ou la mise à l’échelle du projet dans les zones de sa mise en œuvre et émettre des recommandations réalisables relatives à la mise en œuvre de programmes similaires.

**APPROCHE METHODOLOGIQUE**

La méthodologie proposée pour cette évaluation est basée sur l’approche développée par l’UNCDF qui consiste à tester la logique d’intervention/ hypothèse de développement sous-adjacente au projet avec des preuves de la performance du projet. La méthodologie évalue la cohérence de la théorie de changement du projet, et ses progrès vers l’atteinte des résultats et des leçons apprises à ce jour sur la conception et la mise en œuvre du projet.

Les enseignements et les conclusions sont tirés progressivement à travers la revue documentation, de la visite de terrains et des interviews et entretiens.

La méthodologie s’articule autour des cinq principaux critères suivants : i) l’analyse de la pertinence des composantes, ii) l’efficacité, soit la mesure et l’analyse des résultats, iii) l’efficience ou les moyens mis en œuvre pour atteindre les résultats, iv) les effets/impacts sur les bénéficiaires et v) la durabilité des actions, des résultats et des performances réalisées.

**CONCLUSIONS ET ENSEIGNEMENTS**

**Question 1. Dans quelle mesure les objectifs d’une intervention de développement correspondent aux priorités nationales et de quelle manière plus spécifique aux besoins des hommes et des femmes identifiés lors de l’élaboration du programme dans les zones d’intervention**

Le Projet ACTIF est pertinent et aligné avec le Plan National Stratégique de Développement (PNSD) 2019-2023, dont la vision de développement à long terme est : « En 25 ans, les potentiels des secteurs extractifs et agricoles de la RDC auront été mis en valeur, dans l’optique de construire une économie diversifiée à croissance inclusive et à revenu intermédiaire, qui vise à vaincre la pauvreté ». La première orientation stratégique du PNDS est intitulée : Valorisation du capital humain, développement social et culturel. L’objectif stratégique qui y associé, c’est de réaliser la dimension de la croissance inclusive qui induit l’inclusion sociale. Pour être inclusive, la croissance doit impliquer dans sa réalisation comme dans la répartition de ses retombées, tous les principaux acteurs sociaux (ménages, firmes, jeunes, femmes, nationaux, étrangers...). Pour cette inclusivité sociale, on doit prioriser les activités facilitant le développement humain par un accès massif aux services sociaux de base (santé, éducation, habitat...). Aussi, l’une des priorités du PNSD dans cette première orientation stratégique est la lutte contre la pauvreté et la marginalisation sociale et insertion des groupes vulnérables (P13).

Au niveau stratégique, le Projet ACTIF, appuie la mise en œuvre de quelques domaines clés de la feuille de route nationale pour l’inclusion financière (2016-2021), qui définit les priorités nationales relatives à l’amélioration de l’inclusion financière en RDC. Cette feuille est axée sur les conclusions du diagnostic, contenues dans « Making Access Possible : Rapport de diagnostic sur l’inclusion financière en RDC 2016 ». Nous pouvons citer entre autres la priorité N°6, qui vise à « renforcer les institutions et le cadre pour garantir un environnement favorable et soutenir les innovations dans le secteur tout en assurant une couverture territoriale dans les zones peu ou non desservies ».

En droite ligne avec les priorités nationales définies dans le Plan National Stratégique de Développement (PNSD), le Projet ACTIF vise à la réduction de l’exclusion financière en RDC en contribuant à la mise en œuvre de certaines priorités de la Feuille de route de l’inclusion financière, notamment celles axées sur l’impact sur les utilisateurs finaux.

Le Projet ACTIF contribue aussi à la réalisation, des Objectifs de Développement Durable (ODD), notamment ceux relatifs à l’atténuation de la pauvreté, à la croissance inclusive et à la réduction des inégalités et des objectifs nationaux d’atténuation de la pauvreté.

Aux niveaux des clients, micro, méso et macro, les principaux axes d’intervention sont respectivement les suivants :

* Au niveau des clients, le développement et l’adoption du paiement numérique et de l'envoi numérique de fonds grâce à des efforts catalyseurs d’ouverture et d’élargissement des couloirs d’envois de fonds internes et transfrontaliers.
* Au niveau micro, le renforcement des capacités des prestataires de services financiers partenaires pour leur permettre de développer des méthodologies innovantes adaptées aux besoins spécifiques des femmes, des hommes et des jeunes.
* Au niveau méso, l’amélioration de la viabilité et la gestion des institutions de niveau intermédiaire, à travers l’appui et la formation des institutions de microfinance et des COOPECs.
* Au niveau macro, le renforcement du cadre de politiques ainsi que du cadre réglementaire et institutionnel de la microfinance afin de contribuer à la mise en œuvre de la feuille de route nationale de l’inclusion financière.

**Question 2. Dans quelle mesure les ressources/intrants (fonds, temps, ressources humaines, etc.) ont conduit à des réalisations dans des limites de coûts acceptables ?**

L’ensemble des ressources humaines, matérielles et financières déployées a permis de délivrer les résultats attendus.

Sur le plan des ressources humaines, dans le document du projet, tous les postes prévus dans le PRODOC ont été pourvus au niveau de l’unité de gestion du projet. Tout ce personnel recruté a permis de mettre en œuvre les activités prévues et ainsi d’atteindre les résultats prévus. IL faut noter néanmoins qu’il y a eu un peu de retard dans le recrutement du personnel national dû au processus un peu long de finalisation de ces recrutements sans oublier que certains postes étaient vacants quelque fois. Mais cette situation n’a pas affecté l’atteinte des objectifs du projet.

Sur le plan des ressources financières, le budget total alloué au projet est de USD 5 852 274. Près du deux-tiers de ces ressources (64%), soit 3 766 750 USD ont été alloués aux activités de renforcement de capacités des prestataires de services financiers. Les activités contribuant à la viabilité, au bon fonctionnement, au renforcement institutionnel des Associations suivant avec une allocation de 11%. Au total, le renforcement des institutions de microfinance et de leurs associations professionnelles occupent une part importante dans le financement des activités du projet, soit plus de 75% des ressources financières.

Les données du suivi-évaluation sont disponibles et sont capitalisées et utilisées dans les prises de décisions stratégiques concernant les prestations de services. En effet, Les rapports annuels des activités ainsi que les rapports financiers annuels sont traités et postés par l’UGP sur le site web de MPTF (Multi-Partner Trust Fund).

**Question 3. L'appropriation de la procédure : L'exercice efficace du leadership par les partenaires nationaux dans les interventions de développement**

En ce qui concerne l’appropriation du Projet au niveau des IMFs, des COOPECs et des prestataires de Services techniques (APROCEC, ANIMF, FPM), il faut retenir que ces différents acteurs se sont bien appropriés le projet en y participant très activement au niveau des différentes instances de décision et aussi dans la mise en œuvre des différentes activités.

Les différentes parties prenantes du projet ACTIF sont toutes impliquées tout au long de la période de mise en œuvre à travers un certain nombre de mécanismes : (i) des réunions régulières du Comité de pilotage du projet au minimum deux fois par an. Le Comité de pilotage se compose des principales parties prenantes d’ACTIF, y compris le Gouvernement et les responsables de la mise en œuvre ainsi que les bailleurs de fonds du Projet ; (ii) des visites sur terrain effectuées par les membres du Comité de pilotage ; (iii) des visites de suivi quand les conditions sanitaires et de sécurité le permettent (tous les trois ou six mois) aux bénéficiaires de subventions ; et (iv) des rapports officiels trimestriels et annuels.

De manière plus élargie, toutes les parties prenantes nationales du projet ACTIF sont aussi impliquées à travers le Comité de coordination de la Feuille de route nationale pour l’inclusion financière.

**Question 4. Dans quelle mesure les objectifs du projet ACTIF ont été atteints ?**

Pour plusieurs aspects, la plupart des grands produits fixés pour l’atteinte des trois résultats ont été atteints dans la proportion de 33% à près de 211%.

Les indicateurs d’effet relatifs au renforcement du secteur financier et en mesure d’appuyer l’inclusion financière (effet) ont été pour la plupart réalisé dans les proportions de 72%-114%. Il s’agit des indicateurs de portée, d’impact et de croissance des activités du secteur financier.

Quant au renforcement des capacités des prestataires de services financiers (PSF) pour répondre aux besoins des groupes cibles (effet 1), les effets attendus ont presque tous atteints. IL s’agit notamment de l’amélioration des indicateurs de croissance, de l’’introduction de nouveaux produits, de l’amélioration de l’accès des femmes et des jeunes aux innovations en zone rurale, de l’amélioration de l’accès des groupes d’épargne aux prestataires de services financiers et de l’amélioration de la qualité de leur portefeuille de crédit.

En ce qui concerne, l’amélioration de la viabilité et de la gestion des institutions au niveau méso (effet 2), les effets attendus ont été atteints et les taux de réalisation se situent entre 81%-180%. IL s’agit notamment de l’appui aux deux associations professionnelles (APROCEC et ANIMF), de la collaboration entre ces 2 associations et l’adoption des standards universels de la gestion de la performance sociale et de la protection des consommations par les Coopecs et les institutions de microfinance.

Pour ce qui est du renforcement du cadre des politiques et du cadre réglementaire et institutionnel pour la finance inclusive (effet 4), les résultats sont très en deca des attentes, se situant entre 0-50%.

En ce qui concerne le partage des savoirs et des enseignements tirés en matière d’inclusion financière avec les parties (effet 5), les résultats sont très mitigés et varient entre 0-100%.

IL faut noter que deux effets importants (effet 3 et effet 5) devant contribuer directement au développement de systèmes de finance numérique et d’envois de fonds, les activités de renforcement de capacité par les organisations de régulation et de supervision, le partage des savoirs et des enseignements tirés en matière d’inclusion financière n’ont pas pu être réalisés.

**Question 5. La probabilité que les avantages du projet se maintiennent à long terme ?**

L’objectif principal des interventions du projet ACTIF est de renforcer la capacité et la viabilité des divers partenaires impliqués dans la mise en œuvre du projet. Ainsi, les différents appuis et assistance techniques fournis permettent l’adoption de modèles de financement durables, la modernisation des Prestataires de Services Financiers, l’adoption des innovations et de meilleures pratiques, un changement de culture, de nouveaux modèles de prestation, des approches centrées sur l'utilisateur, et de nouveaux partenariats et modèles commerciaux. Tout ceci ensemble, permet d'assurer une baisse des coûts d’exploitation et des risques, une confiance accrue des consommateurs envers les PSF et, de manière plus générale, des modèles durables. Ces améliorations permettent aux PSF de pénétrer davantage le marché MPME à moyen/faible revenu, tant dans la période du projet et bien qu’au-delà.

Des interventions portant sur l'autonomisation des Prestataires de Services Financiers, y compris l'assistance technique, les activités liées à l’octroi ou non de subventions, s’arrêteront avec l'annonce officielle de la fin du décaissement de l'aide, mais le suivi effectué auprès des bénéficiaires se fait sur une période plus longue pour mesurer l'impact escompté. Les organisations soutenues sont alors des exemples pour les autres PSF et projets en RDC, ce pour assurer une reproduction durable.

Enfin, en ce qui concerne l’inclusion d’une stratégie de sortie dans la conception du projet, aucune stratégie claire n’est mise en place quant à un processus de retrait graduel des bailleurs et les perspectives d’auto-prise en charge des bénéficiaires. Par exemple pour les associations professionnelles (APROCEC et ANIMF) appuyées, il s’avère indispensable de prévoir un plan d’autonomisation graduelle de ces associations.

Le Projet ACTIF a intégré dès le départ un certain nombre d’éléments qui permettent de limiter la dépendance des bénéficiaires du programme à ses financements :

* Des accords de subventions ont été signés avec des parties prenantes importantes du secteur de l’inclusion financière. Ces accords sont clairement définis dans le temps, c’est-à-dire contiennent des durées de mise en oeuvre. Même s’il y a eu des prolongations, il n’y a pas d’ambiguïtés sur sa durée et donc sa fin.
* Les subventions allouées aux IMFs, COOPECs et autres prestataires de services financiers ou techniques ne financent pas de coûts récurrents. Ces subventions financent le plus souvent, le renforcement de capacités et les acquisitions d’équipements et de matériels. Les financements sont cohérents avec les plans d’affaires des bénéficiaires et définis en fonction de leurs besoins, mais restent souvent inférieurs aux demandes formulées par les IMF, les COOPECs, les associations et les autres parties prenantes, les encourageant ainsi à nouer d’autres partenariats pour diversifier les sources de financement quand c’est possible et limiter leur dépendance vis-à-vis du Projet;
* Les associations professionnelles (APROCEC et ANIMF) ont bénéficié du financement pour l’organisation des formations par le cadre du projet, qui ont permis de contribuer à ses recettes, en tant que prestataire, conformément à leurs plans d’affaires respectifs, et de surcroît de constituer un vivier de formateurs locaux (sur les modules par exemple l’éducation financière).

**RECOMMANDATIONS CLES**

Eu égard à ce qui précède, la mission fait les principales recommandations suivantes :

- L’appui au secteur, dans le cadre d’une seconde phase du projet, devrait continuer à mettre l’accent sur la consolidation des acquis, l’appui aux IMFs et aux COOPECs, l’appui aux Associations professionnelles et au FPM, et un accent particulier à l’accompagnement plus accentué des initiatives visant la digitalisation des services financiers particulièrement dans les zones rurales et enclavées à travers les modalités et/ou actions suivantes :

- Retenir seulement quatre (4) axes/résultats pour la phase 2 du projet: Au niveau micro: (i) Le renforcement des capacités techniques et financières des Prestataires de Services financiers (IMFs et COOPECs, (ii) Au niveau méso: le renforcement des capacités institutionnelles des associations professionnelles et des autres prestataires de services financiers techniques, (iii) au niveau macro: renforcement de la supervision et amélioration du cadre réglementation et développement des politiques (iv) Renforcement des capacités des clients par l’éducation financière et la diffusion des standards de protection des clients;

- consolider les acquis et augmenter les appuis financiers et techniques nécessaires à la croissance des IMFs et COOPECs par l’augmentation du portefeuille des institutions partenaires du projet ;

* Poursuivre et si possible accroitre les ressources financières pour l’appui technique aux institutions financières pour le développement de produits innovants et le développement de la finance digitale, surtout celles ciblant les femmes, les jeunes et le financement des populations rurales et des entreprises agricoles.
* Mettre en place des mécanismes de refinancement des institutions à travers le FPM et d’autres organisations spécialisées dans le refinancement des institutions financières pour la reprise post covid19 ;
* Mettre en place de mécanisme de financement des institutions financières pour permettre le financement des MPME ;
* Poursuivre les appuis institutionnels aux deux associations professionnelles pour qu’elles puissant continuer à jouer leur rôle de représentation, de défense des intérêts de leurs membres et de renforcement des capacités de leurs membres respectifs ;
* Travailler à la mise en place d’un plan d’autonomisation progressive des associations par une contribution progressive (cotisations, frais de participation aux activités/formations) des membres au fonctionnement et une mobilisation de financement auprès d’autres partenaires ;
* Poursuivre la mise en œuvre de la feuille de route/stratégie nationale d’inclusion financière ;
* Continuer les activités/actions visant à améliorer la supervision, la surveillance et le contrôle par la Banque Centrale du Congo ;
* Renforcer les capacités de la Banque Centrale du Congo dans la supervision des innovations (services de transfert d’argent, de mobile money) et dans la mise en place de cadre règlementaire favorable au développement des innovations et des nouvelles technologies ;
* Pour la deuxième phase du projet, renforcer l’unité de gestion du projet par un expert national spécialisé en suivi-évaluation, un expert national en finance digitale ;

1. **ENVERGURE ET OBJECTIFS DE L’EVALUATION** 
   1. **ETENDUE DE L’EVALUATION**

L’objectif principal de cette évaluation finale est d’apprécier la performance globale du projet ACTIF au regard des objectifs lui assignés et de la chaîne des résultats attendus (produits/effets/impact) d’en analyser la pertinence, l’efficacité, l’efficience, la durabilité et l’impact conformément aux standards applicables aux évaluations des projets et programmes de développement aux Nations Unies.

IL est attendu une documentation consistante des leçons apprises, des bonnes pratiques ainsi que l’édition des recommandations découlant de sa mise en œuvre qui soient à la fois stratégiques, faisables et susceptible d’être suivies.

Par ailleurs les résultats de l’évaluation finale fourniront des orientations sur ses perspectives possibles pour la duplication ou la mise à l’échelle du projet dans les zones de sa mise en œuvre et émettre des recommandations réalisables relatives à la mise en œuvre de programmes similaires.

En principe, le projet ACTIF a une portée nationale. La présente évaluation s’est déroulée dans les provinces (Kinshasa, Congo Central, Sud-Kivu Nord-Kivu, Kasaï Central et Nord-Ubangi) où le projet ACTIF a été exécuté. Elle a touché tous les volets du projet qui ont été mis en œuvre avec toutes les institutions partenaires de manière directe ou indirecte. L’équipe d’évaluation a fait une analyse de la mise en œuvre du projet afin de la placer dans le contexte global des initiatives de développement en RD Congo (Contribution au CPD, à l’UNDAF/UNSDCF).

Les résultats de cette évaluation ont été adressés au PNUD et l’UNCDF qui les ont partagés avec les autorités nationales de la RDC, le bailleur de fonds, les partenaires de mise en œuvre.

Par la suite, un mécanisme de suivi des recommandations issues de cette évaluation sera mis en place par le PNUD.

* 1. **OBJECTIFS DE L’EVALUATION**

L’objectif principal de cette évaluation finale est d’apprécier la performance globale du projet ACTIF au regard des objectifs qui lui sont assignés et de la chaîne des résultats attendus (produits/effets/impact) afin d’en analyser la pertinence, l’efficacité, l’efficience, la durabilité et l’impact conformément aux standards applicables aux évaluations des projets et programmes de développement aux Nations Unies.

IL est attendu une documentation consistante des leçons apprises, des bonnes pratiques ainsi que l’édition des recommandations découlant de sa mise en œuvre qui soient à la fois stratégiques, faisables et susceptible d’être suivies.

Par ailleurs les résultats de l’évaluation finale ont fourni des orientations sur ses perspectives possibles pour la duplication ou la mise à l’échelle du projet dans les zones de sa mise en œuvre et émettre des recommandations réalisables relatives à la mise en œuvre de programmes similaires.

A ce titre, les objectifs spécifiques suivants sont poursuivis par l’Evaluation ;

* Apprécier dans quelle mesure le projet ACTIF a contribué au moment de sa formulation et à l’heure actuelle, au regard  des principes clés de la réduction de la pauvreté et l’inclusion financière tels que définis par le PNUD et UNCDF  à répondre aux besoins des bénéficiaires directs ou indirects, des besoins de l’Inclusion Financière en RDC ; de l’objectif global de UNCDF et du PNUD dans la lutte contre la pauvreté, apprécier la qualité des résultats au 31/03/2021 et vérifier si les objectifs fixés ont été atteints.
* Mesurer le degré de mise en œuvre du projet ACTIF, son efficacité, son efficience et la qualité des produits et des réalisations (résultats obtenus) en comparant avec les résultats attendus et aux ressources utilisées ; identifier les obstacles éventuels à la bonne mise en œuvre du projet et à la réalisation à terme de ses objectifs ou, au contraire, les aspects qui l’ont facilité.
* Apprécier l’impact du projet notamment en termes de : (i) investissement direct dans la professionnalisation des IMF et COOPEC ; (ii) renforcement des capacités des acteurs du secteur en Inclusion financière y compris via le FPM asbl et les Associations professionnelles, (iii) investissement dans la mise en place d’une feuille de route pour l’inclusion financière nécessaire pour le développement du secteur.
* Mesurer dans quelles conditions le projet a obtenu les résultats de développement pour les bénéficiaires, les institutions financières (IMF ou COOPEC) et les autres acteurs.
* Mesurer la contribution du projet ACTIF à la réalisation des objectifs fixés pour ses différents axes d'intervention ainsi qu'à celle des objectifs du développement durable (ODD).
* Identifier et documenter les grands enseignements tirés et les bonnes pratiques sur les produits et sujets spécifiques (dotation des IMF et COOPECs de Système d’Information et de Gestion (SIG), des produits financiers ciblant notamment les femmes, les jeunes, les micro-entrepreneurs et les groupes informels d’entraide des bénéficiaires (MUSO, AVEC).
* Fournir l’information nécessaire pour la planification et les décisions futures tout en donnant les orientations sur la nécessité ou non de poursuivre l’action ou l’étendre sur d’autres zones.

Pour une bonne prise en compte des recommandations, les résultats de cette évaluation sont partagés avec les Bailleurs de fonds, l’Etat, la Banque Centrale, le Management du PNUD et de l’UNCDF, les partenaires de mise en œuvre, etc.

1. **APPROCHE ET METHODOLOGIE DE L’EVALUATION** 
   1. **LOGIQUE D’INTERVENTION/ HYPOTHESES DE DEVELOPPEMENT D’UN SECTEUR FINANCIER INCLUSIF**

Le projet ACTIF utilise l’approche de développement du secteur de la microfinance développée par l’UNCDF qui appuie les gouvernements et les parties prenantes dans le but de construire une vision commune pour le développement du secteur financier. Après un diagnostic approfondi du secteur pour identifier les gaps à différents niveaux : au niveau légal, règlementaire et politique (niveau macro), au niveau de l’infrastructure financière et des organismes d’appui (niveau méso), au niveau des prestataires de services financiers (niveau micro). Le projet s’est focalisé sur le renforcement des capacités des prestataires de services financiers et techniques dans le pays, afin d’élargir et d’approfondir la portée et l’impact des services financiers numériques. Le programme est conçu pour appuyer les prestataires de services financiers à travers l’offre de services financiers aux populations à faible revenu.

Les activités du programme résultent d’un certain nombre d’outputs : ceux-ci sous la forme d’amélioration de la santé et du potentiel économique des Prestataires de services financiers, et des organisations d’appui au niveau méso. L’objectif recherché est de favoriser l'accès des services de microfinance viables et pérennes aux ménages pauvres et aux micro-entrepreneurs grâce à la création et/ou développement d'IMF viables.

* 1. **APPROCHE GENERALE**

La méthodologie proposée pour cette évaluation est basée sur l’approche développée par l’UNCDF qui consiste à tester la logique d’intervention/ hypothèse de développement sous-adjacente au projet avec des preuves de la performance du projet. La méthodologie évalue la cohérence de la théorie de changement du projet, et ses progrès vers l’atteinte des résultats et des leçons apprises à ce jour sur la conception et la mise en œuvre du projet.

Les enseignements et les conclusions sont tirés progressivement à travers la revue documentation, de la visite de terrains et des interviews et entretiens. La méthodologie est basée sur les principales étapes suivantes :

* L’établissement de l’hypothèse de développement (ou question d’évaluation globale) comme un cadre conceptuel unifié sous-adjacent au projet, de laquelle la logique d’intervention spécifique est dérivée comme reflétée dans les documents de formulation du projet. Les hypothèses de développement et la logique d’intervention servent comme un fil d’exécution commun guidant le processus d’évaluation ;
* L’ajustement et l’adaptation de la matrice d’évaluation (regroupement des questions, sous-questions et des indicateurs) afin de répondre à la spécificité du projet. Les principales questions d’évaluation sont présentées au tableau 2 ;
* Présentation et discussion du cadre conceptuel et des questions de l’évaluation avec les principales parties prenantes afin d’atteindre un consensus préliminaire et d’introduire des ajustements si nécessaire. A cette fin, le consultant a préparé une note de cadrage avant le début de la phase de terrain. Cette note a décrit la compréhension de l’équipe du projet et a présenté la version provisoire des questions et sous-questions d’évaluation qui seront partagées et discutées avec l’équipe du PNUD et de l’UNCDF à l’arrivée de l’équipe de consultants ;
* Le test et l’approfondissement de la compréhension de la conception du projet et les enseignements et recommandations à travers des échanges structurés avec les parties prenantes et les clients utilisateurs finaux des services du projet.
  1. **METHODOLOGIE D’EVALUATION**

L’évaluation a été transparente, inclusive, participative et orientée vers une utilisation judicieuse des enseignements, conclusions et recommandations. Elle a intégré les principes de genre et des droits humains du Groupe d’Evaluation des Nations-Unies et a adhéré aux Normes et Standards pour l’évaluation du système des Nations Unies aussi qu’aux directives Ethiques et le code de conduite du Groupe d’Evaluation des Nations Unies.

La méthodologie a suivi l’approche de la théorie de changement en évaluant les résultats immédiats, à moyen terme et finaux du programme, tenant en compte l’influence du contexte dans lequel le projet a été mis en œuvre. Dans le cas où les résultats et les données d’impact ont manqué, la méthodologie a permis aux consultants d’évaluer dans quelle mesure les interventions du projet ont contribué à l’atteinte de ces objectifs de très haut niveau. L’évaluation a utilisé une méthode d’approche mixte, en tirant des conclusions à partie des données tant primaires et secondaires, quantitatives et qualitatives. Les données sont désagrégées par âge, genre et statut social.

Notre approche méthodologique est basée sur un processus systématique appliqué à toutes les questions d’évaluation et qui consiste à la recherche et la validation de l’information, l’exploitation et l’analyse de l’information, l’identification des principales conclusions ou leçons apprises avant de proposer des recommandations.

La mission a utilisé principalement comme critères d’évaluation, les critères traditionnels que sont : la pertinence, l’efficacité, l’efficience l’impact et la durabilité.

Appliqués au projet ACTIF, ces critères ont été traduits en cinq 5) questions principales suivantes proposées, suivant l’approche méthodologique SPIRE[[1]](#footnote-1) développée par UNCDF. L’évaluation a répondu aux différentes questions suivantes conformément aux 5 critères OECD/DAC :

|  |  |
| --- | --- |
| **Tableau 2 : Résumé des principales questions de l’évaluation** | **Equivalence avec les Critères d’évaluation des Nations Unies** |
| **Question 1**. Dans quelle mesure les objectifs d’une intervention de développement correspondent aux priorités nationales et de quelle manière plus spécifique aux besoins des hommes et des femmes identifiés lors de l’élaboration du programme dans les zones d’intervention | PERTINENCE |
| **Question 2.** Dans quelle mesure les ressources/intrants (fonds, temps, ressources humaines, etc.) ont conduit à des réalisations dans des limites de coûts acceptables ? | EFFICIENCE |
| **Question 3.** L'appropriation de la procédure : L'exercice efficace du leadership par les partenaires nationaux dans les interventions de développement | IMPACT |
| **Question 4.** Dans quelle mesure les objectifs du projet ACTIF ont été atteints ? | EFFICACITE DU PROGRAMME (Delivery) |
| **Question 5.** La probabilité que les avantages du projet se maintiennent à long terme ? | SOUTENABILITE/ DURABILITE (effets/impacts) |

Afin d’opérationnaliser les cinq (5) questions à des fins de collecte, d’analyse et de traitement des informations, le consultant a proposé comme outil, la matrice d’évaluation qui traduit chaque question clé en sous-questions et y associe les indicateurs de mesure, les modes de collecte ainsi que les sources de données.

En plus de ces questions, la matrice d’évaluation a fourni un cadre clair pour la collecte des données, et a inclus une série d’indicateurs, de méthodes de collecte de données et des sources d’informations pour chaque question et sous-question de l’évaluation.

La matrice d’évaluation a servi de base à l’élaboration des guides d’entretien pour les différents acteurs retenus aux niveaux macro, méso, micro et des grilles de collecte pour les Prestataires de Services Financiers.

Les sources de données qui ont été utilisées sont :

* Les Termes de Référence de l’Evaluation ;
* Documents de projet ACTIF et des partenaires de mise en œuvre ;
* Rapports de mission ;
* Rapports annuels et final du Projet ;
* Comptes rendus comité de pilotage et investissement ;
* Comptes rendus des revues annuelles ;
* Plan de suivi évaluation ;
* Plan de travail annuel (2018, 2019, 2020, 2021)
* Informations financières ;
* La documentation du secteur principalement la Stratégie Nationale de Microfinance, le Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCRP), la loi sur la réglementation de la microfinance, rapports d’activités de la BCC ; rapports d’activités du FPM, rapports d’activités de l’APROCEC, de l’ANIMF et des Prestataires de Services Financiers et Techniques ;
* Les entretiens que nous avons menés auprès des acteurs clés : Unité de Gestion du Programme, PTF du programme (PNUD, UNCDF, Coopération Suédoise), partenaires du projet ACTIF (MINFIN, BCC, APROCEC, ANIMF, FPM asbl, Prestataires de Services Financiers et Techniques.
* Autres documents jugés utiles et nécessaires.

Aussi, dans le cadre de la collecte d’informations, nous avons élaboré des outils ; il s’agit de guide d’entretien pour les Prestataires de Services Financiers et Techniques, des grilles de collecte de données auprès des Prestataires de Services Financiers et Techniques, un guide d’entretien pour les partenaires techniques et financiers (PTF) et un guide d’entretien pour les autres acteurs.

Les méthodes de collecte de données proposées comprennent :

* Des techniques de revue documentaire comme l’analyse des documents clés (documents du programme, les rapports de missions précédentes, les rapports annuels, les projets d’investissements, les politiques nationales et régionales ; des documents de programmes d’autres partenaires, etc ;
* Des analyses de données (des données quantitatives des prestataires de service Financiers et Techniques et de toutes les parties prenantes, des enquêtes auprès des clients et des Prestataires de Services Financiers et Techniques, des interviews);
* Des discussions individuelles ou en groupe avec l’équipe du programme au niveau national et éventuellement au niveau provincial ;
* Des interviews bien structurées avec les principales parties prenantes ;
* Des Focus groups ;
* Des rencontres avec la communauté ;
* Des visites du site du programme ;
* L’analyse des données de référence pour mesurer les impacts du programme etc.

Durant la phase de démarrage, le consultant a confirmé si la matrice d’évaluation est appropriée et si elle va répondre aux objectifs de l’évaluation. Des sous-questions alternatives, des indicateurs et des méthodes de collecte de données ont été suggérées et partagées avec les acteurs impliqués dans l’évaluation finale du programme ACTIF. Le consultant a présenté et expliqué l’ensemble des outils de collecte de données (quantitative et qualitative) qui seront utilisées au cours de la phase de démarrage.

A tout ceci, l’équipe a distribué un questionnaire d’enquête écrite à toutes les parties prenantes du programme (partenaires institutionnels : BCC, MINFI, FMP, APROCEC, ANIMF, institutions de microfinance, coopératives d’épargne et de crédit partenaires) et aussi au niveau des clients. Ces enquêtes ont pour rôle de fournir sur une base confidentielle l’opinion des différentes parties prenantes par rapport aux résultats et à la gestion du programme. Ces enquêtes ont été utilisées comme analyse primaire pour appuyer ou confirmer les interviews et les opinions sur le management général du programme.

L’utilisation de la diversité de méthodes et d’outils pour collecter les informations listées plus haut a permis une triangulation des données dans la plupart des cas et à l’équipe de consultants de tirer des conclusions acceptables.

Par ailleurs, durant tout le processus d’exécution de l’évaluation, une collaboration permanente a été installée avec les différentes parties prenantes du programme.

L’équipe de Consultants a travaillé en collaboration avec le groupe de référence de l’évaluation et l’unité de gestion du Programme, ce qui a facilité tous les contacts et rendez-vous prévus dans le cadre de l’évaluation aussi bien au niveau des acteurs institutionnels qu’au niveau des bénéficiaires. Cette synergie d’actions a été mise en place en plus d’un cadre de validation pour l’exécution de la mission : validation des objectifs, de la démarche, débriefing et restitutions sur les livrables.

* 1. **LIMITES DE L’EVALUATION**

Une limite commune aux évaluations, est d’évaluer des changements en résultats au niveau macro et des impacts de résultats des projets particuliers. Ainsi, il n’est pas toujours possible d’isoler la contribution du programme aux performances et résultats des bénéficiaires du programme.

L’impact au niveau des clients ne sera pas possible à évaluer à cause des coûts et du temps requis pour les évaluations d’impact crédibles sur les clients étant donné que ce type d’évaluation n’est pas inclus dans cette évaluation. Des données d’impact proxy seront utilisées y compris les types et montants de crédit octroyés aux clients par les prestataires de services financiers. Des focus groupes vont fournir aussi des données qualitatives d’impact.

1. **PROFIL DU PROGRAMME ET CONTEXTE** 
   1. **DESCRIPTION DU PROGRAMME**

Le Projet « Action, Changement, Transformation par l’Inclusion Financière » en sigle ACTIF a été approuvé en fin Novembre 2017 par le PNUD, UNCDF et le Gouvernement en partenariat avec l’Ambassade de Suède en République Démocratique du Congo. Doté d’un budget prévisionnel de 5,8 millions de dollars US, le Projet conjoint connu sous le sigle « ACTIF » a été prévu pour une période initiale de trois ans et demi allant de septembre 2017 à février 2021. Sur décision du Comité de pilotage en date du 17 février 2021, la durée du Projet ACTIF a été prolongée jusqu’au 31 décembre 2021.

En tirant profit des acquis et leçons apprises du Programme d’appui au secteur de la Microfinance (PASMIF II, 2011-2015) la formulation du Projet ACTIF a mis en exergue le potentiel immense et de la forte demande en services financiers y compris numériques en RDC. Le chantier à poursuivre est de renforcer la professionnalisation du secteur et développer des innovations en vue d’une plus grande inclusion financière en RDC. Sur la base de l’Etude diagnostic Finscope entreprise dans le cadre du processus «  Making Access possible » en RDC, le Projet ACTIF poursuit les principaux objectifs suivants : (1) instaurer la confiance dans l'épargne et promouvoir l'éducation financière et la protection des consommateurs ; (2) renforcer les institutions (IMF, Coopec et leurs Associations professionnelles…) sélectionnées comme partenaires du Projet afin d’assurer un environnement favorable et soutenir les innovations dans le secteur tout en assurant une couverture territoriale dans les zones à faible revenu et les zones non desservies; et (3) accroître l'accès à l'épargne, au crédit, aux transferts, à l’envoi de fonds et à la micro-assurance en ciblant les hommes et les femmes à faible revenu, y compris ceux des zones rurales, les jeunes et les micro entrepreneurs.

Au niveau stratégique, le Projet ACTIF, appuie la mise en œuvre de quelques domaines clés de la Feuille de route national pour l’inclusion financière aux côtés d'autres partenaires stratégiques. Il se focalise sur les thématiques où le PNUD et l’UNCDF ont des avantages spécifiques et, visant à renforcer les capacités des prestataires de services financiers et leurs clients.

En droite ligne avec les priorités nationales définies dans le PNSD , le Projet ACTIF vise à la réduction de l’exclusion financière pour contribuer à la réalisation, en RDC, (1) des Objectifs de Développement Durable (ODD), notamment ceux relatifs à l’atténuation de la pauvreté, à la croissance inclusive et à la réduction des inégalités et (2) des objectifs nationaux d’atténuation de la pauvreté, ce en contribuant à la mise en œuvre de certaines priorités de la Feuille de route de l’inclusion financière, notamment celles axées sur l’impact sur les utilisateurs finaux.

**Les objectifs de développement du projet**

Compte tenu des résultats positifs enregistrés par le projet PASMIF I (2006-2009) et PASMIF II (2010-2015), le Projet ACTIF a comme objectif de consolider les acquis et d’atteindre les résultats suivants :

**Au niveau micro**: Renforcer les prestataires de services financiers partenaires du Projet en vue de leur permettre de développer des méthodologies innovantes adaptées aux besoins spécifiques des femmes, des hommes et des jeunes, en particulier chez les ménages d’agriculteurs et les micro-entrepreneurs tout en prenant en compte l’Environnement et les défis liés aux changements climatiques ;

**Au niveau méso**: Améliorer la viabilité et la gestion des institutions de niveau intermédiaire, ce qui leur permet d’appuyer et former les institutions de microfinance et les COOPECs membres ;

Développer et adopter par les consommateurs le paiement numérique et l'envoi numérique de fonds (la digitalisation), entre autres grâce à des efforts catalyseurs d’ouverture et d’élargissement des couloirs d’envois de fonds internes et transfrontaliers ;

**Au niveau macro**: renforcer le cadre de politiques ainsi que le cadre réglementaire et institutionnel de la microfinance afin de contribuer à la mise en œuvre de la Feuille de route nationale de l’inclusion financière sous le pilotage du Ministère des Finances ;

Comme indiqué dans le cadre des résultats du document du projet, les résultats attendus du projet ACTIF sont les suivants :

|  |
| --- |
| **Résultats attendus du Projet (comme proposé dans le cadre de suivi des objectifs du projet) :**  **Résultat(s) de l’UNDAF (2013-2017)** : « Les institutions publiques mettent en œuvre efficacement des politiques et des Projets concertés d’appui aux acteurs-clés œuvrant dans les secteurs porteurs susceptibles d’accélérer la création d’emplois et de revenus. »  **Résultats du Programme Pays du PNUD RDC (2013- 2017** : « Le climat des affaires est amélioré et l'accès des bénéficiaires aux services/mécanismes financiers durables est adapté et accru. »  **Résultats du Cadre Stratégique UNCDF (2014-2017** : « Le financement en faveur des services de base et d’une croissance inclusive s’est accru. » - « Les environnements politiques propices sont favorisés, ce qui permet d’injecter dans le développement un financement supplémentaire du ‘last mile’. »  **Objectif principal** : Réduire l’exclusion financière pour contribuer à la réalisation, en RDC, (1) des Objectifs de développement durable (ODD), notamment ceux relatifs à l’atténuation de la pauvreté, à la croissance inclusive et à la réduction des inégalités et (2) des objectifs nationaux d’atténuation de la pauvreté, ce en contribuant à la mise en œuvre de certaines priorités de la Feuille de route de l’inclusion financière, notamment celles axées sur l’impact sur les utilisateurs finaux.  **Objectifs spécifiques** : Toucher au moins 300.000 nouveaux bénéficiaires à faible revenu (dont 55% au moins seront des femmes) profitant directement du Projet d’ici 2021. En ligne avec la Feuille de route nationale de l’inclusion financière, appuyer des activités directes en faveur des prestataires de services financiers et aussi renforcer les capacités de mise en œuvre au niveau national pour un secteur financier renforcé, capable de mieux promouvoir l’inclusion financière  **Les Résultats attendus du Projet** :  **R.1: Au niveau Micro**  Les prestataires de services financiers partenaires du Projet seront renforcés, ce qui leur permettra de développer des méthodologies innovantes adaptées aux besoins spécifiques des femmes, des hommes et des jeunes, en particulier chez les ménages d’agriculteurs et les micro entrepreneurs tout en prenant en compte l’Environnement et les défis liés aux changements climatiques.  **R.2: Au niveau méso**  La viabilité et la gestion des institutions de niveau intermédiaire sont améliorées, ce qui leur permet d’appuyer et former les institutions de microfinance et les COOPEC membres.  **R.3: Au niveau des clients**  Le paiement numérique et l'envoi numérique de fonds sont développés et adoptés par les consommateurs, entre autres grâce à des efforts catalyseurs d’ouverture et d’élargissement des couloirs d’envois de fonds internes et transfrontaliers.  **R.4: Au niveau macro**  Le cadre de politiques ainsi que le cadre réglementaire et institutionnel de la microfinance sont renforcés pour contribuer à la mise en œuvre de la Feuille de route nationale de l’inclusion financière sous le pilotage du Ministère des Finances.  **R.5:** Les connaissances et leçons apprises sont générées et partagées avec les principales parties prenantes |

* 1. **ETAT DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME** 
     1. **Au plan opérationnel et institutionnel** 
        1. **L’évaluation du progrès des effets, des résultats et cibles du cadre de résultats et ressources du Projet**

Le tableau 3 ci-dessous présente l’évaluation du progrès des effets, des résultats et cibles du cadre de résultats et ressources du Projet (voir le Cadre des Résultats du projet en annexe 7) au 31 décembre 2021.

**Tableau 3 : Evaluation des progrès des effets, des résultats et cibles du cadre de résultats et ressources**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Résultats attendus/Effets estompés (selon le PRODOC)** | **Indicateurs d’effet** | **Cibles (selon le PRODOC)** | **Mise en œuvre à cette date** |
| EFFET :  D'ici 2020, le secteur financier en RDC est renforcé et est en mesure de de mieux appuyer l’inclusion financière. | Pourcentage de la population adulte utilisant des services financiers formels | 75 000 | 56 025 |
| Pourcentage de femmes utilisant des services financiers formels | 41 250 | 29 617 |
| Nombre de clients de microfinance (IMF), 000 | 2 450 | N/A (rapport BCC non publié |
| Nombre de femmes clientes de microfinance, 000 | 1 300 | N/A (rapport BCC non publié |
| Moyenne annuelle de l’encours de crédit chez les établissements de microfinance (en million de dollars US) | 200 | N/A (rapport BCC non publié |
| Moyenne annuelle de l’encours d’épargne chez les établissements de microfinance (en million de dollars US) | 225 | N/A (rapport BCC non publié |
|  | Hausse du nombre de clients dans les institutions bénéficiaires | 300 000 | 509 484 |
| R.1: Au niveau Micro  Les prestataires de services financiers partenaires du Projet seront renforcés, ce qui leur permettra de développer des méthodologies innovantes adaptées aux besoins spécifiques des femmes, des hommes et des jeunes, en particulier chez les ménages d’agriculteurs et les micro entrepreneurs tout en prenant en compte l’Environnement et les défis liés aux changements climatiques. | Pourcentage de femmes clientes après des institutions bénéficiaires | 55% | 47% |
| Pourcentage de jeunes (<25 ans) clients auprès des institutions bénéficiaires | 15% | 15 442 (10,3%) en juin 2021) |
| Nombre de nouveaux produits / innovations | - | 7 |
| Nombre de clients utilisant les nouveaux produits / innovations |  | 11410(4) Total=(1)+(2)+(3)+(4)= 42 718 |
| Nombre de nouveaux jeunes / femmes / clients ruraux utilisant les services financiers en raison des innovations | 16 752 | 15 442 |
| Nombre de membres des groupes d'épargne ayant des liens avec les prestataires de services financiers formels |  | 11905 (Final=42 101) |
| Diminution de la taille moyenne des prêts dans les PSF appuyés (ou autre indicateur pour le revenu moyen des clients ciblés) | 10% | 7,8% en juin 2021 |
| Amélioration du portefeuille à risques (PAR) des IMF appuyés (90 jours) | 6% | 7,8% en juin 2021 |
| % du personnel et des administrateurs des institutions appuyées (IMF, Coopec) qui sont des femmes |  | 36% |
| R.2: Au niveau méso  La viabilité et la gestion des institutions de niveau intermédiaire sont améliorées, ce qui leur permet d’appuyer et former les institutions de microfinance et les COOPEC membres. | L’ANIMF et l’APROCEC s’autofinancent | X | XX |
| Coopération efficace entre les 2 organisations et entre les PSF, les membres regroupés au sein de groupes (MUSO, VSLA) et les groupes bénéficiaires de l'approche 3X6 | 14772 (membres musos) | 11 905 (membres muso et autres groupes |
| Nombre de membres d’IMF adoptant les normes SPTF dans le cadre de leurs stratégies / KPI | NA |  |
| R.3: Au niveau des clients  Le paiement numérique et l'envoi numérique de fonds sont développés et adoptés par les consommateurs, entre autres grâce à des efforts catalyseurs d’ouverture et d’élargissement des couloirs d’envois de fonds internes et transfrontaliers. | Hausse des envois de fonds formels suite aux interventions menées (envois internes et transfrontaliers de fonds) |  |  |
| Nombre d'obstacles juridiques, liés aux politiques ou obstacles de fait aux flux internes et transfrontaliers de capitaux supprimés |  |  |
| Les lignes directrices de la SADC sur l’argent mobile sont adoptées et appliquées |  |  |
| R.4: Au niveau macro  Le cadre de politiques ainsi que le cadre réglementaire et institutionnel de la microfinance sont renforcés pour contribuer à la mise en œuvre de la Feuille de route nationale de l’inclusion financière sous le pilotage du Ministère des Finances. | % des activités annuelles de la Feuille de route/Stratégie mises en œuvre par rapport à celles du Plan |  |  |
| Nombre d'activités annuelles mises en œuvre dans le cadre de la Feuille de route/Stratégie qui traitent des questions de genre dans l'inclusion financière |  |  |
| Nombre d'activités de renforcement de capacités réalisées pour renforcer la capacité des organismes de régulation /supervision |  |  |
| Nombre de lois/règlements pertinents modifiés et autres instruments développés et diffusés. |  |  |
| **R.5:** Les connaissances et leçons apprises sont générées et partagées avec les principales parties prenantes | Nombre de produits « Savoirs » développés / publiés par an |  |  |
|  | Nombre d'activités d’échange Sud-Sud ou Nord-Sud-Sud effectuées en matière d'inclusion financière |  |  |
|  | % de conformité aux recommandations du CP |  | 90% |
|  | Nombre de rapports d'avancement des travaux et d'évaluation publiés |  | 4 |

L’état de mise en œuvre du Programme au plan opérationnel présenté dans la sous-section ci-dessous indique de façon succincte les résultats atteints au 31 décembre 2021.

**Tableau 4 : Subventions accordées par le projet au 31 Décembre 2021**

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Partenaires de mise en œuvre** | **Institutions appuyées/ Appuis apportés** | **Période** | **Montant approuvé (USD)** | **Montant décaissé (USD)** | **Pourcentage de décaissement (%)** |
| 1 | FPM asbl | COOPEC AKIBA YETU, COOPEC CAHI, IMF IFOD Kinshasa, COOPEC Tugenge PAMOJA Goma, IMF SMICO, IMF Vision Fund, IMF HEKIMA, FINCA RDC, CAMEC MBANZA NGUNGU, CAMEC INKISI, COOPEC BOMOKO, COOPEC GUILGAL | Juin 2018 – Déc 2020 | 832 000 | 832 000 | 100% |
| 2 | APROCEC | APROCEC et ses membres | Juin 2018-Déc 2021 | 185 120 | 185 120 | 100% |
| 3 | ANIMF | ANIMF et ses membres | 2018 - 2021 | 140 000 | 140 000 | 100% |
| 4 | DIMAGI INC |  | Mai 2021 – Déc 2021 | 99 654 | 99 654 | 100% |
| 5 | INFOSET SARL |  | Mai 2021 – Déc 2021 | 100 000 | 85 000 | 85% |
| 6 | OKAPI SARLU RDC |  | Janvier 2021 – Déc 2021 | 100 000 | 100 000 | 100% |
| 7 | Banque Centrale du Congo | Banque Centrale du Congo | Oct 2021 - Déc 2021 | 50 000 | 19 000 | 38% |
| 8 | COOPEC BAGIRA |  | 2019 - 2020 | 130 000 | 130 000 | 100% |
| 9 | COOPEC CAHI |  | 2019 - 2020 | 173 000 | 173 000 | 100% |
| 10 | COOPEC BANTU |  | 2018 | 104 000 | 104 000 | 100% |
| 11 | COOPEC GUILGAL |  |  |  |  |  |
| 12 | COOPEC BANTU |  | 2019 - 2020 | 91 046 | 91 046 | 100% |
| 13 | CAMEK INKISI |  | 2018 | 121 510 | 121 510 | 100% |
| 14 | MUTUELLE BOMOKO |  | 2018 | 85 400 | 85 400 | 100% |
| 15 | Université Catholique de Bukavu ASBL |  | 2020 - 2021 | 56 495 | 56 495 | 100% |
| 16 | FINMARK TRUST |  | 2018 | 50 000 | 50 000 | 100% |
| 17 | IMF PAIDEK |  | 2019 - 2020 | 153 230 | 153 230 | 100% |
| 18 | IMF MAMA TOMBWAMA |  | 2019 - 2020 | 114 707 | 114 707 | 100% |
| **Total** |  |  |  | **2 586 062** | **2 540 062** | **98%** |

Au 31 décembre 2021, le projet ACTIF a approuvé au total 18 subventions au profit des Institutions financières et non financières pour un montant total de 2.586.062 Dollars Américains. Ce montant a été décaissé à hauteur de 98% à ce jour.

* + - 1. **Dispositif institutionnel de mise en œuvre du Programme**

Le Projet ACTIF est doté des organes suivants :

**Comité de Pilotage (CP) :** qui est l’organe d’orientation, d’investissement et de suivi de la mise en œuvre du Projet, composé par le PNUD, l’UNCDF, le Ministère des Finances, le Ministère de l’Agriculture, le Ministère des PME, le Ministère du Genre, la Banque Centrale du Congo, le FPM asbl, l’ANIMF, l’APROCEC et les partenaires techniques et financiers du Projet. Le Comité de pilotage assure la supervision des activités du projet, y compris la validation des rapports annuels et des plans de travail annuels et des révisions ainsi qu'autoriser tout grands écarts par rapport aux plans convenus.

**Le Comité de pilotage siégeant en Comité d’investissement,** se prononce sur les accords de subvention basés sur les performances conclus avec les institutions partenaires de mise en œuvre du Projet ACTIF.

**Unité de Gestion du projet :** logée au PNUD elle est l’organe d’exécution des décisions prises par le Comité de Pilotage. L’UGP est dotée d’un Project manager Spécialiste senior en finance Inclusive, un Expert en Finances inclusives chargé des volets thématiques et Innovation et, un Expert en Digitalisation et Suivi/Evaluation, un Associé au projet, un chauffeur.

Dans la mise en œuvre du projet ACTIF, les interventions au niveau macro et méso sont placées sur la supervision de l’Unité de Gestion du Projet (UGP). Elle travaille de façon étroite avec les départements concernés par la microfinance (Ministères et BCC), les bailleurs de fonds, les Prestataires de Services Financiers (PSF), le FPM ASBL, les Associations professionnelles et autres intervenants du secteur financier.

L’unité de Gestion du Projet (UGP) bénéficie d’appuis techniques ponctuels de l’Unité Régionale de finance Inclusive et digitale de l’UNCDF ou de Prestataires de Services Techniques en fonction des besoins et est dotée des moyens requis pour son fonctionnement.

De l’analyse du dispositif institutionnel ci-dessus indiqué, il ressort que la conception et la mise en œuvre du projet repose sur une démarche concertée visant le développement du secteur. Dans le schéma de mise en œuvre, le projet vise à fédérer les acteurs autour d’activités susceptibles de renforcer et de développer le secteur. Il a été développé selon des axes stratégiques qui découlent de choix et orientations issus du diagnostic effectué en amont et précisant les forces, faiblesses, menaces et opportunités du secteur. La stratégie du projet consiste donc à établir une articulation et une cohérence entre plusieurs catégories d’acteurs qui concourent à l’atteinte de l’objectif général. Il s’agit :

- De l’administration publique : Etat, Ministères impliqués, Banque Centrale.

- Les associations professionnelles (APROCEC et ANIMF)

- le FPM

- Les partenaires et bailleurs (PNUD et UNCDF)

- Les prestataires éventuels de services non financiers constitués de : Cabinets d’assistance technique au secteur, Consultants individuels, Institutions de formation, Organisations professionnelles

- Les structures d’appui technique et d’appui institutionnel (ONG, etc.) La professionnalisation, la croissance et la performance des IMFs constituent dans le plan d’action du Projet, un produit intermédiaire important pour l’atteinte des objectifs spécifique et général qu’est l’amélioration de l’offre de produits et services aux micro entrepreneurs et ménages à faibles revenus sur tout le territoire aussi bien quantitativement que qualitativement. En résumé, le projet est bâti selon une approche sectorielle visant principalement le renforcement du système financier global par l’intégration du secteur de l’inclusion financière numériques afin de garantir un accès durable aux services financiers pour la cible par le biais d’institutions viables, professionnelles, innovantes et pérennes.

* + 1. **ETAT ACTUEL DE LA GESTION FINANCIERE DU PROJET**

Les besoins de financement du Plan d’Action sont déterminés par le Comité de Pilotage du Projet et l’Unité de Gestion du Projet (UGP), avec l’appui de l’Unité Régionale de Microfinance de UNCDF. Le cout total du Projet a été estimé à 6.102.274 Dollars Américains. Selon le Rapport final de mise en œuvre du Projet ACTIF, le plan de financement et les montants des décaissements et dépenses par bailleur et par résultat au 31 décembre 2021 sont présentés aux tableaux et graphes ci-après. Les ressources qui devraient être mobilisées au niveau du Fonds FinMark Trust de l’UNCDF n’ont pas pu être mobilisées pour être utilisées pour la mise en œuvre du projet. Ceci a fait les activités prévues pour être financées par ces ressources n’ont pas pu être réalisées, on peut citer par exemple la mise en place d’une plateforme d’échanges d’information sur le crédit (en lien avec le résultat attendu n°2 du projet) et les activités liées au paiement numérique et l’envoi numérique des fonds par un plus grand nombre de consommateurs. Mais, il faut noter qu’à ce jour des ressources (20% des ressources mobilisées) restent encore non consommées ; Cependant, des résultats assez satisfaisants ont été observés dans la mobilisation et le décaissement des Fonds, soit près de 80% des engagements.

**Tableau 5 : Plan de financement**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Engagements** | **Monnaies** | **Montant prévu** | **Total mobilisé** | **Taux de mobilisation** |
| UNCDF | USD | 710 375 | 0 | 0% |
| PNUD | USD | 370 000 | 370 000 | 100% |
| SIDA (Suède) via MPTF | USD | 4 771 899 | 4 771 899 | 100% |
| FinMark Trust | USD | 250 000 | 0 | 0% |
| Total | USD | 6 102 274 | 5 141 899 | 84% |
| Gap restant |  |  | 960 375 |  |

Source : UGP\_Rapport de mise en œuvre du projet ACTIF 2018-2021

**Tableau 6 : Décaissement à ce jour (par bailleur)**

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Partenaires** | **2018** | **2019** | **2020** | **2021** | **Total des décaissements** | **Total des engagements (USD)** | **%Total des engagements** |
| **UNCDF** | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 710 375 | **0%** |
| **PNUD** | 70 851 | 69 280 | 102 478 | 112 775 | 335 384 | 370 000 | **96%** |
| **SIDA (Suède) via MPTF** | 1 769 470 | 2 108 576 | 637 330 | 0 | 4 515 376 | 4 771 899 US$ (SEK 40 895 174) | **95%** |
| **FinMark Trust** | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 250 000 | **0%** |
| **Total des décaissements** | 1 840 321 | 2 177 856 | 739 808 | 112 775 | 4 870 760 | 6 102 274 | **80%** |
| **Cumul des décaissements** | 1 840 321 | 2 177 856 | 4 757 985 | 4 870 760 | 4 870 760 |  |  |
| **Taux cumulé des décaissements** | **30%** | **66%** | **78%** | **80%** | **80%** |  |  |

Le tableau suivant représente la consommation des ressources par résultat en comparaison avec les montants alloués au début du projet. IL n’y a pas eu une très bonne maitrise des dépenses par résultat. D’une façon générale, les ressources affectées pour l’atteinte des résultats n°3 n°4 et n°5 ont connu des hausses significatives respectives de 306%, 202% et 174% au détriment des activités prévues au niveau du résultat n°1 (40% seulement).

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Table 7 : Programme d’activités, dépenses réelles en comparaison avec les budgets, 2018-2021 (USD)** | | | | | | | |
| **Dépenses réelles/effectives** | | | | | | **Budget** | |
| **Résultats** | **2018** | **2019** | **2020** | **2021** | **Total** | **Total** | **%** |
| R1: Micro-level | 246 218 | 581 560 | 379 652 | 308 699 | 1 516 129 | **3 766 750** | **40%** |
| R2: Meso-level | 352 945 | 71 504 | 13 321 | 219 144 | 656 914 | **659 000** | **100%** |
| R3: Macro-level | 0 | 141 282 | 64 591 | 0 | 205 873 | **67 250** | **306%** |
| R4: Macro-level | 453 608 | 151 663 | 302 736 | 315 730 | 1 223 737 | **607 000** | **202%** |
| R5: Mise en oeuvre | 75 336 | 207 916 | 173 388 | 238 128 | 694 768 | **398 800** | **174%** |
| GMS | 74 008 | 75 925 | 58 185 | 67 825 | 275 943 | **353 474** | **78%** |
| **Total** | **1 202 115** | **1 229 850** | **991 873** | **1 149 526** | **4 573 364** | **5 852 274** | **78%** |

1. **ENSEIGNEMENTS DE L’EVALUATION**
   1. **QUESTION D’EVALUATION N°1 : PERTINENCE**

**Dans quelle mesure les objectifs d'une intervention de développement correspondent aux priorités nationales et de manière plus spécifique aux besoins des hommes et des femmes identifiés lors de l’élaboration du programme dans les zones d’intervention ?**

Le Projet ACTIF est aligné avec le Plan National Stratégique de Développement (PNSD) 2019-2023, dont la vision de développement à long terme est : « En 25 ans, les potentiels des secteurs extractifs et agricoles de la RDC auront été mis en valeur, dans l’optique de construire une économie diversifiée à croissance inclusive et à revenu intermédiaire, qui vise à vaincre la pauvreté ». La première orientation stratégique du PNDS est intitulée : Valorisation du capital humain, développement social et culturel. L’objectif stratégique qui y associé, c’est de réaliser la dimension de la croissance inclusive qui induit l’inclusion sociale. Pour être inclusive, la croissance doit impliquer dans sa réalisation comme dans la répartition de ses retombées, tous les principaux acteurs sociaux (ménages, firmes, jeunes, femmes, nationaux, étrangers...). Pour cette inclusivité sociale, on doit prioriser les activités facilitant le développement humain par un accès massif aux services sociaux de base (santé, éducation, habitat...). Aussi, l’une des priorités du PNSD dans cette première orientation stratégique est la lutte contre la pauvreté et la marginalisation sociale et insertion des groupes vulnérables (P13).

Au niveau stratégique, le Projet ACTIF, appuie la mise en œuvre de quelques domaines clés de la feuille de route nationale pour l’inclusion financière (2016-2021), qui définit les priorités nationales relatives à l’amélioration de l’inclusion financière en RDC. Cette feuille est axée sur les conclusions du diagnostic, contenues dans «Making Access Possible: Rapport de diagnostic sur l’inclusion financière en RDC 2016». Nous pouvons citer entre autres la priorité N°6, qui vise à « renforcer les institutions et le cadre pour garantir un environnement favorable et soutenir les innovations dans le secteur tout en assurant une couverture territoriale dans les zones peu ou non desservies ».

En droite ligne avec les priorités nationales définies dans le Plan National Stratégique de Développement (PNSD), le Projet ACTIF vise à la réduction de l’exclusion financière en RDC en contribuant à la mise en œuvre de certaines priorités de la Feuille de route de l’inclusion financière, notamment celles axées sur l’impact sur les utilisateurs finaux.

Le Projet ACTIF contribue aussi à la réalisation, des Objectifs de Développement Durable (ODD), notamment ceux relatifs à l’atténuation de la pauvreté, à la croissance inclusive et à la réduction des inégalités et des objectifs nationaux d’atténuation de la pauvreté.

.

L’enquête auprès des parties prenantes a révélé que le projet a répondu aux besoins socio-économiques et à résoudre les problèmes d’exclusion financière, de pauvreté affectant les femmes et les jeunes, 60% de façon excellente et 40% de façon très bonne. (Voir en annexe3 : les résultats de l’enquête effectuée auprès des parties prenantes du projet ACTIF). En plus, les clients utilisateurs finaux des services ont une bonne perception avec 39% qui disent que les services financiers correspondent pour la plupart du temps à leurs besoins et un autre 51% déclarent que les services financiers correspondent entièrement à leurs besoins. (Voir annexe 3 : enquête auprès des clients utilisateurs des services)

Aux niveaux des clients, micro, méso et macro, les principaux axes d’intervention sont respectivement les suivants :

* Au niveau des clients, le développement et l’adoption du paiement numérique et de l'envoi numérique de fonds grâce à des efforts catalyseurs d’ouverture et d’élargissement des couloirs d’envois de fonds internes et transfrontaliers.
* Au niveau micro, le renforcement des capacités des prestataires de services financiers partenaires pour leur permettre de développer des méthodologies innovantes adaptées aux besoins spécifiques des femmes, des hommes et des jeunes.
* Au niveau méso, l’amélioration de la viabilité et la gestion des institutions de niveau intermédiaire, à travers l’appui et la formation des institutions de microfinance et des Coopec.
* Au niveau macro, le renforcement du cadre de politiques ainsi que du cadre réglementaire et institutionnel de la microfinance afin de contribuer à la mise en œuvre de la feuille de route nationale de l’inclusion financière.
  + 1. **Dans quelle mesure et de quelles façons le projet ACTIF a-t- il contribué à répondre aux besoins socio-économiques et à résoudre les problèmes de l’exclusion financière, de pauvreté, manque de cohésion sociale, manque de moyens d’existence et de perspectives économiques…, affectant notamment les femmes et les jeunes) ?**

Par rapport à la satisfaction des besoins socio-économiques et à la résolution des problèmes de l’exclusion financière, il faut remarquer que le Projet ACTIF est pertinent et indispensable dans une stratégie d’appui au développement de l’inclusion financière, à travers ses effets et résultats, à savoir :

-EFFET : D'ici 2020, le secteur financier en RDC est renforcé et est en mesure de de mieux appuyer l’inclusion financière.

Effet 1 : Les prestataires de services financiers en sortent renforcés et répondent aux besoins des groupes cibles

Effet 2 : La viabilité et la gestion des institutions au niveau méso appuyant le secteur de la microfinance se sont améliorées

Effet 3 : Les systèmes de finance numérique et d’envois de fonds sont développés et adoptés par les consommateurs

Effet 4 : Le cadre des politiques ainsi que le cadre réglementaire et institutionnel sont renforcés pour la finance inclusive ;

Effet 5 : Des savoirs et des enseignements tirés sont générés en matière d’'inclusion financière et ils sont partagés aux principales parties prenantes

Les effets escomptés et modalités qui sont tous de grande importance dans le développement de l’inclusion financière notamment : le renforcement des capacités des prestataires de services financiers pour répondre aux besoins des groupes cibles, la professionnalisation de l’association professionnelle des coopératives d’épargne et de crédit, de celle des institutions de microfinance, le développement des services de finance numérique et l’amélioration de l’environnement réglementaire et juridique dans lequel opèrent les prestataires de services financiers et le renforcement des capacités de financement des coopératives d’épargne et de crédit et des institutions de microfinance.

Les Prestataires de Services Financiers, les coopératives d’épargne et de crédit et les Institutions de microfinance bénéficiaires du Projet ACTIF, offrent dans la mesure de leurs possibilités des opportunités appropriées aux femmes et aux jeunes en développant des produits appropriés pour les aider à mener des Activités Génératrices de Revenus (le petit commerce, la restauration, etc.)

La professionnalisation des coopératives et des Institutions de Microfinance, l’amélioration et la diversification des produits, la couverture des zones non encore touchées (les zones rurales notamment), la digitalisation des services financiers, les différents appuis techniques et financiers apportés par le FPM asbl, la supervision, la surveillance et le contrôle du secteur par la BCC, etc., sont en adéquation avec les besoins et attentes du secteur financier inclusif émergent en RDC. Dans un certain sens les autres axes/résultats ont une fonction « d’appui » vers cet axe/résultat central. La configuration des dépenses du Plan d’Action est assez révélatrice de la priorité donnée à cet axe : plus de 55% des dépenses totales du Programme. La pertinence actuelle et future du Projet ACTIF en termes de satisfaction des besoins du secteur est établie puisque que le renforcement des COOPECs et des IMFs est une « condition sine qua non » pour atteindre l’objectif de politique générale de l’inclusion financière en RDC : le défi majeur de la feuille de route l’inclusion financière 2016-2021: «Améliorer le bien-être des ménages, accroître l’efficacité économique et soutenir la croissance en augmentant le pourcentage d’adultes ayant accès au minimum à un service financier formel».

L’objectif de politique générale pour assurer une vision et une orientation dans le cadre de l’inclusion financière en RDC est le suivant: «Améliorer le bien-être des ménages, accroître l’efficacité économique et soutenir la croissance en augmentant le pourcentage d’adultes ayant accès au minimum à un service financier formel partant de 32% (FinScope 2015) à 46%, et en augmentant le pourcentage de ceux qui ont accès à plus d’un produit financier formel allant de 5% à 10% à l’horizon 2021» assurer un accès durable aux services financiers pour les micro entreprises et les ménages à faibles revenus.

* + 1. **Dans quelle mesure la stratégie de suivi & évaluation du projet était-elle utile et fiable pour mesurer les progrès vers les résultats de développement et ajuster, prendre des mesures (correctrices) nécessaires à temps réel pour adapter le projet aux besoins des bénéficiaires ?**

L’analyse du mécanisme de suivi-évaluation du projet révèle qu’il a répondu efficacement aux besoins de management. En effet, il a permis :

* de rendre compte régulièrement de l’état de réalisation du Plan d’Action (PA) du projet ;
* d’évaluer les effets de la réalisation du PA sur le secteur de l’inclusion financière;
* d’évaluer l’atteinte des objectifs de mobilisation de fonds prévus pour la réalisation du PA ;
* de permettre au CPP/CGP, avec l’appui de l’Unité Régionale de Microfinance de UNCDF, d’effectuer les ajustements au PA en temps opportun ;
* de permettre au CPP/CGP, avec l’appui de l’Unité Régionale de Microfinance de UNCDF, de prendre les mesures nécessaires afin de résoudre les contraintes liées à l’exécution du Plan.

Dans cette optique, l’UGP produit les rapports suivants :

- rapport sur la situation globale du secteur : Présentation des indicateurs du secteur et évolution durant le trimestre et au cours de l’année ;

- rapport sur le niveau de réalisation des activités du PA du Projet qui décrit le niveau de  
réalisation du plan d’action et en fait une appréciation : en termes d’activités réalisées et sur les changements apportés ;

- rapport sur la mobilisation de fonds : information détaillée sur le financement acquis selon chaque source de financement. Les rapports de l’UGP fournissent beaucoup de données et présentent des informations clés sur le secteur et sur la réalisation du projet.  
Le mécanisme de suivi mis en place avec la collecte de l’information, le traitement, la présentation et l’analyse constitue un acquis important apprécié par l’ensemble des acteurs consultés.  
IL couvre les COOPECs et les IMFs bénéficiaires et leurs Associations Professionnelles respectives (APROCEC et ANIMF), le FPM, et autres prestataires, les administrations impliquées, les autres acteurs institutionnels et les membres-clients bénéficiaires.

Les données du suivi-évaluation sont capitalisées et utilisées dans les prises de décisions stratégiques concernant les prestations de services. En effet, Les rapports annuels des activités ainsi que les rapports financiers annuels sont traités et postés par l’UGP sur le site web de MPTF (Multi-Partner Trust Fund). Les COOPEC et IMFs bénéficiaires des appuis du programme sont également tenus de poster leurs informations dans le portail du MIX Market qui devra permettre de procéder à des comparaisons (benchmarking) au niveau national, régional et international. L’UGP procède à une compilation semestrielle des informations et les transmet au Comité de Pilotage du Projet.

* + 1. **Dans quelle mesure le projet a su prendre en compte des spécificités des hommes et des femmes à toutes les phases de son cycle ?**

Concernant la prise en compte des questions du genre par le projet ACTIF dans ses objectifs, on note une assez bonne pertinence en ce sens qu’il s’est fixé comme objectif à atteindre, au moins 300.000 nouveaux bénéficiaires à faible revenu, dont 55% au moins seront des femmes. Au niveau de l’UGP, il y a dans l’équipe, un Expert en Finances inclusives chargé des volets thématiques genre et Innovation.

Les données de baseline ont permis de repréciser le pourcentage de femmes utilisant des services financiers formels qui se situait à 29% en 2016. Ce pourcentage a évolué au cours des différentes années et se situe à 53% à fin 2021, un peu en deçà de l’objectif initial de 55%.

Suivant les enquêtes auprès des clients utilisateurs finaux des services, 34% pensent que les services répondent toujours aux besoins des femmes et 15% pensent les services répondent parfois aux besoins des femmes.

* 1. **QUESTION D’EVALUATION N°2 : EFFICIENCE** 
     1. **Dans quelle mesure les ressources humaines, matérielles et financières ont-elles été suffisantes pour délivrer les résultats attendus et dans les meilleures conditions. Dans quelle mesure les ressources informatives (données) ont- elles été disponibles et suffisantes pour informer la planification, la prise de décision et le plaidoyer au quotidien ?**

L’ensemble des ressources humaines, matérielles et financières déployées a permis de délivrer les résultats attendus.

Sur le plan des ressources humaines, dans le document du projet, il est prévu les postes suivants au niveau de l’unité de gestion du projet :

* Un/Une spécialiste en Finance inclusive (SFI), de grade FTA-P4. IL/Elle est chargé de diriger l’équipe de l’Unité de gestion du Projet (UGP). IL/Elle assure la réalisation des résultats du projet, comme expert international en Finance Inclusive et point focal du Projet conjoint « Appui, Changement, Transformation à travers l’Inclusion Financière en RDC » (ACTIF). Il/Elle coordonne toutes les activités du projet, gère/ interagit avec le gouvernement, la banque centrale et tous les partenaires du projet et les fournisseurs de services et travaille pour l'harmonisation des interventions dans le secteur de la finance inclusive en RDC. Il/Elle supervise l’équipe de l’UGP et agit comme conseiller technique du PNUD et UNCDF dans le domaine de la finance inclusive en RDC. Le SFI reçoit les orientations techniques et politiques du Bureau Régional UNCDF pour l’Afrique et du PNUD.
* Expert national Finance inclusive (EN/FI). L’expert national Finance Inclusive travaille sous la supervision administrative et technique de l'Expert International, coordonnateur du Projet. Il/Elle appuie le processus de mise en œuvre de la Feuille de route/Stratégie Nationale de Finance Inclusive, la gestion des relations avec les partenaires de mise en œuvre y compris FPM asbl, APROCEC, ANIMF et Prestataires de services financiers soutenus directement par le Projet et Suivi Evaluation des performances ainsi que FinMark Trust pour l’agenda régional avec la SADC. Il/Elle fournit un appui au Ministère en charge du pilotage de la stratégie Nationale de Finance Inclusive, aidant à élaborer des plans d'action qui définissent et hiérarchisent les priorités, les besoins en ressources et les engagements et définissent les rôles des différents ministères.
* Un Responsable Administratif et Financier qui est chargé de la gestion des ressources financières, matérielles et humaines du Projet conjoint ACTIF. Il a également une fonction d’appui financier et administratif auprès de l’Unité de Gestion du Projet.
* Un expert en Digitalisation et suivi -évaluation
* Un associé au Projet

Tout ce personnel recruté a permis de mettre en œuvre les activités prévues et ainsi d’atteindre les résultats prévus. IL faut noter néanmoins qu’il y a eu un peu de retard dans le recrutement du personnel national du au processus un peu long de finalisation de ces recrutements sans oublier que certains postes étaient vacants quelque fois. Mais cette situation n’a pas affecté l’atteinte des objectifs du projet

Sur le plan des ressources financières, le budget total alloué au projet est de USD 5 852 274. Près du deux-tiers de ces ressources (64%), soit 3,766,750 USD ont été alloués aux activités de renforcement de capacités des prestataires de services financiers. Les activités contribuant à la viabilité, au bon fonctionnement, au renforcement institutionnel des Associations suivant avec une allocation de 11%. Au total, le renforcement des institutions de microfinance et de leurs associations professionnelles occupent une part importante dans le projet, soit plus de 75% des ressources financières.

Les données du suivi-évaluation sont disponibles et sont capitalisées et utilisées dans les prises de décisions stratégiques concernant les prestations de services. En effet, Les rapports annuels des activités ainsi que les rapports financiers annuels sont traités et postés par l’UGP sur le site web de MPTF (Multi-Partner Trust Fund).

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Tableau 8 : PRESENTATION DU BUDGET** | | | | | | | | |
|  | | | Dépenses annuelles (en dollars US. USD = 8,57 SEK) | | | | | |
|  |  | Résultats attendus | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Total | Pourcentage |
| Résultat | 1 | Les prestataires de services financiers en sortent renforcés. | 881,750 | 1,188,500 | 1,013,500 | 683,000 | 3,766,750 | 64% |
| Résultat | 2 | La viabilité et la gestion des institutions de microfinance de niveau intermédiaire sont améliorées. | 116,250 | 206,000 | 187,500 | 149,250 | 659,000 | 11% |
| Résultat | 3 | Le paiement numérique et l'envoi numérique de fonds sont adoptés par un plus grand nombre de consommateurs. MAP SADC | 9,250 | 22,500 | 22,500 | 13,000 | 67,250 | 1% |
| Résultat | 4 | Le cadre juridique, réglementaire et institutionnel de la finance inclusive est amélioré et sécurisé. | 73,500 | 242,500 | 222,500 | 68,500 | 607,000 | 10% |
| Résultat | 5 | Mise en œuvre, acquisition et partage de connaissances. | 51,000 | 98,400 | 118,400 | 131,000 | 398,800 | 7 |
|  |  | Sous-total  Sous | 1,131,750 | 1,757,900 | 1,564,400 | 1,044,750 | 5,498,800 | 94% |
|  |  | Services généraux d'appui à la gestion (GMS) - 8%  GMS |  |  |  |  | 353,474 | 6% |
|  |  | Budget total du programme en USD  Total | 1,131,750 | 1,757,900 | 1,564,400 | 1,044,750 | 5,852,274 | 100% |

* + 1. **Dans quelle mesure le modèle de gestion proposé par le projet (c'est-à-dire les instruments, les ressources économiques, humaines et techniques, la structure organisationnelle, les flux d'informations, la prise de décision au niveau de la direction) a- t-il été efficient par rapport aux résultats de développement obtenus ?**

Les options de gestion utilisées ont à la fois canalisées, pour le financement de la coopération suédoise (SIDA), du PNUD et de l’UNCDF et parallèles pour le financement FinMArk Trust. L’agent de gestion est le PNUD via le MPTF (Multi-Partnership Trust Fund. La modalité d’exécution retenue est le DIM (Direct Implementation Modality). Suivant cette modalité, le PNUD joue le rôle de partenaire de mise en œuvre. Ainsi, le PNUD a la capacité technique et administrative pour assumer la responsabilité de mobilisation des ressources et de tous les différents inputs nécessaires pour atteindre les résultats attendus du projet. Aussi, le PNUD a assumé la responsabilité de la gestion globale du projet et les comptes rendus de la mise en œuvre du projet. Les procédures appliquées ont été les politiques et procédures en vigueur au niveau du PNUD.

Dans le cadre de cette modalité d’exécution du projet, le PNUD a identifié des partenaires de mise en œuvre de certaines activités compte tenu de leurs avantages comparatifs et de leurs positions et rôles dans le secteur de l’inclusion financière et numérique en RDC. Ainsi le FPM asbl, l’ANIMF, l’APROCEC et d’autres prestataires de Services financiers et techniques ont été identifiés et ont bénéficié d’appui technique et financier, sous forme de subventions, à travers des accords de subventions pour la mise en œuvre des activités du projet.

Au-delà donc de ces options de gestion, force est de constater que dans le cadre de la mise en œuvre du projet, des efforts certains sont déployés pour améliorer les capacités de planification à long terme, de gestion ainsi que les processus décisionnels et l’offre de services financiers innovants et digitaux au niveau des PSFs à travers les actions suivantes :

- collaboration avec le Fond pour l’inclusion financière en RDC - FPM ASBL a porté sur trente-trois projets (33) d’assistance technique direct regroupés en treize (13) plans d’intervention dans secteur de financement des micro-entrepreneurs y compris en milieu rural. Concernant les appuis institutionnels  
mis en œuvre sur approbation du Comité d’investissement du Projet, les subventions accordées ont porté sur l’acquisition de solutions de gestion plus performantes, la réalisation d’études de satisfaction des clients et d’études de marché pour de nouveaux segments.

- Par ailleurs, les concours directs décidés par le Comité d’investissement du Projet ont permis d’engager des ressources en faveur de deux institutions financières pour le développement de nouveaux produits ciblant les jeunes et les femmes et  
pour la dotation en Systèmes d’Information et de gestion performants.

- Appui à trois institutions pour le développement de nouvelles approches en milieu rural et péri- urbain touchant en particulier les femmes et les jeunes.

-Concernant les appuis institutionnels mis en œuvre sur approbation du Comité d’investissement du Projet, le suivi de 7 investissements sur l’acquisition de Solution de Gestion (SIG) a été effectué à distance auprès de : Coopec Bantu (Kananga), IMF Maman Tombwama (Gbadolite), IMF Paidek (Bukavu), Coopec Bagira (Bukavu), Coopec Inkisi (Kongo Central), Coopec Guilgal (Kinshasa), Coopec Bomoko (Kinshasa).

- Cinq (05) projets de finance numérique ont été financiers par le projet ;

-En collaboration avec les Associations professionnelles (ANIMF et  
APROCEC), le Projet ACTIF a œuvré dans la formation et le partage des connaissances sur les opportunités de la finance digitale pour le secteur de la microfinance en RDC.

- Le déploiement de 8 plans d’assistance technique directe dans  
le contexte de crise Covid-19 visant à stabiliser et corriger la situation des institutions financières partenaires : Akiba Yetu, Camec Mbanza-Ngungu, Cahi, Finca, Hekima, Ifod, Smico et Tujenge Pamoja.

Les résultats globaux satisfaisants obtenus tiennent au fait que les plans annuels de travail ont été plus ou moins efficacement exécutés par l’équipe de gestion du Projet ACTIF, en l’occurrence l’unité de Gestion du Projet (UGP) sous la supervision du CCP et en collaboration avec le CIP. L’analyse des différents rapports d’activités mis à notre disposition (rapports annuels et rapports financiers rapport final de mise en œuvre du PAE/SFI, etc.) conjuguée aux informations issues des entretiens et échanges avec le CCP et la CGP, révèle que la quasi-totalité des actions prévues aux plans annuels successifs de travail a été réalisée, hormis les principales actions suivantes :

* Effet 3 : Les systèmes de finance numérique et d’envois de fonds sont développés et adoptés par les consommateurs ; les obstacles juridiques, liés aux politiques ou obstacles de fait aux flux internes et transfrontaliers de capitaux n’ont pas été supprimés ; Les lignes directrices de la SADC sur l’argent mobile n’ont pas été adoptées et appliquées ;
* Effet 5 : Des savoirs et des enseignements tirés sont générés en matière d’'inclusion financière et ils sont partagés aux principales parties prenantes ; des produits « Savoirs » n’ont pas été développés, ni publiés par an ; Les d'activités d’échange Sud-Sud ou Nord-Sud-Sud en matière d'inclusion financière n’ont pas été effectuées du fait de la pandémie du covid19
  + 1. **Dans quelle mesure les structures de gouvernance mises en place par le projet (Comité de pilotage, Revue annuelle de projet, suivi) ont- elles facilité l’appropriation, la coordination des activités et la meilleure mise en œuvre des activités ? et dans quelle mesure elles ont facilité la gestion et la production des produits et des réalisations ?**

Le Projet ACTIF est doté des organes suivants :

* Comité de Pilotage (CP) : qui est l’organe d’orientation, d’investissement et de suivi de la mise en œuvre du Projet, composé par les partenaires techniques et financiers (PNUD, UNCDF) des Ministères sectoriels impliqués dans la mise du projet (Ministère des Finances, Ministère de l’Agriculture, Ministère des PME, Ministère du Genre) les autorités de tutelle et de supervision (Banque Centrale du Congo), les Associations professionnelles (ANIMF, APROCEC et les structures d’appui et d’accompagnement (FPM asbl), et d’autres partenaires techniques et financiers du Projet. Ce Comité assure la supervision des activités du projet, y compris la validation des rapports annuels et des plans de travail annuels. Le Comité de pilotage siège aussi en Comité d’investissement et se prononce sur les accords de subvention basés sur les performances conclus avec les institutions partenaires de mise en œuvre du Projet ACTIF.
* Unité de Gestion du projet : logée au PNUD elle est l’organe d’exécution des décisions prises par le Comité de Pilotage. Son équipe est composé d’un (01) Project manager Spécialiste senior en finance Inclusive, d’un (01) Expert en Finances inclusives chargé des volets thématiques et Innovation et, d’un (01) Expert en Digitalisation et Suivi/Evaluation, d’un (01) Associé au projet et un (01) chauffeur.

Dans la mise en œuvre du projet ACTIF, les interventions au niveau macro et méso sont placées sur la supervision de l’Unité de Gestion du Projet (UGP). Elle travaille de façon étroite avec les départements concernés par la microfinance (Ministères et BCC), les bailleurs de fonds, les Prestataires de Services Financiers (PSF), le FPM ASBL, les Associations professionnelles et autres intervenants du secteur financier.

* + 1. **Dans quelle mesure les obstacles (administratifs, financiers, coordination et de gestion) ont-ils affecté l’efficacité du projet ?**

Le projet a subi un peu de retard au démarrage de ces activités. Le recrutement du personnel a été un peu retardé à cause du temps mis dans le recrutement du personnel. IL y a eu aussi des vacances à certains postes sans oublier la pandémie du COVID19 qui a affecté le déroulement normalement des années à cause des mesures de confinement et de distance sociale mises en place en 2020 jusqu’en 2022.

D’après l’enquête effectuée auprès des parties prenantes, 40% des parties prenantes pensent les obstacles (administratifs, financiers, de coordination et de gestion ont affecté faiblement l’efficacité du projet.

* + 1. **Dans quelle mesure le Gouvernement et les bailleurs de fonds ont-ils appuyé la mise en œuvre du projet ACTIF ?**

La mise en œuvre du projet ACTIF s’est faite sous la direction du comité de pilotage qui est l’organe d’orientation, d’investissement et de suivi de la mise en œuvre du projet. Elle regroupe les partenaires techniques et financiers à savoir le PNUD et l’UNCDF et les représentants des Ministères sectoriels : Ministère des Finances, Ministère de l’Agriculture, Ministère des PME, Ministère du Genre, et la Banque Centrale du Congo, le FPM asbl, l’ANIMF, l’APROCEC.

Ce comité se réduit régulièrement et assure la supervision des activités du projet, la validation des rapports annuels et des plans de travail annuels. Ce comité est aussi en même temps le comité d’investissement qui autorise et valide les accords de subventions à signer avec les institutions partenaires de mise en œuvre du projet.

En dehors du PNUD et de l’UNCDF, le projet a bénéficié d’un substantiel financement de coopération suédoise et aussi d’un financement parallèle de Fin Mark Trust.

Concernant le Gouvernement congolais, des contributions en nature ont été apportées pour la mise en œuvre des activités du projet.

* 1. **QUESTION D’EVALUATION N°3: APPROPRIATION** 
     1. **Dans quelle mesure les bénéficiaires directs ou indirects, la communauté, les autorités nationales se sont-ils appropriés le projet en y participant activement ?**

En ce qui concerne l’appropriation du Projet au niveau des IMFs, des COOPECs et des prestataires de Services techniques (APROCEC, ANIMF, FPM), il faut retenir que ces différents acteurs se sont bien appropriés le projet en y participant très activement au niveau des différentes instances de décision et aussi dans la mise en œuvre des différentes activités.

Les différentes parties prenantes du projet ACTIF sont toutes impliquées tout au long de la période de mise en œuvre à travers un certain nombre de mécanismes : (i) des réunions régulières du Comité de pilotage du projet au minimum deux fois par an. Le Comité de pilotage se compose des principales parties prenantes d’ACTIF, y compris le Gouvernement et les responsables de la mise en œuvre ainsi que les bailleurs de fonds du Projet ; (ii) des visites sur terrain effectuées par les membres du Comité de pilotage ; (iii) des visites de suivi quand les conditions sanitaires et de sécurité le permettent (tous les trois ou six mois) aux bénéficiaires de subventions ; et (iv) des rapports officiels trimestriels et annuels.

De manière plus élargie, toutes les parties prenantes nationales du projet ACTIF sont aussi impliquées à travers le Comité de coordination de la Feuille de route nationale pour l’inclusion financière.

* + 1. **Dans quelle mesure l'appropriation ou bien le manque d'appropriation ont-ils influencé l'efficacité et l'efficience du projet ?**

L’appropriation du projet ACTIF par les différentes parties prenantes nationales a permis d’avoir des résultats tangibles au niveau du projet.

D’après les résultats des enquêtes auprès des parties prenantes, 60% des parties prenantes pensent que l’appropriation a influencé très positivement l’efficacité et l’efficience du projet

* + 1. **Dans quelle mesure la stratégie de partenariat du projet a-t-elle été appropriée et efficace ?**

Dans la mise en œuvre, des partenariats ont été noués à différents niveaux :

* Au niveau micro
* Au niveau méso avec l’APROCEC, l’ANIMF et le PFM
* Au niveau macro avec la Banque Centrale du Congo

Ces différents partenaires ont fait l’objet de signature d’accord formel de collaborations avec ces différentes institutions publiques et privées. En fonction des atouts et des avantages comparatifs de ces différentes entités, cela a permis une efficacité des différentes actions menées pour plus d’impact au niveau des bénéficiaires.

D’après l’enquête effectuée auprès des parties prenantes, 60% des partenaires du projet ont confirmé que la stratégie de partenariat utilisée a été appropriée et efficace dans l’atteinte des résultats attendus du projet.

* 1. **QUESTION D’EVALUATION N°4: EFFICACITE** 
     1. **Dans quelle mesure le projet a-t- il contribué à livrer les produits et à atteindre les résultats initialement prévus / définis dans le document de projet ?**

Pour plusieurs aspects, la plupart des grands produits fixés pour l’atteinte des trois résultats ont été atteints dans la proportion de 33% à près de 211%.

Les indicateurs d’effet relatifs au renforcement du secteur financier et en mesure d’appuyer l’inclusion financière (effet) ont été pour la plupart réalisé dans les proportions de 72%-114%. Il s’agit des indicateurs de portée, d’impact et de croissance des activités du secteur financier.

Quant au renforcement des capacités des prestataires de services financiers (PSF) pour répondre aux besoins des groupes cibles (effet 1), les effets attendus ont presque tous atteints. IL s’agit notamment de l’amélioration des indicateurs de croissance, de l’’introduction de nouveaux produits, de l’amélioration de l’accès des femmes et des jeunes aux innovations en zone rurale, de l’amélioration de l’accès des groupes d’épargne aux prestataires de services financiers et de l’amélioration de la qualité de leur portefeuille de crédit.

En ce qui concerne, l’amélioration de la viabilité et de la gestion des institutions au niveau méso (effet 2), les effets attendus ont été atteints et les taux de réalisation se situent entre 81%-180%. IL s’agit notamment de l’appui aux deux associations professionnelles (APROCEC et ANIMF), de la collaboration entre ces 2 associations et l’adoption des standards universels de la gestion de la performance sociale et de la protection des consommations par les Coopecs et les institutions de microfinance.

Pour ce qui est du renforcement du cadre des politiques et du cadre réglementaire et institutionnel pour la finance inclusive (effet 4), les résultats sont très en deca des attentes, se situant entre 0-50%.

En ce qui concerne le partage des savoirs et des enseignements tirés en matière d’inclusion financière avec les parties (effet 5), les résultats sont très mitigés et varient entre 0-100%.

IL faut noter que trois effets importants (effet 3 et effet 5) devant contribuer directement au développement de systèmes de finance numérique et d’envois de fonds, les activités de renforcement de capacité par les organisations de régulation et de supervision, le partage des savoirs et des enseignements tirés en matière d’inclusion financière n’ont pas pu être réalisés.

* + - 1. **Dans quelle mesure et de quelles façons le projet a-t- il contribué à réaliser les Objectifs de Développement Durables ?**

Quant aux questions liées au développement durable, non seulement il n’y a pas de cibles fixées, mais dans la mise en œuvre, en ce qui concerne principalement le résultat 1, il y a risque à ce que le Projet ACTIF contribue plutôt (même si c’est dans une moindre mesure) à la dégradation de l’environnement en ce sens que bon nombre de clients bénéficiaires des concours financiers des IMFs et des COOPECs opérant en zones rurales sont des producteurs et/ou commerçants de bois de chauffe et/ou de charbon de bois. IL faut néanmoins noter, comme mentionné dans le document du projet, que le projet promeut des initiatives liées aux défis de l’Environnement et du changement climatique notamment en matière d'accès à l'énergie propre en encourageant le développement des produits financiers facilitant l’accès au microcrédit pour l’acquisition de matériels permettant de produire de l'énergie propre) ;

Enfin, en terme d’efficacité au niveau macro-économique, il est avéré que le projet a renforcé l’engagement du Gouvernement vers l’atteinte des ODD du fait que dans sa conception et dans sa mise en œuvre, le projet est en lien avec les objectifs du PNUD dont l’objectif est d’atteindre les ODD et de réduire la pauvreté humaine. Pour aller plus loin, le PNUD, l’UNCDF, le Gouvernement Congolais et les différents acteurs du secteur de la finance inclusive se sont engagés collectivement dans une dynamique de synergie à conduire le projet dont la finalité est de participer à la réduction de la pauvreté et à l’atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD). En d’autres termes, le projet, à travers l’atteinte de ses résultats, contribue à l’amélioration, de manière durable, de la situation socio- économique des populations de la RDC à travers une offre viable et pérenne de produits et de services financiers. Le tableau 12 ci-après présente les résultats générés par cet engagement de la part du Gouvernement Congolais.

**Tableau 12 : Evolution du sociétariat et des encours de dépôts et de crédits de 2018 à 2021**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Indicateurs | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | Taux de progression 2018-2020 |
| Nombre de clients (sociétaires) | 2 099 | 2 377 | 2 618 | N/A La BCC n’a pas encore rendu public le rapport du secteur 2021. Il faut attendre en mai 2022 | 25% |
| Nombre de clients femmes | 905 | 1 030 | 1 117 | 23 ,4% |
| Pourcentage de clients femmes | 43,11% | 43,33% | 43% |  |
| Encours des dépôts (millions de $) | 197 | 257 | 256 | 30% |
| Encours de crédits (millions de $) | 136 | 153 | 154 | 13,24% |

Source : Banque Centrale du Congo, 2021

IL ressort du tableau 12 qu’au cours de la période d’exécution du projet ACTIF, l’effectif global des clients (sociétaires) des Institutions de Microfinance (IMFs) et des COOPECs a progressé de 25% tandis que celui des clients femmes a progressé de 23,4%. Au même moment les taux de progression des encours de dépôts et de crédits sont respectivement de 30% et de 13,24% mettant ainsi en évidence une nette amélioration de la propension à épargner et de la demande de microfinancement des populations. S’il est vrai que ces résultats cachent beaucoup de disparités entre le milieu rural et le milieu urbain d’une part, et entre couches sociales d’autre part, il n’en demeure pas moins que ces indicateurs sont des facteurs déterminants d’amélioration des revenus, donc de création de richesses et dont l’évidence devra être établie par une étude d’impacts.

* + - 1. **Dans quelle mesure le projet a-t- il contribué à réaliser les objectifs définis pour les volets concernés ?**

Au niveau micro : dix-huit (18) institutions de Microfinance ont bénéficié d’appuis techniques ou financiers, soit pour l’acquisition de nouveau Système d’Information et de Gestion (SIG), le financement de micro petites et moyennes entreprises, le déploiement des agents bancaires dans les provinces et la mise à l’échelle de produits innovants.

Au niveau méso, le Projet ACTIF a contribué à l’amélioration de la viabilité des associations professionnelles (APROCEC et ANIMF). Le projet a apporté des appuis institutionnels pour le fonctionnement de ces deux associations afin de leur permettre de continuer à jouer leur rôle de présentation du secteur et de renforcement des capacités de leurs membres par l’organisation des ateliers de formation sur différents thématiques comme la lutte contre le blanchissement des capitaux et le financement du terrorisme, les normes et standards de la gestion de la performance sociale, l’éducation financière etc.

Au niveau Macro, les capacités de la banque centrale ont été renforcées pour le contrôle et la supervision des coopératives d’épargne et de crédit et des institutions de microfinance. Au moins une fois par an, des contrôles sur pièces et sur place ont été effectués dans différentes provinces du pays (Nord Kivu, Kongo Central, Nord-Ubangi, Kasai Central, Kinshasa, Sud Kivu).

* + 1. **Dans quelle mesure le projet a-t- il eu un impact sur la population (Jeunes, femmes, hommes) ?**

Le projet a eu un grand impact sur les nouveaux clients, les femmes et les jeunes. Au niveau de la population ciblée au 30 juin 2021 :

* 1 500 339 nouveaux clients actifs dont 46,57% de femmes qui ont bénéficié de produits et services de Microfinance ;
* 15 442 jeunes (dont 5 713,54 jeunes filles soit 37%) sont touchés par les produits de microfinance ;
* 3 Nouveaux produits numériques en faveur de trois institutions des microfinances partenaires : CEAC (Okapi Finances), CAHI (Projet DiMAGI), COOPEC INKISI (Projet Infoset).
* 16 126 nouveaux clients enregistrés pour des services numériques nouveaux ou améliorés sont soutenus dont 50 % de femmes

En comparaison avec la cible qui est de, 50 000 clients additionnels, dont 50% des femmes, on peut dire l’objectif a été atteint, surtout en terme de nouveaux clients, cependant quelque efforts restent à faire pour une meilleure représentation des femmes;

Au niveau des associations professionnelles, les activités de formation et de sensibilisation ont permis:

* De sensibiliser 500 personnes dont 55% des femmes autour de l’éducation financière et produits numériques ;
* d’ouvrir 105 comptes par les étudiants dont 40% par les étudiantes lors de l’atelier de présentation des produits financiers des institutions financières ;
* de sensibiliser 532 femmes en éducation financière.
* De former 1800 enfants en épargne lors de la semaine mondiale de l’argent à Kananga.
  + 1. **Dans quelle mesure le projet a-t- il contribué à la promotion de finances inclusive y compris numériques au niveau national et les résultats d'appropriation nationale (mise en œuvre de la feuille de route nationale pour l’inclusion financière, outils de collecte de données etc.) ;**

Le projet ACTIF a contribué à la promotion de la finance inclusive et numérique. Des évènements de promotion comme la journée internationale de l’épargne a été organisée en Octobre 2020 par FPM et APROCEC. Des activités de sensibilisation des femmes dans le cadre de l’inclusion financière et de l’éducation financière ont été organisées régulièrement par l’ANIMF.

Concernant la finance numérique, beaucoup d’activités d’envergure ont été réalisés avec les IMF et les COOPECs : Des appuis financiers et techniques ont été accordés à deux COOPECS (COOPEC CAHI et COOPEC BAGIRA) pour le développement de services financiers numériques.

Des appuis ont été apportés à certains prestataires de services financiers pour développer des produits innovants qui contribuent à la finance inclusive. IL s’agit de OKAPI FINANCES Plateforme de Gestion et de Crédit Numérique) – INFOSET (plateforme numérique/Solution pour la résilience des MPMEs face à la Pandémie Covid 19) – DIMAGI (Plateforme d’éducation financière et de gestion des groupes d’épargne), qui sont des solutions numériques développées pour le secteur de la finance inclusive.

**Tableau 13 : Portée du secteur financier inclusif**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2018/2020 |
| Portefeuille de crédit (en USD) | 136 071 735 | 153 222 941 | 154 000 000 | n/a | 13,24% |
| Nombre de comptes ouverts | 2 098 859 | 2 377 499 | 2 618 000 | n/a | 25% |
| Total épargne (en USD) | 197 552 149 | 257 287 384 | 256 000 000 | n/a | 30% |

Rapports annuels de la BCC 2018, 2019, 2020 et 2021

Le projet a aussi contribué à la mise en place à mettre en place un cadre adéquat pour le développement d’un secteur financier inclusif, notamment : la finalisation du document de la stratégie nationale financière, la mise en œuvre de la feuille de route de l’inclusion financière, la dynamisation de la supervision et la surveillance du secteur et le bon fonctionnement des associations professionnelles (APROCEC-RDC et ANIMF) et du FPM asbl.

Des actions importantes sont encore en cours comme la validation de l’avant-projet de loi sur les COOPEC. La Banque Centrale du Congo a organisé une série de travaux sur la révision de la loi des COOPEC. L’objectif est de refondre la loi des COOPEC ainsi que la loi des IMF afin de les transformer en un texte de loi unique pour la microfinance. Les travaux sur l’avant-projet de loi applicables aux COOPEC sont presque terminés. Il ne reste que la fusion avec la loi des IMF.

Les améliorations des politiques de finance inclusive ainsi induites ont contribué de façon significative à la croissance du secteur comme en témoigne l’évolution des principaux agrégats. Ainsi entre 2018 et 2022, le portefeuille de crédit, le nombre de comptes ouverts et le total de l’épargne ont connu respectivement des hausses de 13,24%, 25% et 30%

* + 1. **Dans quelle mesure le projet a-t- il contribué à améliorer l’autonomisation des femmes, le dialogue et la cohésion sociale entre les populations ?**

Les Prestataires de Services Financiers, les Institutions de Microfinance et les COOPEC bénéficiaires du Projet, offrent dans la mesure de leurs possibilités des opportunités appropriées aux femmes en développant des produits appropriés pour les aider à mener des Activités Génératrices de Revenus (le petit commerce, l’agriculture, l’élevage, la restauration, etc.).

Pour ce qui concerne la couverture des besoins financiers des femmes par les services financiers et non financiers livrés par les PSFs appuyés par le projet, il ressort des indicateurs de résultats présentés dans le tableau 9 que l’effectif des clients femmes a cru de 57% entre 2019 et 2021 mais la proportion de femmes clientes reste élevée mais stable et situe en moyenne à 46% entre 2019 et 2021.

Il ne nous a pas été possible de disposer de données qui puissent permettre d’apprécier dans quelle mesure les besoins de ces clients ont été couverts ou pas, un dispositif approprié de collecte et de traitement de données n’étant pas prévu par le projet à cet effet. Il en est de même pour l’exploration de nouveaux segments de marchés ainsi que de l’ouverture à plus de concurrence et de l’ouverture du marché pour les populations à faible revenu. L’une des limites du projet est de ne pas su mettre en place un système de mesure et d’analyse des indicateurs de performances sociales des Institutions financières bénéficiaires.

Concernant le dialogue et la cohésion sociale, le projet n’a pas contribué directement dans ces domaines mais les outils développés et les facilités mises en place ont contribué au financement des activités menées par les populations et constituent des facteurs favorisant la paix et la cohésion sociale. Des activités complémentaires du bureau du PNUD en RDC particulièrement dans les régions de l’Est ont contribué beaucoup plus sur ces aspects.

**Tableau 13 : Réalisations depuis le début du projet ACTIF**

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **2018** | **2019** | **2020** | **2021** | **Total/**  **Moyenne** | **Croissance entre 2018/2021 (%)** |
| Nombre de nouveaux clients servis | N/A | 316 592 | 437 277 | 509 484 | 315 838,25 | 61% |
| Nombre de nouveaux clients /femmes | N/A | 152 281 | 187 111 | 239 458 | 144 712,40 | 57% |
| % de femmes | N/A | 48,1% | 42,79% | 47% | 46% |  |
| Nombre de clients jeunes | 4 095 | 24 707 | 26 951 | 15 442 | 17 799 | 277% |
| Nombre IMFs/COOPECS appuyées | 6 | 8 | 8 | 9 | 8 |  |
| Portefeuille à risques (PAR) (moyenne) | 7,4% | 9,7% | 8,5% | 7,8% | 8,3% |  |
| Nombre d’IMFs/COOPECs appuyés par le FPM | 6 | 12 | 11 | 10 | 10 |  |

* + 1. **Dans quelle mesure le projet a- t-il pris en compte l’approche axée sur les droits dans les efforts de développement, mettant en évidence que le projet a su répondre aux revendications des ayants droit et que les garants de ces droits respectent leurs obligations ?**

Le projet ACTIF n’a pas vraiment pris en compte l’approche axée sur les droits dans les efforts de développement. D’autres projets mis en œuvre par le bureau du PNUD à l’Est du pays et dans d’autres provinces adressent ces aspects. Néanmoins, il y a eu des actions comme les MUSO, le relèvement communautaire et des actions en direction des déplacés de guerre et les ex-combattants. Des formations et des appuis financiers ont été mis en place pour aider ces groupes cibles à mener des activités génératrices de revenu et à se prendre progressivement en charge.

* + 1. **Dans quelle mesure le projet ACTIF a-t-il contribué au renforcement des capacités institutionnelles des Prestataires de services financiers, des Associations professionnelles et des Institutions Publiques ?**

Le projet ACTIF a beaucoup contribué au renforcement des capacités des Prestataires de services financiers, des deux (02) associations professionnelles, du FPM et de la Banque Centrale (BCC)

Au niveau des prestataires de services financiers, le projet ACTIF a contribué à renforcer l’efficacité opérationnelle des institutions financières partenaires pour leur permettre d’offrir des services d’épargne, crédit ou transferts d’argent répondant aux besoins des micro-entrepreneurs, hommes, femmes, jeunes y compris en milieu rural. Le projet les a appuyés à acquérir des solutions d’information et de gestion (SIG) adaptées pour permettre à ces institutions de se rendre performant et de se positionner dans les innovations offertes par la banque à distance et la finance digitale au profit de leurs clients et membres.

Tous ces appuis aux prestataires de services financiers ont contribué significativement à la professionnalisation des systèmes financiers de proximité pour améliorer le bien-être des ménages à faibles revenus et des micro-entrepreneurs, à accroitre l'efficacité́ économique et à soutenir la croissance.

Le tableau n°1 en annexe (Portefeuille d’appuis continus du Projet ACTIF en juin 2021) dresse la liste des institutions partenaires du Projet ACTIF et les appuis réalisés par le FPM asbl ainsi que les autres appuis institutionnels du Projet suivant décision du Comité d’investissement.

**Tableau 1** : Le portefeuille d’appuis du Projet ACTIF au 30 juin 2021

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| ***Partenaire*** | ***Institution*** | | ***Objet de l’appui du Projet ACTIF*** | ***Montant*** |
| ***Assistance technique directe au secteur de la finance inclusive*** | | | | |
|  | |
| ***FPM asbl***  *.* | *COOPEC AKIBA YETU*  *Goma, Province de Nord-Kivu* | | ***Gestion des risques de crise.***  ***Domaines d’intervention :***  *-Mise en place d’un cadre de gestion des risques*  *- Gestion des risques de crédit*  *- Fiabilisation des données financières et comptables*  *- Evaluation du SIG* | *Subvention au FPM ASBL :*  *89 860*  *213 623*  *138 910*  *111 207*  *197 010*  *200 995*  *166 708*  *265 625* |
| *COOPEC CAHI*  *Ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu* | | ***Stabilisation et redynamisation de l’institution face à la crise de la COVID19.***  ***Domaines d’intervention :***  *- Stratégie de relance du portefeuille de crédit et de baisse du PAR*  *- Digitalisation*  *- Optimisation de la gestion des risques* |
| *IMF IFOD Kinshasa* | | ***Gestion des risques. Domaines d’intervention :***  *- Mise en place d’un cadre de gestion de risque et d’efficience opérationnelle*  *- Renforcement de la gestion des risques de crédit*  *- Renforcement de la sécurité de de l’information*  *- Analyse préalable à la mise en place d’une stratégies de finance numérique* |
| *Coopec Tujenge PAMOJA Goma, Province de Nord-Kivu* | | ***Renforcement du cadre de gestion des risques***  *- Renforcement du cadre de gestion des risques*  *- Analyse de la stratégie digitale*  *- Sécurité de l’information*  *- Actions urgentes de la finance responsable* |
| *IMF SMICO, Bukavu* | | ***Redynamisation de l’institution face à la crise. Domaines d’intervention :***  *- Appui au crédit*  *- Renforcement des solutions digitales*  *- Implémentation des outils de gestions de risque* |
| *IMF Vision Fund* | | *Stabilisation et redynamisation de l’institution face à la crise Covid-19* |
| *HEKIMA*  *Goma, Province de Nord-Kivu* | | ***Renforcement du cadre de gestion des risques. Domaines d’intervention***  *- Mise en place du cadre de gestion de crise*  *- Renforcement de la gestion des risques de crédit* |
| *FINCA*  *Kinshasa et ses 20 points de service à travers le pays* | | ***Soutien à la gestion du risque de crédit et réseau d’agents banc.***  *Domaines d’intervention :*  *- Optimisation de la gestion de crédit*  *- Soutien à la strategies numérique* |
|  | *Camec Mbanza Ngungu*  *Congo Central*  *Mbanza-Ngungu* | | ***Gestion des risques et renforcement institutionnel.***  *Domaines d’intervention :*  *- Coaching général du management et des administrateurs*  *- Appui à la gestion du portefeuille à risque*  *- Digitalisation de la collecte de l’épargne et du remboursement de crédit*  *- Normes de finance responsable* | *179 446* |
|  | | | | |
|  | ***CAMEC INKISI****,*  *Congo Central*  *Kinsatu* | | ***Clôture du projet*** *portant sur l’Amélioration du Système d’information et de Gestion ; --Renforcement de l’offre en produits d’épargne et de crédit en milieu rural* | *121 510 USD* |
|  | ***COOPEC BOMOKO***  *, Ville de Kinshasa*  *Lemba, Ngaba, Kisenzo, Masina* | | ***Clôture du projet*** *portant sur l’Amélioration du Système d’information et de Gestion ; Renforcement offre en produits d’épargne et de crédit de crédit aux femmes en péri urbain* | *85 400 USD* |
|  | ***COOPEC GUILGAL*** *Ville de Kinshasa:*  *NGaliema – Delvaux, Gambela, Ngaba*  *Congo central: Kimpese* | | ***Clôture du projet*** *portant sur l’Amélioration du Système d’information et de Gestion ; Renforcement de l’offre en produits d’épargne et de crédit aux jeunes à Kinshasa* | *104 900 USD* |
| ***Suivi et Appuis institutionnels continus*** | | | | |
|  | ***COOPEC CAHI*** *Province de Sud Kivu :*  *Bukavu, Walungu, Kamituga* | | *Amélioration du Système d’information et de Gestion ;*  *Développement de services financiers numériques* | *173 000 USD* |
|  | ***COOPEC BAGIRA*** *Province de Sud Kivu :*  *Bukavu* | | *Amélioration du Système d’information et de Gestion ;*  *Développement de services financiers numériques* | *130 000 USD* |
|  | ***IMF PAIDEK***  *Province de Sud Kivu :*  *Bukavu* | | *Amélioration du Système d’information et de Gestion ;*  *Développement de services financiers aux PME* | *152 000 USD* |
|  | ***COOPEC BANTU*** *Province de Kasaï central :*  *Kananga* | | *Amélioration du Système d’information et de Gestion ;*  *Développement de services financiers en milieu rural* | *91 046 USD* |
|  | ***IMF MAMAN TOMBWAMA***  *Province de Nord : Ubangi, Gbadolite* | | *Amélioration du Système d’information et de Gestion ;*  *Développement de crédit solidaire femmes et jeunes* | *114 707 USD* |
|  | ***APROCEC***  *National* | | *Appui au plan d’action de l’Association professionnelle des Coopératives d’épargne et de crédit* | *185 120 USD* |
|  | ***ANIMF***  *National* | | *Appui au plan d’action de l’Association Nationale des Institutions de Microfinance* | *140 000 USD* |

* Au niveau des associations professionnelles (APROCEC et ANIMF), le projet a apporté des appuis pour le bon fonctionnement de ces associations. IL a aussi accompagné la mise en œuvre des activités du plan d’affaires de l’APROCEC par l’appui à l’organisation des formations pour ses membres

Au niveau méso, le Projet ACTIF contribue à améliorer la viabilité des institutions qui soutiennent les intérêts collectifs et les capacités dans le secteur à savoir : l’Association Professionnelle des Coopératives d’Epargne et de Crédit (APROCEC) et l’Association Nationale des Institutions de Microfinance (ANIMF). Entre 2019 et 2021, le Projet ACTIF a continué à faire le suivi sur son appui au fonctionnement de ces deux associations. Les activités suivantes sont à relever :

Pour l’APROCEC : organisation d’un atelier d’évaluation des besoins en renforcement des capacités des acteurs du secteur financiers sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme avec les partenaires suivants : BCC/CENAREF, Ambassade des Etats-Unis ;

Formation des Experts SPTF sur l’utilisation de l’outil TIA dans SPI4.

Pour l’ANIMF : des activités contribuant notamment à sensibiliser les femmes dans le cadre de l’inclusion financière : organisation à Kinshasa d’un atelier de sensibilisation les hommes et femmes (étudiants) dans les 5 modules du Programme National d’Education Financière (Gestion budgétaire, Epargne, Crédit, Négociation financière et Finances numériques.

A travers le partenariat entre le Projet ACTIF et le FPM, les prestataires de services financiers ont été renforcées. Au total de 2018 à 2020, 4 COOPEC (TUJENGE PAMOJA, CAMEC MBANZA NGUNGU, COOPEC CAHI, COOPEC Akiba Yetu) et 6 IMFs (PAIDEK SA, IFOD, FINCA RDC, SMICO, HEKIMA, VISIONFUND) et une (01) Banque ( Afriland First Bank) couvrant les zones rurales ciblées du projet ont bénéficié d’assistance technique directe. Ce partenariat a aussi permis de renforcer les capacités des ressources humaines des COOPEC et des IMFs : douze (12) sessions de formation ont été organisées au bénéfice de 300 agents et cadres des institutions financières.

* 1. **QUESTION D’EVALUATION N°5 : SOUTENABILITE/DURABILITE** 
     1. **Dans quelle mesure une stratégie de durabilité, y compris le renforcement de la capacité des parties prenantes nationales, a -t-elle été développée ou mise en œuvre par le projet (stratégie de sortie) ?**

L’objectif principal des interventions du projet ACTIF est de renforcer la capacité et la viabilité des divers partenaires impliqués dans la mise en œuvre du projet. Ainsi, les différents appuis et assistance techniques fournis permettent l’adoption de modèles de financement durables, la modernisation des Prestataires de Services Financiers, l’adoption des innovations et de meilleures pratiques, un changement de culture, de nouveaux modèles de prestation, des approches centrées sur l'utilisateur, et de nouveaux partenariats et modèles commerciaux. Tout ceci ensemble, permet d'assurer une baisse des coûts d’exploitation et des risques, une confiance accrue des consommateurs envers les PSF et, de manière plus générale, des modèles durables. Ces améliorations permettent aux PSF de pénétrer davantage le marché MPME à moyen/faible revenu, tant dans la période du projet et bien qu’au-delà.

Des interventions portant sur l'autonomisation des Prestataires de Services Financiers, y compris l'assistance technique, les activités liées à l’octroi ou non de subventions, s’arrêteront avec l'annonce officielle de la fin du décaissement de l'aide, mais le suivi effectué auprès des bénéficiaires se fait sur une période plus longue pour mesurer l'impact escompté. Les organisations soutenues sont alors des exemples pour les autres PSF et projets en RDC, ce pour assurer une reproduction durable.

IL faut aussi noter que l’évaluation de PASMIF II a mis en évidence la nécessité pour le projet qui lui succède (le présent projet ACTIF) d’assurer une continuité des activités, la consolidation des acquis des deux premières phases de PASMIF et l’élaboration de plans adéquats de sortie/retrait. Il en résulte que l’adhésion à ACTIF de chaque bénéficiaire de subvention (par ex. FPM asbl ou les prestataires de services) est subordonnée à la présentation d’un plan de sortie/retrait qui est discuté et validé, de manière explicite, par les parties prenantes concernées. Les accords de performance conclus reflètent également de tels plans de sortie/retrait ainsi que l’exigence de durabilité.

Enfin, en ce qui concerne l’inclusion d’une stratégie de sortie dans la conception du projet, aucune stratégie claire n’est mise en place quant à un processus de retrait graduel des bailleurs et les perspectives d’auto-prise en charge des bénéficiaires. Par exemple pour les associations professionnelles (APROCEC et ANIMF) appuyées, il s’avère indispensable de prévoir un plan d’autonomisation graduelle de ces associations.

* + 1. **Dans quelle mesure les mécanismes financiers et économiques ont été mis en place pour assurer la continuité du flux de bénéfices en cours une fois que l’aide touchera à sa fin ?**

Le Projet ACTIF a intégré dès le départ un certain nombre d’éléments qui permettent de limiter la dépendance des bénéficiaires du programme à ses financements :

* Des accords de subventions ont été signés avec des parties prenantes importantes du secteur de l’inclusion financière. Ces accords sont clairement définis dans le temps, c’est-à-dire contiennent des durées de mise en oeuvre. Même s’il y a eu des prolongations, il n’y a pas d’ambiguïtés sur sa durée et donc sa fin.
* Les subventions allouées aux IMFs, COOPECs et autres prestataires de services financiers ou techniques ne financent pas de coûts récurrents. Ces subventions financent le plus souvent, le renforcement de capacités et les acquisitions d’équipements et de matériels. Les financements sont cohérents avec les plans d’affaires des bénéficiaires et définis en fonction de leurs besoins, mais restent souvent inférieurs aux demandes formulées par les IMF, les COOPECs, les associations et les autres parties prenantes, les encourageant ainsi à nouer d’autres partenariats pour diversifier les sources de financement quand c’est possible et limiter leur dépendance vis-à-vis du Projet;
* Les associations professionnelles (APROCEC et ANIMF) ont bénéficié du financement pour l’organisation des formations par le cadre du projet, qui ont permis de contribuer à ses recettes, en tant que prestataire, conformément à leurs plans d’affaires respectifs, et de surcroît de constituer un vivier de formateurs locaux (sur les modules par exemple l’éducation financière).
  + 1. **Dans quelle mesure des modalités organisationnelles appropriées (dans le secteur public ou privé) ont été appliquées et que les cadres politiques et de régulation ont été mis en place et soutiendront la continuité des bénéfices. ?**

En termes des politiques en matière de l’inclusion financière, il est avéré que le projet a efficacement joué un rôle visible dans l’amélioration du cadre légal et règlementaire du secteur de la microfinance en RDC, notamment la révision de la loi sur les COOPECs et sa fusion avec les lois et règlements régissant tout le secteur, ceci en collaboration avec l’organe de tutelle, de supervision et de surveillance du secteur, en l’occurence la Banque Centrale du Congo.

L’évidence de l’appui du Pojet à l’amélioration du cadre institutionnel au travers d’appuis multiformes à la finalisation et l’adoption de la Stratégie Nationale d’Inclusion Financière, au renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles des associations professionnelles, du Comité de suivi de la feuille de route sur l’inclusion financière, le financement de certaines activités et actions de cette feuille de route.

Le niveau de supervision et de surveillance du secteur a cru de façon marquée depuis le début de l’année 2019. Des avancées sont observables autant pour le contrôle des IMFs et des COOPECs que pour la confiance que les usagers leur portent. IL y a eu des appuis à la Banque Centrale du Congo pour la mise en place d’un applicatif pour la publication du taux effectif Global (TEG), la collecte de données désagrégées sur l’inclusion financière et le développement de l’IDES (Inclusive Digital Economy Scorecard), qui est un outil politique qui aide les gouvernements à fixer des priorités qui favorisent la transformation numérique tout en réduisant la fracture numérique. L'IDES est un outil central de la stratégie de l’UNCDF "Ne laisser personne de côté à l'ère numérique". C’est un outil qui identifie les principales contraintes du marché qui entravent le développement d'une économie numérique inclusive et aide à fixer les bonnes priorités avec les parties prenantes publiques et privées dans chaque pays pour favoriser une économie numérique qui ne laisse personne de côté.

* + 1. **Dans quelle mesure la capacité institutionnelle requise (systèmes, structures, personnel, compétence, etc.) existe pour assurer cette durabilité ?**

Le projet a beaucoup contribué au développement et au renforcement des capacités institutionnelles des différents acteurs appuyés tout le long de la durée du projet.

Le projet a aidé à améliorer les capacités institutionnelles des associations professionnelles (APROCEC et ANIMF), qui sont maintenant mieux organisées et mieux fonctionnelles avec des organes de gouvernance qui lui assure plus de visibilité institutionnelle et opérationnelle. Les membres de ces associations sont représentés au niveau de leurs Conseils d’Administration, ce qui leur permet une meilleure collaboration et participation aux activités des associations qui sont actuellement des cadres de concertation et d’échanges sur les grands défis et enjeux du secteur. Le projet, grâce à ces programmes de renforcement de capacités, a contribué à l’amélioration au renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles des associations professionnelles qui sont maintenant en mesure de mieux jouer leur rôle de renforcement des capacités de leurs membres, de représentation et de défense des intérêts du secteur, de fournir des informations sur le secteur, de mener des campagnes de sensibilisation, d’assoir une bonne collaboration avec les IMFs et les COOPECs et d’avoir plus de stabilité.

A travers les programmes de renforcement de capacités aux associations professionnelles, le projet a contribué, dans une certaine mesure, à développer et à améliorer les capacités institutionnelles et opérationnelles des IMFs et des Coopératives. De nombreuses formations ont été organisées sur des thématiques variés et divers : techniques de plaidoyer, normes de performances sociales, Egalité genre, la gouvernance au niveau des COOPEC, l’éducation financière des clients, les services financiers numériques, l’efficacité, l’efficience et la productivité des COOPECs, la gestion des risques de liquidité et de solvabilité, l’assurance, l’élaboration des plans de continuité, le financement des achaines de valeur agricoles, les outils de gestion des échéanciers.

Ces différentes formations ont permis de renforcer les compétences des dirigeants, du personnel et des clients. Ceci va assurer la durabilité des actions par la mise en œuvre des différents notions et connaissances reçues tout le long de ses formations.

Les appuis apportés à la direction de la surveillance des intermédiaires financiers a permis :

* D’assurer un appui opérationnel pour la supervision, la surveillance et le contrôle du secteur ;
* De mettre en place un système de reporting qui, quand bien même embryonnaire, permet la collecte, le traitement et la capitalisation des données sur le secteur ; (d). assurer un appui sur le plan opérationnel en termes de surveillance et de contrôle du secteur ;
* D’améliorer la transparence dans l’application des taux d’intérêt par la mise en place d’une application pour la publication du taux effectif Global pour protéger les clients contre les abus ;

Tous ces acquis et compétences développés dans le pays vont perdurer au-delà du projet et vont contribuer à impacter positivement le développement du secteur financier.

1. **CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS** 
   1. **EVALUATION GLOBALE**

La conception et la mise en œuvre du Projet ACTIF sont basées sur une hiérarchisation des objectifs aux niveaux micro, méso, macro et des clients. Les principaux résultats atteints dans la mise en œuvre du projet ACTIF, sont les suivants:

* **Résultat 1 : Au niveau micro, le renforcement des capacités des prestataires de services financiers pour le développement d’offre de services financiers innovants et répondant aux besoins spécifiques des femmes, des hommes et des jeunes ;**

Au total, dix-huit (18) institutions de Microfinance ont bénéficié d’appuis techniques ou financiers, soit pour l’acquisition de nouveau Système d’Information de Gestion et de Gestion (SIG), le financement de micro petites et moyennes entreprises, le déploiement des agents bancaires dans les provinces et la mise à l’échelle de produits innovants.

Ces différents appuis techniques et financiers ont contribué de façon importante à la professionnalisation des services des institutions de microfinance et des coopératives d’épargne et de crédit et une meilleure offre de services de proximité visant à améliorer le bien-être des ménages à faibles revenus et à accompagner les micro-entrepreneurs. Ces différentes interventions ont permis d’accroitre le pourcentage d'adultes, y compris les femmes et les jeunes, ayant accès à des produits et services financiers formels offerts par une variété́ de prestataires de services techniques et financiers. En fin juin 2021, les institutions financières partenaires du Projet directement ou via le FPM ont totalisé 509 484 nouveaux clients dans le secteur.

* **Résultat 2 : Au niveau méso, l’amélioration de la viabilité, la gestion et le renforcement des capacités des associations professionnelles des institutions de microfinance et des coopératives d’épargne et de crédit ;**

Le Projet ACTIF a contribué à l’amélioration de la viabilité des associations professionnelles (APROCEC et ANIMF). Le projet a apporté des appuis institutionnels pour le fonctionnement de ces deux associations afin de leur permettre de continuer à jouer leur rôle de représentation du secteur et de renforcement des capacités de leurs membres par l’organisation des ateliers de formation sur différents thématiques comme la lutte contre le blanchissement des capitaux et le financement du terrorisme, les normes et standards de la gestion de la performance sociale, l’éducation financière etc.

Le FPM a joué aussi un rôle très important dans le renforcement des capacités des Institutions de microfinance et des coopératives d’épargne de crédit de la zone d’intervention du projet. Le FPM a contribué significativement à l’amélioration de la gestion des institutions et l’appui dans la mise en place d’innovations au profit des populations rurales.

Au total, cinq projets d’assistance technique directes ont été mises en œuvre pour deux IMFs et trois COOPECs. Une douzaine d’atelier de formation a été organisée au profit de 300 agents et cadres des institutions financières.

* **Résultat 3 : Le développement et l’adoption du paiement numérique et de l'envoi numérique de fonds par les consommateurs;**

Les activités prévues sur ce volet, à savoir, les obstacles juridiques liés aux politiques, l’adoption et l’application des lignes directrices de la SADC sur l’argent mobile, n’ont pas pu être mises en œuvre

* **Résultat 4 : Au niveau macro, le renforcement du cadre de politiques et du cadre réglementaire et institutionnel de la microfinance par la mise en œuvre de la Feuille de route nationale de l’inclusion financière.**

Au niveau Macro, les capacités de la banque centrale ont été renforcées pour le contrôle et la supervision des coopératives d’épargne et de crédit et des institutions de microfinance. Au moins une fois par an, des contrôles sur pièces et sur place ont été effectués dans différentes provinces du pays (Nord Kivu, Kongo Central, Nord-Ubangi, Kasai Central, Kinshasa, Sud Kivu). En complément à ces actions, la BBC a été appuyée pour améliorer la transparence dans les taux d’intérêt appliqués par la mise en place d’un applicatif pour la publication du taux effectif global. Puis elle a aussi été appuyée pour le développement de l’IDES pour le pays.

* **Résultat 5 : Le partage et la dissémination des connaissances et leçons apprises par les principales parties prenantes.**

Les activités prévues n’ont pas être mises en place du fait de la pandémie du covid19. Une évaluation finale du projet ACTIF est en cours pour tirer les leçons apprises dans la mise en œuvre du projet ACTIF

Pour l’atteinte ces résultats, le projet a défini les moyens et instruments institutionnels nécessaires pour l’accompagnement. Ce dispositif ne pourrait garantir des résultats sans une structure organisationnelle de mise en œuvre performante. Dans la section suivante, nous allons faire la synthèse de l’évaluation globale des résultats du Projet sur la base des critères principaux, à savoir : la pertinence, l’efficacité, l’appropriation, l’efficience et la durabilité.

* 1. **CONCLUSIONS DES QUESTIONS D’EVALUATION SPECIFIQUES** 
     1. **Pertinence :**

Le Projet ACTIF est pertinent et est aligné avec le Plan National Stratégique de Développement (PNSD) 2019-2023. Le Projet, appuie aussi la mise en œuvre de quelques domaines clés de la feuille de route nationale pour l’inclusion financière (2016-2021), qui définit les priorités nationales relatives à l’amélioration de l’inclusion financière en RDC, principalement la priorité N°6, qui vise à « renforcer les institutions et le cadre pour garantir un environnement favorable et soutenir les innovations dans le secteur tout en assurant une couverture territoriale dans les zones peu ou non desservies ». En droite ligne avec les priorités nationales définies dans le Plan National Stratégique de Développement (PNSD), le Projet ACTIF vise à la réduction de l’exclusion financière en RDC en contribuant à la mise en œuvre de certaines priorités de la Feuille de route de l’inclusion financière, notamment celles axées sur l’impact sur les utilisateurs finaux. Le Projet ACTIF contribue aussi à la réalisation, des Objectifs de Développement Durable (ODD), notamment ceux relatifs à l’atténuation de la pauvreté, à la croissance inclusive et à la réduction des inégalités et des objectifs nationaux d’atténuation de la pauvreté.

* + 1. **Efficience**

L’ensemble des ressources humaines, matérielles et financières déployées dans le cadre du projet a permis de délivrer au mieux les résultats attendus. Au total, le renforcement des institutions de microfinance et de leurs associations professionnelles ont occupé une part importante dans le projet, soit plus de 75% des ressources financières. Les données du suivi-évaluation sont disponibles et ont été capitalisées et utilisées dans les prises de décisions stratégiques concernant les prestations de services. En effet, Les rapports annuels des activités ainsi que les rapports financiers annuels sont traités et postés par l’UGP sur le site web de MPTF (Multi-Partner Trust Fund).

Les résultats globaux satisfaisants obtenus tiennent au fait que les plans annuels de travail ont été plus ou moins efficacement exécutés par l’équipe de gestion du Projet ACTIF, en l’occurrence l’unité de Gestion du Projet (UGP) sous la supervision du CCP et en collaboration avec le CIP. L’analyse des différents rapports d’activités mis à notre disposition (rapports annuels et rapports financiers rapport final de mise en œuvre du PAE/SFI, etc.) conjuguée aux informations issues des entretiens et échanges avec le CCP et la CGP, révèle que la quasi-totalité des actions prévues aux plans annuels successifs de travail a été réalisée, hormis les principales actions des effets 3 et 5.

* + 1. **Appropriation**

Les différents acteurs impliqués se sont bien appropriés le projet en y participant très activement au niveau des différentes instances de décision et aussi dans la mise en œuvre des différentes activités. Ils ont participé tout au long de la période de mise en œuvre aux réunions du comité de pilotage et aux visites régulières de suivi terrain. Des accords de subventions ont été signées avec des acteurs clés et des prestataires de services techniques et financiers pour une efficacité des différentes actions menées pour plus d’impact au niveau des bénéficiaires.

* + 1. **Efficacité**

Pour plusieurs aspects, la plupart des grands produits fixés pour l’atteinte des trois résultats ont été atteints dans la proportion de 33% à près de 211%.

Les indicateurs d’effet relatifs au renforcement du secteur financier et en mesure d’appuyer l’inclusion financière (effet) ont été pour la plupart réalisé dans les proportions de 72%-114%. Il s’agit des indicateurs de portée, d’impact et de croissance des activités du secteur financier.

Quant au renforcement des capacités des prestataires de services financiers (PSF) pour répondre aux besoins des groupes cibles (effet 1), les effets attendus ont presque tous atteints. IL s’agit notamment de l’amélioration des indicateurs de croissance, de l’’introduction de nouveaux produits, de l’amélioration de l’accès des femmes et des jeunes aux innovations en zone rurale, de l’amélioration de l’accès des groupes d’épargne aux prestataires de services financiers et de l’amélioration de la qualité de leur portefeuille de crédit.

En ce qui concerne, l’amélioration de la viabilité et de la gestion des institutions au niveau méso (effet 2), les effets attendus ont été atteints et les taux de réalisation se situent entre 81%-180%. IL s’agit notamment de l’appui aux deux associations professionnelles (APROCEC et ANIMF), de la collaboration entre ces 2 associations et l’adoption des standards universels de la gestion de la performance sociale et de la protection des consommations par les Coopecs et les institutions de microfinance.

Pour ce qui est du renforcement du cadre des politiques et du cadre réglementaire et institutionnel pour la finance inclusive (effet 4), les résultats sont très en deca des attentes, se situant entre 0-50%.

En ce qui concerne le partage des savoirs et des enseignements tirés en matière d’inclusion financière avec les parties (effet 5), les résultats sont très mitigés et varient entre 0-100%.

* + 1. **Durabilité**

A travers l’approche, l’objectif principal des interventions du projet ACTIF est le renforcement des capacités et de la la viabilité des divers partenaires impliqués dans la mise en œuvre du projet. Ainsi, les différents appuis et assistance techniques fournis permettent l’adoption de modèles de financement durables, la modernisation des Prestataires de Services Financiers, l’adoption des innovations et de meilleures pratiques, un changement de culture, de nouveaux modèles de prestation, des approches centrées sur l'utilisateur, et de nouveaux partenariats et modèles commerciaux. Ainsi cela permet d'assurer une baisse des coûts d’exploitation et des risques, une confiance accrue des consommateurs envers les PSF et, de manière plus générale, des modèles durables. Ces améliorations permettent aux PSF de pénétrer davantage le marché MPME à moyen/faible revenu, tant dans la période du projet et bien qu’au-delà.

A travers les programmes de renforcement de capacités aux associations professionnelles du FPM, le projet a contribué, à développer et à améliorer les capacités institutionnelles et opérationnelles des IMFs et des Coopératives d’épargne et de crédit. Les différentes formations organisées sur des thématiques variés ont permis de renforcer les compétences des dirigeants, du personnel et des clients. Ceci va assurer la durabilité des actions par la mise en œuvre des différents notions et connaissances reçues tout le long de ces formations.

* 1. **RECOMMANDATIONS**

Au regard des grands constats qui sont dégagés et à la lumière des conclusions ci-dessus, la mission a fait les recommandations qui sont consignées dans les tableaux ci-dessous pour une meilleure formulation d’une seconde phase du projet ACTIF. Pour chaque recommandation, il est indiqué le délai d’exécution et les intervenants ou responsables en charge.

* + 1. **ASPECTS GENERAUX**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Recommandations** | **Délai d’exécution** | **Intervenants/Responsables** |
| L’appui au développement du secteur, dans le cadre d’une seconde phase du projet, devrait continuer à mettre l’accent sur la consolidation des acquis, l’appui aux IMFs et aux COOPECs, l’appui aux Associations professionnelles et au FPM, et un accent particulier à l’accompagnement plus accentué des initiatives visant la digitalisation des services financiers particulièrement dans les zones rurales et enclavées à travers les modalités et/ou actions suivantes :  - Retenir seulement 4 axes/résultats pour la phase 2 du projet: Au niveau micro: (i) Le renforcement des capacités techniques et financières des Prestataires de Services financiers (IMFs et COOPECs, (ii) Au niveau méso: le renforcement des capacités institutionnelles des associations professionnelles et des autres prestataires de services financiers techniques, (iii) au niveau macro: renforcement de la supervision et amelioration du cadre réglementation et development des politiques (iv) Renforcement des capacités des clients par l’éducation financière et la diffusion des standards de protection des clients;  - consolider les acquis et augmenter les appuis financiers et techniques nécessaires à la croissance des IMFs et COOPECs par l’augmentation du portefeuille des instutitions partenaires du projet | 1. Avril 2022 : Formulation du Projet ACTIF 2.  2. Juin 2022 : Etude, validation et adoption du PRODOC par le Gouvernement  3. De Juillet 2022 à Juin 2025 : mise en œuvre de la phase 2 du projet | 1. PNUD & UNCDF : Financement et accompagnement du processus de formulation et d’adoption de la phase 2 du Projet  2. Parties prenantes et acteurs : mise en œuvre du projet  3. unité de gestion du projet |
| Mettre en place une stratégie de mobilisation de ressources à proprement parler et produire des rapports annuels sur la mobilisation de fonds qui fournissent des informations détaillées sur la mobilisation des ressources et sur le « gap de financement » et présentent de détails sur l’exécution de ces ressources par résultat afin de connaitre le degré d’exécution des budgets par résultat et de donner l’aperçu sur les gaps réels | 1. Juillet 2022 : document de stratégie de mobilisation des ressources  2. Fin décembre de chaque année d’exécution : Rapport sur la mobilisation des fonds | L’unité de gestion du projet met en place la stratégie de mobilisation des ressource avec l’appui du PNUD et du bureau regional de l’UNCDF |

* + 1. **PAR RAPPORT AUX RESULTATS ATTENDUS**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Résultats** | **Recommandations** | **Délai d’exécution** | **Intervenants/Responsables** |
| Dans le cadre de la réalisation du Résultat 1 :  Les prestataires de services financiers en sortent renforcés et répondent aux besoins des groupes cibles | Poursuivre et si possible accroitre les ressources financières pour l’appui technique aux institutions financières pour le développement de produits innovants et le développement de la finance digitale, surtout celles ciblant les femmes, les jeunes et le financement des populations rurales | Juillet 2022-Juin 2025 | UGP, CP, PNUD, UNCDF, FPM, APROCEC, ANIMF et prestataires de services financiers et techniques |
|  | Mettre en place des mécanismes de refinancement des institutions à travers le FPM et d’autres organisations spécialisées dans le refinancement des institutions financières pour la reprise post covid19 | Juillet 2022-Juin 2025 | UGP, CP, PNUD, UNCDF, FPM, BCC, Ministère des finances, et prestataires de services financiers |
|  | Mettre en place de mécanisme de financement des institutions financières pour permettre le financement des MPME |  |  |
| Dans le cadre de la réalisation du Résultat 2 :  La viabilité et la gestion des institutions au niveau méso appuyant le secteur de la microfinance se sont améliorées | Poursuivre les appuis institutionnels aux deux associations professionnelles pour qu’elles puissant continuer à jouer leur role de representation, de defense des interest de leurs members et de renforcement des capacités de leurs membres respectifs | Juillet 2022-Juin 2025 | UGP, CP, APROCEC, ANIMF, UNDP, UNCDF |
|  | Travailler à la mise en place d’un plan d’autonomisation progressive des associations par une contribution progressive (cotisations, frais de participation aux activités/formations) des membres au fonctionnement et une mobilisation de financement auprès d’autres partenaires | Janvier 2023-Juin 2025 | UGP, CP, APROCEC, ANIMF, Membres des associations |
| Dans le cadre de la réalisation du Résultat 3 : Les systèmes de finance numérique et d’envois de fonds sont développés et adoptés par les consommateurs | Les activités prévues et qui n’ont été réalisées en partie à cause de la pandémie de covid19 peuvent être reconduites s’elles sont toujours pertinentes.  Ces actions seront complémentaires des initiatives de digitalisation des services financiers | Juillet 2022-Juin 2025 | UCP, CP, UNDP, UNCDF |
| Dans le cadre de la réalisation du Résultat 4 :  Le cadre des politiques ainsi que le cadre réglementaire et institutionnel sont renforcés pour la finance inclusive | Poursuivre la mise en œuvre de la feuille de route/stratégie nationale d’inclusion financière | Juillet 2022-Juin 2025 | UGP, CP, PNUD, UNCDF, Ministère des finances |
|  | Continuer les activités/actions visant à améliorer la supervision, la surveillance et le contrôle par la banque Centrale du Congo | Juillet 2022 - Juin 2025 | UCP, CP, PNUD, UNCDF, BCC |
|  | Renforcer les capacités de la BCC dans la supervision des innovations (services de transfert d’argent, de mobile money) et dans la mise en place de cadre règlementaire favorable au développement des innovations | Juillet 2022-Juin 2025 | UCP, CP, PNUD, UNCDF, BCC, Ministère des finances |
| Dans le cadre de la réalisation du Résultat 5 : Des savoirs et des enseignements tirés sont générés en matière d’'inclusion financière et ils sont partagés aux principales parties prenantes | Reconduire les activités visant le partage et la dissémination des connaissances et des leçons apprises du projet ACTIF | Juillet 2022-Juin 2025 | UCP, CP, PNUD, UNCDF, parties prenantes |

* + 1. **Suivi et évaluation**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Recommandations | Délai d’exécution | Intervenants/Responsables |
| Pour la deuxième phase du projet, renforcer l’unité de gestion du projet par un expert national spécialisé en suivi-évaluation, un expert national en finance digitale, | Juillet 2022 - Juin 2025 | UGP, CP, PNUD, UNCDF |
| Réaliser régulièrement des enquêtes de satisfaction auprès des partenaires de mise en œuvre et des utilisateurs des services du projet | Juillet 2022 - Juin 2025 | UGP, CP, PNUD, UNCDF |
| Mettre en place un système de suivi des Recommandations et établir un mécanisme pour assurer l’exécution des recommandations | Juillet 2022 - Juin 2025 | UGP, CP, PNUD, UNCDF |

1. **ANNEXES**

**Annexe 1 :** Termes de référence

**Projet ACTIF Action, Changement, transformation par l’Inclusion Financière**

**En République Démocratique du Congo**

**ACTIF**

**PROJET CONJOINT PNUD-UNCDF en partenariat avec l’Ambassade de Suède**

**MISSION D’EVALUATION FINALE**

**TERMES DE REFERENCE**

|  |  |
| --- | --- |
| DONNEES DE BASE DU PROJET CONJOINT | |
| Pays | République Démocratique du Congo (RDC) |
| Titre du Projet | Action, changement et transformation par l’inclusion financière en RDC - ACTIF |
| Coût total du Projet | $US 5 852 274 |
| Secteur | Pauvreté-Inclusion financière |
| Durée prévue | Sept. 2017- Fév. 2021 |
| Date de signature du Document de Projet :  Date de démarrage des activités :  Extension sans cout additionnel | Novembre 2017  Janvier 2018  31 décembre 2021 |
| Financement : | * Gouvernement : En nature * PNUD : $US 370 000 * UNCDF : $US 710 375 * SUEDE via MPTF : 40.895 174 SEK (1USD: 8.57SEK Taux appliqué dans le Document de Projet) |

# CONTEXTE DU PROJET

## 1.1 HISTORIQUE DU PROJET

Le Projet « Action, Changement, Transformation par l’Inclusion Financière » en sigle ACTIF a été approuvé en fin Novembre 2017 par le PNUD, UNCDF et le Gouvernement en partenariat avec l’Ambassade de Suède en République Démocratique du Congo. Doté d’un budget prévisionnel de 5,8 millions de dollars US, le Projet conjoint connu sous le sigle « ACTIF » a été prévu pour une période initiale de trois ans et demi allant de septembre 2017 à février 2021. Sur décision du Comité de pilotage en date du 17 février 2021, la durée du Projet ACTIF a été prolongée jusqu’au 31 décembre 2021.

En tirant profit des acquis et leçons apprises du Programme d’appui au secteur de la Microfinance (PASMIF II, 2011-2015) la formulation du Projet ACTIF a mis en exergue le potentiel immense et de la forte demande en services financiers y compris numériques en RDC. Le chantier à poursuivre est de renforcer la professionnalisation du secteur et développer des innovations en vue d’une plus grande inclusion financière en RDC. Sur la base de l’Etude diagnostic Finscope entreprise dans le cadre du processus «  Making Access possible » en RDC, le Projet ACTIF poursuit les principaux objectifs suivants : (1) instaurer la confiance dans l'épargne et promouvoir l'éducation financière et la protection des consommateurs ; (2) renforcer les institutions (IMF, Coopec et leurs Associations professionnelles…) sélectionnées comme partenaires du Projet afin d’assurer un environnement favorable et soutenir les innovations dans le secteur tout en assurant une couverture territoriale dans les zones à faible revenu et les zones non desservies; et (3) accroître l'accès à l'épargne, au crédit, aux transferts, à l’envoi de fonds et à la micro-assurance en ciblant les hommes et les femmes à faible revenu, y compris ceux des zones rurales, les jeunes et les micro entrepreneurs.

Au niveau stratégique, le Projet ACTIF, appuie la mise en œuvre de quelques domaines clés de la Feuille de route national pour l’inclusion financière aux côtés d'autres partenaires stratégiques. Il se focalise sur les thématiques où le PNUD et l’UNCDF ont des avantages spécifiques et, visant à renforcer les capacités des prestataires de services financiers et leurs clients.

En ligne direct avec les priorités nationales définies dans le PNSD , le Projet ACTIF vise à la réduction de l’exclusion financière pour contribuer à la réalisation, en RDC, (1) des Objectifs de développement durable (ODD), notamment ceux relatifs à l’atténuation de la pauvreté, à la croissance inclusive et à la réduction des inégalités et (2) des objectifs nationaux d’atténuation de la pauvreté, ce en contribuant à la mise en œuvre de certaines priorités de la Feuille de route de l’inclusion financière, notamment celles axées sur l’impact sur les utilisateurs finaux.

## 1.2 Description du Projet « ACTION, CHANGEMENT ET TRANSFORMATION PAR L’INCLUSION FINANCIERE

1. Le Gouvernement de la RDC a adopté la Stratégie régionale d'inclusion financière 2015-2020 de la SADC mais aussi soutenu localement l’élaboration d’un Plan national stratégique de développement (PNSD) 2017-2021 et d’une Feuille de route nationale pour l’inclusion financière 2016–2021 dont la finance inclusive contribue à la réalisation des objectifs plus larges des politiques de développement et à l’amélioration des conditions de vie de la population. L’objectif est de permettre au secteur financier de jouer son rôle de financement de l’économie, d’appuyer les actions relatives à la dynamique communautaire afin d’améliorer le bien-être des ménages (fiabilité et rapidité des rentrées de revenus, efficacité des paiements de biens et services, outils pour gérer les risques et la liquidité, accumulation d'actifs pour l'éducation et la santé, résilience face aux chocs), à créer de la croissance et des emplois (mobilisation/intermédiation de l'épargne à des fins d’investissement, services financiers aux agriculteurs et aux MPME, et à réduire les inégalités. L'inclusion financière est un élément clé des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

1.2.1. Les objectifs de développement du projet

Compte tenu des résultats positifs enregistrés par le projet PASMIF I (2006-2009) et PASMIF II (2010-2015), le Projet ACTIF a comme objectif de consolider les acquis et d’atteindre les résultats suivants :

* Au niveau micro, Renforcer les prestataires de services financiers partenaires du Projet en vue de leur permettre de développer des méthodologies innovantes adaptées aux besoins spécifiques des femmes, des hommes et des jeunes, en particulier chez les ménages d’agriculteurs et les micro-entrepreneurs tout en prenant en compte l’Environnement et les défis liés aux changements climatiques ;
* Au niveau méso, Améliorer la viabilité et la gestion des institutions de niveau intermédiaire, ce qui leur permet d’appuyer et former les institutions de microfinance et les Coopec membres ;
* Développer et adopter par les consommateurs le paiement numérique et l'envoi numérique de fonds (la digitalisation), entre autres grâce à des efforts catalyseurs d’ouverture et d’élargissement des couloirs d’envois de fonds internes et transfrontaliers ;
* Au niveau macro, renforcer le cadre de politiques ainsi que le cadre réglementaire et institutionnel de la microfinance afin de contribuer à la mise en œuvre de la Feuille de route nationale de l’inclusion financière sous le pilotage du Ministère des Finances.
  + 1. La gouvernance du projet

Le Projet ACTIF est doté des organes suivants :

* Comité de Pilotage (CP) : l’organe d’orientation, d’investissement et de suivi de la mise en œuvre du Projet, composé par le PNUD, l’UNCDF, le Ministère des Finances, le Ministère de l’Agriculture, le Ministère des PME, le Ministère du Genre, la Banque Centrale du Congo, le FPM asbl, l’ANIMF, l’APROCEC et les partenaires techniques et financiers du Projet. Le Comité de pilotage assure la supervision des activités du projet, y compris la validation des rapports annuels et des plans de travail annuels et des révisions ainsi qu'autoriser tout grands écarts par rapport aux plans convenus. Le Comité de pilotage siégeant en Comité d’investissement, se prononce sur les accords de subvention basés sur les performances conclus avec les institutions partenaires de mise en œuvre du Projet ACTIF.
* Unité de Gestion du projet : logée au PNUD elle est l’organe d’exécution des décisions prises par le Comité de Pilotage. L’UGP est dotée d’un Project manager Spécialiste senior en finance Inclusive, un Expert en Finances inclusives chargé des volets thématiques et Innovation et, un Expert en Digitalisation et Suivi/Evaluation, un Associé au projet, un chauffeur.

Dans la mise en œuvre du projet ACTIF, les interventions au niveau macro et méso sont placées sur la supervision de l’Unité de Gestion du Projet (UGP). Elle travaille de façon étroite avec les départements concernés par la microfinance (Ministères et BCC), les bailleurs de fonds, les Prestataires de Services Financiers (PSF), le FPM ASBL, les Associations professionnelles et autres intervenants du secteur financier.

* + 1. Les bénéficiaires du projet et les zones cibles

Les bénéficiaires ultimes du projet sont les populations à faible revenu non bancarisées et sous-bancarisées, en particulier les petits agriculteurs et les pauvres, mais en accordant une attention particulière aux femmes et jeunes impliqués dans l’agriculture et les activités de MPME. Les groupes cibles pour le projet ACTIF sont, les Prestataires de Services financiers (banques, Institutions de microfinance, Coopératives d’épargne et de crédit et prestataires de services de paiement mobile) et leurs clients ou utilisateurs finaux.

En matière d’appuis aux Prestataires de Services Financiers (PSF), le Fonds pour l’inclusion financière (FPM – ASBL) est le principal partenaire du Projet ACTIF en matière de professionnalisation de l’offre en services financiers commercialement viables ciblant les micro-entrepreneurs y compris les femmes et les jeunes en milieu rural. Initié dans le cadre du PASMIF par le PNUD, UNCDF en partenariat avec KFW, le FPM ASBL constitue la structure d’appui en assistance technique directe pour le secteur de la finance inclusive en RDC.

S'appuyant sur l'expérience passée du PASMIF et en capitalisant sur la collaboration avec la Banque Centrale, les Associations professionnelles et le FPM Asbl, le projet couvre principalement les zones suivantes : Kinshasa, Sud Kivu, Nord-Kivu, Haut Katanga, Kwilu, Kasaï Central, Congo Central. Le projet se déploie aussi dans des régions où le PNUD entreprend des activités visant à soutenir la résilience des communautés locales afin de renforcer l'inclusion financière dans les zones pas ou peu desservies.

* + 1. Les ressources du Projet

D’une durée initiale de 3,5 ans pour un montant total de 5 852 274 USD, le projet ACTIF est conjointement financé par la Suède (4, 7 millions USD), le PNUD (370 000 USD), UNCDF (710 375 USD).

## 1.3 Evaluation FINALE

Il est prévu une évaluation finale du projet ACTIF conformément aux règles et procédures du PNUD en matière d’évaluation.

Les présents termes de référence sont élaborés sur la base du document (PRODOC) du projet conjoint ACTIF entre le Gouvernement congolais, le Projet des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et UN Capital Développent Fund (UNCDF) et de l’accord de gestion entre le PNUD MPTF et la Coopération Suédoise.

# OBJET et OBJECTIFS DE L’EVALUATION

# Cette évaluation est initiée par le PNUD conjointement avec UNCDF avec l’implication des parties prenantes du projet ACTIF afin de contribuer aux exigences du PNUD en matière de redevabilité, de la transparence aussi l’apprentissage.

• Concernant la redevabilité et la transparence, cette évaluation rendra compte des résultats (prévus ou non prévus) qui ont été atteints par le Programme, auprès du bailleur de fonds (Gouvernement Suédois), du Gouvernement de la RDC (ministère de tutelle et ceux impliqués aux niveaux national et provincial) et des bénéficiaires attendus.

• Quant à l’apprentissage organisationnel, cette évaluation permettra d’identifier les succès et leurs facteurs, les échecs et leurs facteurs, et de formuler des recommandations pour améliorer l’intervention en cours dans les deux provinces de l’Ouest et mieux appréhender la conceptualisation de l’approche dans les interventions futures.

L’objectif principal de cette évaluation finale est d’apprécier la performance globale du projet ACTIF au regard des objectifs lui assignés et de la chaîne des résultats attendus (produits/effets/impact) d’en analyser la pertinence, l’efficacité, l’efficience, la durabilité et l’impact conformément aux standards applicables aux évaluations des projets et programmes de développement aux Nations Unies.

Il est attendu une documentation consistante des leçons apprises, des bonnes pratiques ainsi que l’édition des recommandations découlant de sa mise en œuvre qui soient à la fois stratégiques, faisables et susceptible d’être suivies.

Par ailleurs les résultats de l’évaluation finale fourniront des orientations sur ses perspectives possibles pour la duplication ou la mise à l’échelle du projet dans les zones de sa mise en œuvre et émettre des recommandations réalisables relatives à la mise en œuvre de programmes similaires.

A ce titre, les objectifs spécifiques suivants sont poursuivis par l’Evaluation ;

* Apprécier dans quelle mesure le projet ACTIF a contribué au moment de sa formulation et à l’heure actuelle, au regard  des principes clés de la réduction de la pauvreté et l’inclusion financière tels que définis par le PNUD et UNCDF  à répondre aux besoins des bénéficiaires directs ou indirects, des besoins de l’Inclusion Financière en RDC ; de l’objectif global de UNCDF et du PNUD dans la lutte contre la pauvreté, apprécier la qualité des résultats au 31/03/2021 et vérifier si les objectifs fixés ont été atteints.
* Mesurer le degré de mise en œuvre du projet ACTIF, son efficacité, son efficience et la qualité des produits et des réalisations (résultats obtenus) en comparant avec les résultats attendus et aux ressources utilisées ; identifier les obstacles éventuels à la bonne mise en œuvre du projet et à la réalisation à terme de ses objectifs ou, au contraire, les aspects qui l’ont facilité.
* Apprécier l’impact du projet notamment en termes de : (i) investissement direct dans la professionnalisation des IMF et COOPEC ; (ii) renforcement des capacités des acteurs du secteur en Inclusion financière y compris via le FPM asbl et les Associations professionnelles, (iii) investissement dans la mise en place d’une feuille de route pour l’inclusion financière nécessaire pour le développement du secteur.
* Mesurer dans quelles conditions le projet a obtenu les résultats de développement pour les bénéficiaires, les institutions financières (IMF ou COOPEC) et les autres acteurs.
* Mesurer la contribution du projet ACTIF à la réalisation des objectifs fixés pour ses différents axes d'intervention ainsi qu'à celle des objectifs du développement durable (ODD).
* Identifier et documenter les grands enseignements tirés et les bonnes pratiques sur les produits et sujets spécifiques (dotation des IMF et Coopec de Système d’Information et de Gestion (SIG), des produits financiers ciblant notamment les femmes, les jeunes, les micro-entrepreneurs et les groupes informels d’entraide des bénéficiaires (MUSO, AVEC).
* Fournir l’information nécessaire pour la planification et les décisions futures tout en donnant les orientations sur la nécessité ou non de poursuivre l’action ou l’étendre sur d’autres zones.

1. **PORTEE DE L’EVALUATION**

En principe, le projet ACTIF a une portée nationale. La présente évaluation se déroulera dans les provinces (Kinshasa, Congo Central, Sud-Kivu Nord-Kivu, Kasaï Central et Nord-Ubangi) où le projet ACTIF a été exécuté. Elle touchera tous les volets du projet qui ont été mis en œuvre avec toutes les institutions partenaires de manière directe ou indirecte. Il reviendra à l’équipe d’évaluation de faire une analyse de la mise en œuvre du projet afin de la placer dans le contexte global des initiatives de développement en RD Congo (Contribution au CPD, à l’UNDAF/UNSDCF).

Les résultats de cette évaluation seront adressés au PNUD et l’UNCDF qui les partageront avec les autorités nationales de la RDC, le bailleur de fonds, les partenaires de mise en œuvre,

Un mécanisme de suivi des recommandations issues de cette évaluation sera mis en place par le PNUD.

1. **QUESTIONS DE L'ÉVALUATION, NIVEAUX D'ANALYSE ET CRITÈRES D'ÉVALUATION**

L’évaluation devra répondre aux questions fondamentales suivantes réparties en cinq catégories.

Les cinq critères habituels d'évaluation des projets qui seront appliqués : la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité et l’impact.

A Pertinence : La mesure dans laquelle les objectifs d'une intervention de développement correspondent aux priorités nationales et de manière plus spécifique aux besoins des hommes et des femmes identifiés lors de l’élaboration du programme dans les zones d’intervention

1. Dans quelle mesure et de quelles façons le projet ACTIF a-t- il contribué à répondre aux besoins socio-économiques et à résoudre les problèmes de l’exclusion financière, de pauvreté, manque de cohésion sociale, manque de moyens d’existence et de perspectives économiques…, affectant notamment les femmes et les jeunes).
2. Dans quelle mesure la stratégie de suivi & évaluation du projet était-elle utile et fiable pour mesurer les progrès vers les résultats de développement et ajuster, prendre des mesures (correctrices) nécessaires à temps réel pour adapter le projet aux besoins des bénéficiaires ?
3. Intégration de l'approche genre : dans quelle mesure le projet a su prendre en compte des spécificités des hommes et des femmes à toutes les phases de son cycle ?

B. Efficience : Mesure dans laquelle les ressources/intrants (fonds, temps, ressources humaines, etc.) ont conduit à des réalisations dans des limites de coûts acceptables. En d’autres termes, l’évaluation devra permettre de mesurer le changement dans les produits et les effets observés.

1. Les ressources humaines, matérielles et financières ont- elles été suffisantes pour délivrer les résultats attendus et dans les meilleures conditions. Les ressources informatives (données) ont- elles été disponibles et suffisantes pour informer la planification, la prise de décision et le plaidoyer au quotidien ?

1. Le modèle de gestion proposé par le projet (c'est-à-dire les instruments, les ressources économiques, humaines et techniques, la structure organisationnelle, les flux d'informations, la prise de décision au niveau de la direction) a- t-il été efficient par rapport aux résultats de développement obtenus ?
2. Les structures de gouvernance mises en place par le projet (Comité de pilotage, Revue annuelle de projet, suivi) ont- elles facilité l’appropriation, la coordination des activités et la meilleure mise en œuvre des activités ? Ont-elles facilité la gestion et la production des produits et des réalisations ?
3. Quel type d'obstacles (administratifs, financiers, coordination et de gestion) que le projet a-t- il rencontrés et dans quelle mesure cela a-t- il affecté son efficacité ?
4. Dans quelle mesure le Gouvernement et les bailleurs de fonds ont-ils appuyé la mise en œuvre du projet ACTIF ?

C. L'appropriation de la procédure : L'exercice efficace du leadership par les partenaires nationaux dans les interventions de développement

a) les bénéficiaires directs ou indirects, la communauté, les autorités nationales se sont ils appropriés le projet en y participant activement ? Avec quels modes de participation (leadership) le processus a-t- il fonctionné ?

b) de quelles façons l'appropriation ou bien le manque d'appropriation ont-ils influencé l'efficacité et l'efficience du projet ?

c) Dans quelle mesure la stratégie de partenariat du projet a-t-elle été appropriée et efficace ?

D. Efficacité : Mesure dans laquelle les objectifs du projet ACTIF ont été atteints.

1. Dans quelle mesure le projet a-t- il contribué à livrer les produits et à atteindre les résultats initialement prévus / définis dans le document de projet ?
2. Dans quelle mesure et de quelles façons le projet a-t- il contribué à réaliser les Objectifs de Développement Durables ?

1. Dans quelle mesure et de quelles façons le projet a-t- il contribué à réaliser les objectifs définis pour les volets concernés ?
2. Dans quelle mesure le projet a-t- il eu un impact sur la population (Jeunes, femmes, hommes) ?
3. Dans quelle mesure le projet a-t- il contribué à la promotion de finances inclusive y compris numériques au niveau national et les résultats d'appropriation nationale (mise en œuvre de la feuille de route nationale pour l’inclusion financière, outils de collecte de données etc.) ;
4. Dans quelle mesure le projet a-t- il contribué à améliorer l’autonomisation des femmes, le dialogue et la cohésion sociale entre les populations.
5. Dans quelle mesure le projet a- t-il pris en compte l’’approche axée sur les droits dans les efforts de développement, mettant en évidence que le projet a su répondre aux revendications des ayants droit et que les garants de ces droits respectent leurs obligations.
6. Dans quelle mesure le projet ACTIF a-t-il contribué au renforcement des capacités institutionnelles des Prestataires de services financiers, des Associations professionnelles et des Institutions Publiques ?

Soutenabilité/Durabilité : Probabilité que les avantages du projet se maintiennent à long terme.

Les questions devraient aider à cerner si

a) une stratégie de durabilité, y compris le renforcement de la capacité des parties prenantes nationales, a été développée ou mise en œuvre par le projet (stratégie de sortie)

1. Si les mécanismes financiers et économiques ont été mis en place pour assurer la continuité du flux de bénéfices en cours une fois que l’aide touchera à sa fin ?
2. Si les modalités organisationnelles appropriées (dans le secteur public ou privé) ont été appliquées et que les cadres politiques et de régulation ont été mis en place et soutiendront la continuité des bénéfices. ?
3. Si la capacité institutionnelle requise (systèmes, structures, personnel, compétence, etc.) existe pour assurer cette durabilité

# METHODOLOGIE

Cette évaluation utilisera les méthodes et les techniques quantitatives et qualitatives correspondant aux besoins spécifiques d'informations et permettant de répondre aux questions énoncées dans les TDR tout en tenant compte des ressources disponibles :

* La consultation de toutes les sources d’informations (e. a. les rapports des activités et des missions, les tableaux de suivi, les comptes rendus des réunions, les documents du projet, etc.).
* Les méthodes appropriées pour la collecte des informations auprès des bénéficiaires et partenaires (e. a. enquêtes, interviews, focus group, observation, etc.).

L’évaluateur ou l’évaluatrice fera en sorte que les voix, les opinions et les informations données par les bénéficiaires/participants ciblés par le projet soient prises en compte. Il ou elle veillera également au principe de confidentialité pour les cas qui l’exigent.

Une méthodologie plus détaillée ainsi qu’un plan de travail spécifique, y compris une matrice de conception par question principale d’évaluation, seront présentés par l’évaluateur ou l’évaluatrice au début de la mission pour validation par le PNUD et UNCDF.

Cette évaluation sera menée par une équipe constituée de deux consultants (es) Internationaux (les) et trois consultants (es) nationaux (les).

Les Consultant(e)s apprécieront les résultats atteints par le projet conjoint en rapport avec les objectifs définis lors de la formulation du projet.

Les Consultant(e)s évalueront la qualité des actions du projet conjoint et sa contribution à la mise en place d’un environnement favorable à l’inclusion financière, à la digitalisation du secteur, à l’investissement des institutions financière, au renforcement des capacités et la promotion du genre. Son impact sur l'appropriation des actions par les Associations professionnelles, le FPM-asbl et les prestataires de services financiers partenaires.

Le rôle principal du PNUD est de mener l’ensemble de la coordination afin de gérer tout le processus d’évaluation avec les Consultants. Le PNUD et UNCDF devront s’assurer de la diffusion et de l’utilisation des conclusions et des recommandations de l’évaluation afin de renforcer l’apprentissage avec les parties prenantes. Le PNUD et UNCDF contribueront financièrement à l’évaluation et apporteront un support technique dans la réalisation de cette évaluation à travers ses spécialistes en suivi évaluation ainsi qu’un support logistique sur le terrain.

1. **PRINCIPAUX PRODUITS ATTENDUS DE l’EVALUATION**

L’équipe d’évaluation est chargée de soumettre les livrables suivants au PNUD et UNCDF :

* Rapport de cadrage (il sera soumis dans les 2 jours après l’arrivée de l’équipe des Consultants à Kinshasa. L'ensemble de la documentation sur le projet sera envoyé au Consultant avant son arrivée sur place). **20%**

Ce rapport aura une longueur de 10 à 15 pages et présentera la synthèse de l’analyse documentaire faite par les consultants, la méthodologie détaillée (méthodes, des outils et des procédures à utiliser pour la collecte des données) ainsi qu’un calendrier pour la réalisation de la mission. Il comprendra également, si nécessaire, les questions spécifiques devant permettre de répondre aux principales questions d’évaluation formulées dans les TDR. Le rapport suivra les grandes lignes présentées dans l'annexe 1.

* Rapport Provisoire (il sera soumis dans les 15 jours suivant l'achèvement des visites de terrain) **30%**

Le rapport provisoire sera structuré de la même manière que le rapport final et aura une longueur de 20 à 30 pages. Il contiendra :

1. Résumé Exécutif

* Brève description du projet
* Contexte et but de l’évaluation
* Principales conclusions, recommandations et leçons tirées.

2. Introduction

* But de l’évaluation
* Méthodologie utilisée
* Déroulement de l’évaluation

3. Constats et conclusions

* 1. Formulation du Projet
  2. Mise en œuvre du projet
  3. Résultats

4. Recommandations

5. Leçons apprises

6. les annexes

Le projet de rapport final sera soumis aux membres de l’équipe de gestion de l'évaluation et au groupe de référence pour obtenir leurs commentaires et suggestions.

Rapport final d'évaluation (il sera soumis dans les 5 jours suivant la réception du projet de rapport final commenté)

Le rapport final aura une longueur de 20 à 30 pages. Il contiendra les mêmes éléments que ceux du rapport provisoire intégrant les amendements, commentaires et observations de l’équipe de gestion de l’évaluation. **50%**

Le rapport final sera envoyé aux membres du groupe de référence de l'évaluation.

La structure de Suivi Evaluation au sein du Pilier II du PNUD Kinshasa servira d’interface tout au long du processus d’évaluation.

1. **ÉTHIQUE D'EVALUATION**

Cette évaluation sera conduite en conformité avec les principes énoncés dans [le Guide pour l’éthique de l’évaluation du Groupe des Nations Unies pour l’évaluation](http://www.unevaluation.org/ethicalguidelines)[[2]](#footnote-2) et [le code de conduite d'UNEG pour l'évaluation dans le système des Nations Unies](http://www.unevaluation.org/unegcodeofconduct)[[3]](#footnote-3).

1. **ARRANGEMENTS DE GESTION**

Les rôles et responsabilités clés dans les processus d’évaluation sont répartis comme suit :

1. L’équipe des Consultants : soumettre l’approche méthodologique, effectuer l’évaluation, soumettre le projet de rapport, la présentation Power Point et le rapport final conformément aux termes de référence.
2. Co-gestionnaires de l’évaluation : l’Expert en S&E du PNUD, les experts du Projet ACTIF PNUD/UNCDF et l’analyste au programme responsable de la composante moyens d’existences durables du PNUD Rôles : 1) Préparer les TDRs de l’évaluation, 2) apprêter toute la documentation à mettre à la disposition de l’évaluateur, 3) fournir à l'équipe d'évaluation l'assistance administrative et les informations et données requises ; 4) Analyser le document d’approche méthodologique et les rapports d'évaluation pour s’assurer que la version finale répond aux standards de qualité.
3. Groupe d’assurance-qualité : (UPAQ) ou Unité S&E du PNUD (à Kinshasa). Apporter un avis critique externe sur les différents documents produits
4. Groupe de référence : Les représentants des principales parties prenantes (membres du comité de pilotage, partenaires nationaux, partenaires de mise en œuvre, donateurs ou bailleurs, groupe de bénéficiaires) pour appuyer la collecte des données requises et passer en revue le draft du rapport d'évaluation pour la garantie de la qualité. Un atelier sera organisé avec le groupe de référence pour passer en revue le draft du rapport
5. Rôle du PNUD

Le rôle principal du PNUD est de mener l’ensemble de la coordination afin de gérer tout le processus d’évaluation avec l’équipe d’évaluation. Le PNUD conjointement avec UNCDF devra aussi s’assurer de la dissémination et de l’utilisation des conclusions et des recommandations de l’évaluation afin de renforcer l’apprentissage avec les parties prenantes pour la formulation de programmes similaires.

1. Rôles des autres parties prenantes :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| No | Parties prenantes | Rôles clef attendu |
| 01 | Partenaires de mise en œuvre : | * Collaborer et disponibiliser avec transparence et objectivité les informations exigées par l’évaluation * Partager avec l’équipe d’évaluation 1 ou 2 questions majeures qu’ils souhaitent être adressées, abordées par l’évaluation et susciter ainsi davantage l’intérêt * Utiliser les données de l’évaluation |
| 02 | Autorités locales | * Soutenir tout le processus et à tous les niveaux |
| 03 | Bénéficiaires | * Produire des feedbacks objectifs sur le processus de planification, de mise en œuvre et de coordination des activités * Produire des feedbacks sur la manière et la collaboration avec toutes les parties prenantes (dignité) et le niveau de satisfaction au vu des résultats générés par le projet et les recommandations pour les interventions futures |

1. **CALENDRIER INDICATIF DE LA MISSION D’EVALUATION**

|  |  |
| --- | --- |
| **Etapes** | **Période** |
| Publication des postes et soumission des offres | 26 Juillet au 9 aout 2021 |
| Revue technique, revue financière, sélection, finalisation du contrat | Aout 2021 |
| Arrivée des Consultants à Kinshasa | 1er septembre 2021 |
| Revue des documents clés, Préparation du plan d’évaluation et consultation avec l’équipe en charge de la gestion de l’évaluation et présentation de la méthodologie | 2 septembre 2021 |
| Missions sur terrain / Contact avec les parties prenantes à Kinshasa, Congo Centrale (Inkisi), Goma, Bukavu, Kananga, Gbadolite. | 9 au 24 septembre 2021 |
| Soumission Rapport Provisoire | 4 octobre 2021 |
| Commentaires sur Rapport Provisoire | 15 octobre 2021 |
| Soumission rapport final et Atelier de présentation | 29 octobre 2021 |

|  |
| --- |
| X**. LES CRITERES D’EVALUATION** |

L’évaluation des offres se déroule en deux temps. L’évaluation des propositions techniques est achevée avant l’ouverture et la comparaison des propositions financières.

La proposition technique sera évaluée sur son degré de réponse par rapport aux termes de référence et sur la base des critères suivants :

|  |  |
| --- | --- |
| Critères | Points |
| Le/la soumissionnaire a-t-il/elle le profil requis :   * Voir page 13 et 14 | 40 |
| Le/la soumissionnaire a-t-il/elle explicité de façon claire et précise l’objectif de la mission ? | 20 |
| La méthodologie et les outils proposés sont-ils appropriés aux produits décrits/attendus dans les TDR ? | 30 |
| La méthodologie et le chronogramme proposés sont-ils cohérents et réalistes pour garantir la réalisation effective des produits attendus de la mission ? | 10 |
| Total | 100 |

Seront jugées qualifiées, les propositions techniques qui obtiendront 70% de la note maximale de 100 points ; cette note technique sera pondérée a 70%.

Dans une deuxième étape du processus d’évaluation, les enveloppes financières seront ouvertes et les offres financières comparées.

Le marché ou le contrat sera attribué aux consultants ou cabinets suivant les deux (02) options ci-après :

1. Au Consultant qualifié ayant présenté l’offre financière la plus basse parmi les consultants techniquement qualifiés ; Applicables pour les services de support ou de nature relativement simple suivant les exigences des TDRs ;
2. Au Consultant ayant présenté le meilleur score combiné - rapport qualité/prix, évaluation cumulative - (Technique pondérée à 70% + Financière à 30%). Applicable pour les services intellectuels plus complexes suivant les exigences des TDRs ;

Cette note financière combinée à 30% est calculée pour chaque proposition sur la base de la formule suivante : Note financière A = [(Offre financière la moins disante) /Offre financière de A] x 30

N.B : Les services demandeurs détermineront avec les Opérations l’option la plus adaptée en fonction de leurs besoins.

# QUALIFICATION ET COMPETENCES DES CONSULTANTS

L’évaluation sera conduite par une équipe de quatre (4) consultants dont :

1. **Le/la** **Consultant (e ) principal, Chef de mission /Evaluateur senior :**

Un expert principal, consultant international de haut niveau ayant assumé des responsabilités importantes dans le domaine de l’évaluation. Il /elle sera recruté pour sa capacité d’analyse, de réflexion et de conception.; Il/elle sera le Chef de mission et devra justifier de :

* + Au minimum 15 ans d’expérience en Evaluation de programme et projet de développement;
  + Une bonne connaissance de l’environnement financier et des finances inclusives en Afrique ;
  + Une expertise avérée dans la conduite des évaluations des projets de développement dans le cadre de l’Inclusion financière et la digitalisation ;
  + Une très bonne capacité de rédaction ;
  + Une bonne compréhension de l’approche sectorielle et du concept d’économie digitale inclusive ;
  + Un niveau de troisième cycle universitaire en Finance, Banque, Economie ou équivalent.

Le Chef de mission aura les responsabilités suivantes :

* + Revue documentaire ;
  + Planning, conduite et rapports de l’évaluation ;
  + Prise de décision dans la répartition des tâches au sein de l’équipe d’évaluation ;
  + Utilisation des meilleures pratiques en matière de méthodologie de conduite d’évaluation et répondant aux termes de référence ;
  + Rédaction et présentation des constats et recommandations de l’évaluation ;
  + Conduite du briefing et du débriefing de la mission d’évaluation ;
  + Élaboration et finalisation du rapport.

1. **Le/la consultant (e) associé, expert en finance inclusive /Evaluateur senior**

Il/elle sera le consultant expert international et devra justifier de :

* + Au minimum 10 ans d’expérience en Microfinance, Finances Inclusives et le Digital ;
  + Une bonne connaissance de l’environnement financier et de l’inclusion financière ayant recours aux innovations en Afrique ;
  + Une bonne connaissance en matière d’évaluation institutionnelle et de renforcement des capacités des acteurs ;
  + Un niveau équivalent à master en Finance, Banque, Economie ou équivalent.

L’expert international en finance inclusive et numériqueaura les responsabilités suivantes :

* + Revue documentaire ;
  + Contribution au développement du plan et de la méthodologie d’évaluation ;
  + Conduite des éléments de l’évaluation qui lui sont assignés par le chef de mission ;
  + Contribution aux sessions de mise en commun et de présentation des constats et recommandations de l’évaluation ;
  + Contribution à l’élaboration du rapport.

1. **Le/la consultant (e) national en microfinance et finances inclusives /Evaluateur junior**

Il/elle devra justifier de :

* + Au minimum 7 ans d’expérience en microfinance et finances inclusives;
  + Une bonne connaissance de l’environnement et des acteurs clés du secteur en RDC ;
  + Une bonne connaissance en matière d’évaluation institutionnelle et de renforcement des capacités des acteurs ;
  + Une bonne connaissance des indicateurs de performances des Coopec et IMF et des pratiques optimales en Microfinance ;
  + Un niveau équivalent à master en Finance, Banque, Economie ou équivalent.

Le consultant national en microfinance et finances inclusivesaura les responsabilités suivantes :

* + Revue Documentaire ;
  + Contribution au développement du plan et de la méthodologie d’évaluation ;
  + Conduite des éléments de l’évaluation qui leur sont assignés par le chef de file ;
  + Contribution aux sessions de mise en commun et de présentation des constats et recommandations de l’évaluation ;
  + Contribution à l’élaboration du rapport**.**

1. **Le/la consultant (e) national en finance digitale /Evaluateur junior**

Il/elle devra justifier de :

* + Au minimum 7 ans d’expérience en Finance digitale inclusive ;
  + Une bonne connaissance de l’environnement du numérique en RDC ;
  + Une bonne connaissance en matière d’évaluation institutionnelle et de renforcement des capacités des acteurs ;
  + Une bonne connaissance des indicateurs de performances des Coopec et IMF et des pratiques optimales en digitalisation des services financiers de proximité ;
  + Un niveau équivalent à master en Finance, Banque, Economie ou équivalent.

Le consultant national en finance digitaleaura les responsabilités suivantes :

* + Revue Documentaire ;
  + Contribution au développement du plan et de la méthodologie d’évaluation ;
  + Conduite des éléments de l’évaluation qui leur sont assignés par le chef de file ;
  + Contribution aux sessions de mise en commun et de présentation des constats et recommandations de l’évaluation ;
  + Contribution à l’élaboration du rapport.

# DUREE DE LA MISSION

La mission se déroulera sur une durée de trente (45) jours au maximum, à partir du 1er septembre 2021.

L’évaluation s’étendra sur 45 jours à compter de la date d’arrivée des consultants sur le terrain :

* 2 jours pour la soumission du rapport initial sur la conduite de la mission ;
* 21 jours de séances d’échanges avec les parties prenantes et autres partenaires techniques et financiers, ainsi que la rédaction du rapport d’évaluation provisoire ;
* 1 jour pour l’organisation de la réunion d’examen du rapport provisoire ;
* 6 jours de rédaction du rapport final d’évaluation intégrant les recommandations de la réunion d’examen.

# PRISE EN CHARGE DE LA MISSION

Les coûts de la mission seront supportés par le budget 2021 du Projet ACTIF/PNUD/UNCDF sur un financement de L’Ambassade de Suède.

1. **INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES**

## XV.1. Composition des offres

### 15.1 1- Offre technique :

Elle devra comprendre :

* Une lettre de motivation spécifiant le mandat (candidature pour être le /la consultant (e ) 1, 2, 3 ou 4 )
* Le(s) CV du ou des consultant(e)s ;
* Une proposition méthodologique contenant la compréhension des termes de référence ;
* Un chronogramme d’exécution des activités.

### 15.1 2- Offre financière :

Elle comprendra la décomposition du prix global et forfaitaire et le sous-détail des prix hors taxes en dollars américains.

Les offres seront dépouillées par une commission technique, un contrat sera conclu entre le PNUD et le prestataire retenu. En cas de besoin, le PNUD et UNCDF se réservent la possibilité d’un dialogue avec le consultant(e)s retenus de façon à clarifier les éléments méthodologiques avant signature du contrat.

**ANNEXES AUX TERMES DE REFERENCE**

Annexe 1 : **Modèle de rapport d’évaluation (versions intermédiaire et finale du rapport final)**

1. Page de couverture (Nom de l’intervention évaluée, date de l’évaluation et du rapport, Pays de l’intervention évaluée, noms des évaluateurs et organisations auxquelles ils/elles sont affilié-e-s et nom de l’organisation initiant l’évaluation
2. Sommaire
3. Liste des abréviations
4. Résumé Exécutif
5. Introduction
6. Contexte, objectif et approche méthodologique
7. Objet de l'évaluation
8. Méthodes utilisées dans l'évaluation
9. Contraintes et limites de l'étude menée
10. Analyse des informations quantitatives et qualitatives.
11. Conclusions et enseignements tirés (par ordre de priorité)
12. Recommandations
13. Annexes du rapport d’évaluation
    * TDR de l’évaluation
    * Planning de l’évaluation
    * Liste des personnes ou groupes interviewés ou consultés et des sites visités
    * Liste des documents d’aide révisés
    * Cadre des résultats du Projet

Annexe 2 : Documents de projet à examiner (la liste n’est pas exhaustive)

* Documents de projet ACTIF et des partenaires de mise en œuvre
* Rapports de mission
* Rapports annuels et final du Projet
* Comptes rendus comité de pilotage et investissement ;
* Comptes rendus des revues annuelles
* Plan de suivi évaluation
* Plan de travail annuel (2018, 2019, 2020, 2021)
* Informations financières
* Autres documents jugés utiles et nécessaires.

**Annexe 2**: Matrice d’évaluation du projet ACTIF remplie

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **QUESTION D’EVALUATION N°1 :**  **PERTINENCE** | | **Dans quelle mesure les objectifs d'une intervention de développement correspondent aux priorités nationales et de manière plus spécifique aux besoins des hommes et des femmes identifiés lors de l’élaboration du programme dans les zones d’intervention?** | | |
|  | | **Conclusions et sources d’information** | | |
|  | | Le Projet ACTIF est aligné avec le Plan National Stratégique de Développement (PNSD) 2019-2023, dont la vision de développement à long terme est : « En 25 ans, les potentiels des secteurs extractifs et agricoles de la RDC auront été mis en valeur, dans l’optique de construire une économie diversifiée à croissance inclusive et à revenu intermédiaire, qui vise à vaincre la pauvreté ». La première orientation stratégique du PNDS est intitulée : Valorisation du capital humain, développement social et culturel. L’objectif stratégique qui y associé, c’est de réaliser la dimension de la croissance inclusive qui induit l’inclusion sociale. Pour être inclusive, la croissance doit impliquer dans sa réalisation comme dans la répartition de ses retombées, tous les principaux acteurs sociaux (ménages, firmes, jeunes, femmes, nationaux, étrangers...). Pour cette inclusivité sociale, on doit prioriser les activités facilitant le développement humain par un accès massif aux services sociaux de base (santé, éducation, habitat...). Aussi, l’une des priorités du PNSD dans cette première orientation stratégique est la lutte contre la pauvreté et la marginalisation sociale et insertion des groupes vulnérables (P13).  Au niveau stratégique, le Projet ACTIF, appuie la mise en œuvre de quelques domaines clés de la feuille de route nationale pour l’inclusion financière (2016-2021), qui définit les priorités nationales relatives à l’amélioration de l’inclusion financière en RDC. Cette feuille est axée sur les conclusions du diagnostic, contenues dans «Making Access Possible: Rapport de diagnostic sur l’inclusion financière en RDC 2016». Nous pouvons citer entre autres la priorité N°6, qui vise à « renforcer les institutions et le cadre pour garantir un environnement favorable et soutenir les innovations dans le secteur tout en assurant une couverture territoriale dans les zones peu ou non desservies ».  En droite ligne avec les priorités nationales définies dans le Plan National Stratégique de Développement (PNSD), le Projet ACTIF vise à la réduction de l’exclusion financière en RDC en contribuant à la mise en œuvre de certaines priorités de la Feuille de route de l’inclusion financière, notamment celles axées sur l’impact sur les utilisateurs finaux.  Le Projet ACTIF contribue aussi à la réalisation, des Objectifs de Développement Durable (ODD), notamment ceux relatifs à l’atténuation de la pauvreté, à la croissance inclusive et à la réduction des inégalités et des objectifs nationaux d’atténuation de la pauvreté.  L’enquête auprès des parties prenantes a révélé que le projet a répondu aux besoins socio-économiques et à résoudre les problèmes d’exclusion financière, de pauvreté affectant les femmes et les jeunes, 60% de façon excellente et 40% de façon très bonne. (voir en annexe3 : les résultats de l’enquête effectuée auprès des parties prenantes du projet ACTIF). En plus, les clients utilisateurs finaux des services ont une bonne perception avec 39% qui disent que les services financiers correspondent pour la plupart du temps à leurs besoins et un autre 51% déclarent que les services financiers correspondent entièrement à leurs besoins. (voir annexe 3 : enquête auprès des clients utilisateurs des services).  Aux niveaux des clients, micro, méso et macro, les principaux axes d’intervention sont respectivement les suivants :   * Au niveau des clients, le développement et l’adoption du paiement numérique et de l'envoi numérique de fonds grâce à des efforts catalyseurs d’ouverture et d’élargissement des couloirs d’envois de fonds internes et transfrontaliers. * Au niveau micro, le renforcement des capacités des prestataires de services financiers partenaires pour leur permettre de développer des méthodologies innovantes adaptées aux besoins spécifiques des femmes, des hommes et des jeunes. * Au niveau méso, l’amélioration de la viabilité et la gestion des institutions de niveau intermédiaire, à travers l’appui et la formation des institutions de microfinance et des Coopec. * Au niveau macro, le renforcement du cadre de politiques ainsi que du cadre réglementaire et institutionnel de la microfinance afin de contribuer à la mise en œuvre de la feuille de route nationale de l’inclusion financière. | | |
|  | **Sous-questions/Indicateurs** | **Conclusions et sources d’information** | | |
| 1.1 | Dans quelle mesure et de quelles façons le projet ACTIF a-t- il contribué à répondre aux besoins socio-économiques et à résoudre les problèmes de l’exclusion financière, de pauvreté, manque de cohésion sociale, manque de moyens d’existence et de perspectives économiques…, affectant notamment les femmes et les jeunes).    **Indicateurs :**   * Perceptions des parties prenantes concernant la mesure dans laquelle les réponses ont été données pour répondre aux besoins socio-économiques et à résoudre les problèmes de l’exclusion financière, de pauvreté, manque de cohésion sociale, manque de moyens d’existence et de perspectives économiques…, | Par rapport à la satisfaction des besoins socio-économiques et à la résolution des problèmes de l’exclusion financière, il faut remarquer que le Projet ACTIF est pertinent et indispensable dans une stratégie d’appui au développement de l’inclusion financière, à travers ses effets et résultats, à savoir :  -EFFET : D'ici 2020, le secteur financier en RDC est renforcé et est en mesure de de mieux appuyer l’inclusion financière.  Effet 1 : Les prestataires de services financiers en sortent renforcés et répondent aux besoins des groupes cibles  Effet 2 : La viabilité et la gestion des institutions au niveau méso appuyant le secteur de la microfinance se sont améliorées  Effet 3 : Les systèmes de finance numérique et d’envois de fonds sont développés et adoptés par les consommateurs  Effet 4 : Le cadre des politiques ainsi que le cadre réglementaire et institutionnel sont renforcés pour la finance inclusive ;  Effet 5 : Des savoirs et des enseignements tirés sont générés en matière d’'inclusion financière et ils sont partagés aux principales parties prenantes  Les effets escomptés et modalités qui sont tous de grande importance dans le développement de l’inclusion financière notamment : le renforcement des capacités des prestataires de services financiers pour répondre aux besoins des groupes cibles, la professionnalisation de l’association professionnelle des coopératives d’épargne et de crédit, de celle des institutions de microfinance, le développement des services de finance numérique et l’amélioration de l’environnement réglementaire et juridique dans lequel opèrent les prestataires de services financiers et le renforcement des capacités de financement des coopératives d’épargne et de crédit et des institutions de microfinance.  Les Prestataires de Services Financiers, les coopératives d’épargne et de crédit et les Institutions de microfinance bénéficiaires du Projet ACTIF, offrent dans la mesure de leurs possibilités des opportunités appropriées aux femmes et aux jeunes en développant des produits appropriés pour les aider à mener des Activités Génératrices de Revenus (le petit commerce, la restauration, etc.)  La professionnalisation des coopératives et des Institutions de Microfinance, l’amélioration et la diversification des produits, la couverture des zones non encore touchées (les zones rurales notamment), la digitalisation des services financiers, les différents appuis techniques et financiers apportés par le FPM asbl, la supervision, la surveillance et le contrôle du secteur par la BCC, etc., sont en adéquation avec les besoins et attentes du secteur financier inclusif émergent en RDC. Dans un certain sens les autres axes/résultats ont une fonction « d’appui » vers cet axe/résultat central. La configuration des dépenses du Plan d’Action est assez révélatrice de la priorité donnée à cet axe : plus de 55% des dépenses totales du Programme. La pertinence actuelle et future du Projet ACTIF en termes de satisfaction des besoins du secteur est établie puisque que le renforcement des COOPECs et des IMFs est une « condition sine qua non » pour atteindre l’objectif de politique générale de l’inclusion financière en RDC : le défi majeur de la feuille de route l’inclusion financière 2016-2021: «Améliorer le bien-être des ménages, accroître l’efficacité économique et soutenir la croissance en augmentant le pourcentage d’adultes ayant accès au minimum à un service financier formel».  L’objectif de politique générale pour assurer une vision et une orientation dans le cadre de l’inclusion financière en RDC est le suivant: «Améliorer le bien-être des ménages, accroître l’efficacité économique et soutenir la croissance en augmentant le pourcentage d’adultes ayant accès au minimum à un service financier formel partant de 32% (FinScope 2015) à 46%, et en augmentant le pourcentage de ceux qui ont accès à plus d’un produit financier formel allant de 5% à 10% à l’horizon 2021» assurer un accès durable aux services financiers pour les micro entreprises et les ménages à faibles revenus.  **Sources d’information**   * Données provenant d'entretiens avec des informateurs clés : Partenaires au projet, Représentants des institutions étatiques (BCC) et autres parties prenantes (FPM, APROCEC, ANIMF), Représentants des partenaires de l’ONU (PNUD, UNCDF) + représentants des autres donateurs (Ambassade de Suède) * Entrevues avec des informateurs clés | | |
| 1.2 | Dans quelle mesure la stratégie de suivi & évaluation du projet était-elle utile et fiable pour mesurer les progrès vers les résultats de développement et ajuster, prendre des mesures (correctrices) nécessaires à temps réel pour adapter le projet aux besoins des bénéficiaires ?  Indicateurs :   * % des sorties de suivi & et nombre de l’évaluation réalisée | L’analyse du mécanisme de suivi-évaluation du projet révèle qu’il a répondu efficacement aux besoins de management. En effet, il a permis:   * de rendre compte régulièrement de l’état de réalisation du Plan d’Action (PA) du projet; * d’évaluer les effets de la réalisation du PA sur le secteur de l’inclusion financière; * d’évaluer l’atteinte des objectifs de mobilisation de fonds prévus pour la réalisation du PA ; * de permettre au CPP/CGP, avec l’appui de l’Unité Régionale de Microfinance de UNCDF, d’effectuer les ajustements au PA en temps opportun ; * de permettre au CPP/CGP, avec l’appui de l’Unité Régionale de Microfinance de UNCDF, de prendre les mesures nécessaires afin de résoudre les contraintes liées à l’exécution du Plan.   Dans cette optique, l’UGP produit les rapports suivants :  - rapport sur la situation globale du secteur : Présentation des indicateurs du secteur et évolution durant le trimestre et au cours de l’année ;  - rapport sur le niveau de réalisation des activités du PA du Projet qui décrit le niveau de réalisation du plan d’action et en fait une appréciation : en termes d’activités réalisées et sur les changements apportés;  - rapport sur la mobilisation de fonds : information détaillée sur le financement acquis selon chaque source de financement. Les rapports de l’UGP fournissent beaucoup de données et présentent des informations clés sur le secteur et sur la réalisation du projet.  Le mécanisme de suivi mis en place avec la collecte de l’information, le traitement, la présentation et l’analyse constitue un acquis important apprécié par l’ensemble des acteurs consultés.  IL couvre les COOPECs et les IMFs bénéficiaires et leurs Associations Professionnelles respectives (APROCEC et ANIMF), le FPM, et autres prestataires, les administrations impliquées, les autres acteurs institutionnels et les membres-clients bénéficiaires.  Les données du suivi-évaluation sont capitalisées et utilisées dans les prises de décisions stratégiques concernant les prestations de services. En effet, Les rapports annuels des activités ainsi que les rapports financiers annuels sont traités et postés par l’UGP sur le site web de MPTF (Multi-Partner Trust Fund). Les COOPEC et IMFs bénéficiaires des appuis du programme sont également tenus de poster leurs informations dans le portail du MIX Market qui devra permettre de procéder à des comparaisons (benchmarking) au niveau national, régional et international. L’UGP procède à une compilation semestrielle des informations et les transmet au Comité de Pilotage du Projet.  **Sources d’information**   * Données provenant d'entretiens avec des informateurs clés ainsi que les parties prenantes au projet | | |
| 1.3 | Intégration de l'approche genre : dans quelle mesure le projet a su prendre en compte des spécificités des hommes et des femmes à toutes les phases de son cycle ?  Indicateurs :   * % de bénéficiaires déclarant que le service répondait à leurs besoins à travers la promotion de l'égalité entre l’homme et la femme dans tous les aspects de la vie de l'être humain et d'encouragement des hommes vis-à-vis des femmes et en leur confiant certaines responsabilités dans divers aspects de la vie. | Concernant la prise en compte des questions du genre par le projet ACTIF dans ses objectifs, on note une assez bonne pertinence en ce sens qu’il s’est fixé comme objectif à atteindre, au moins 300.000 nouveaux bénéficiaires à faible revenu, dont 55% au moins seront des femmes. Au niveau de l’UGP, il y a dans l’équipe, un Expert en Finances inclusives chargé des volets thématiques genre et Innovation.  Les données de baseline ont permis de repréciser le pourcentage de femmes utilisant des services financiers formels qui se situait à 29% en 2016. Ce pourcentage a évolué au cours des différentes années et se situe à 53% à fin 2021, un peu en deçà de l’objectif initial de 55%.  Suivant les enquêtes auprès des clients utilisateurs finaux des services, 34% pensent que les services répondent toujours aux besoins des femmes et 15% pensent les services répondent parfois aux besoins des femmes.  **Sources d’information**   * Données des groupes de discussion de bénéficiaires (tenues séparément pour les femmes et les filles bénéficiaires) | | |
|  |  |  |  |  |
| **QUESTION D’EVALUATION N°2 :**  **EFFICIENCE** | | **Dans quelle mesure les ressources/intrants (fonds, temps, ressources humaines, etc.) ont conduit à des réalisations dans des limites de coûts acceptables ?** | | |
| 2.1 | Les ressources humaines, matérielles et financières ont- elles été suffisantes pour délivrer les résultats attendus et dans les meilleures conditions. Les ressources informatives (données) ont- elles été disponibles et suffisantes pour informer la planification, la prise de décision et le plaidoyer au quotidien ?  **Indicateurs :**   * Perceptions des parties prenantes de l’estimation des ressources humaines, matérielles et financières si elles ont été disponibles et suffisantes pour informer la planification, la prise de décision et le plaidoyer au quotidien | L’ensemble des ressources humaines, matérielles et financières déployées a permis de délivrer les résultats attendus.  Sur le plan des ressources humaines, dans le document du projet, il est prévu les postes suivants au niveau de l’unité de gestion du projet :   * Un/Une spécialiste en Finance inclusive (SFI), de grade FTA-P4. IL/Elle est chargé de diriger l’équipe de l’Unité de gestion du Projet (UGP). IL/Elle assure la réalisation des résultats du projet, comme expert international en Finance Inclusive et point focal du Projet conjoint « Appui, Changement, Transformation à travers l’Inclusion Financière en RDC » (ACTIF). Il/Elle coordonne toutes les activités du projet, gère/ interagit avec le gouvernement, la banque centrale et tous les partenaires du projet et les fournisseurs de services et travaille pour l'harmonisation des interventions dans le secteur de la finance inclusive en RDC. Il/Elle supervise l’équipe de l’UGP et agit comme conseiller technique du PNUD et UNCDF dans le domaine de la finance inclusive en RDC. Le SFI reçoit les orientations techniques et politiques du Bureau Régional UNCDF pour l’Afrique et du PNUD. * Expert national Finance inclusive (EN/FI). L’expert national Finance Inclusive travaille sous la supervision administrative et technique de l'Expert International, coordonnateur du Projet. Il/Elle appuie le processus de mise en œuvre de la Feuille de route/Stratégie Nationale de Finance Inclusive, la gestion des relations avec les partenaires de mise en œuvre y compris FPM asbl, APROCEC, ANIMF et Prestataires de services financiers soutenus directement par le Projet et Suivi Evaluation des performances ainsi que FinMark Trust pour l’agenda régional avec la SADC. Il/Elle fournit un appui au Ministère en charge du pilotage de la stratégie Nationale de Finance Inclusive, aidant à élaborer des plans d'action qui définissent et hiérarchisent les priorités, les besoins en ressources et les engagements et définissent les rôles des différents ministères. * Un Responsable Administratif et Financier qui est chargé de la gestion des ressources financières, matérielles et humaines du Projet conjoint ACTIF. Il a également une fonction d’appui financier et administratif auprès de l’Unité de Gestion du Projet. * Un expert en Digitalisation et suivi -évaluation * Un associé au Projet   Tout ce personnel recruté a permis de mettre en œuvre les activités prévues et ainsi d’atteindre les résultats prévus. IL faut noter néanmoins qu’il y a eu un peu de retard dans le recrutement du personnel national du au processus un peu long de finalisation de ces recrutements sans oublier que certains postes étaient vacants quelque fois. Mais cette situation n’a pas affecté l’atteinte des objectifs du projet  Sur le plan des ressources financières, le budget total alloué au projet est de USD 5 852 274. Près du deux-tiers de ces ressources (64%), soit 3,766,750 USD ont été alloués aux activités de renforcement de capacités des prestataires de services financiers. Les activités contribuant à la viabilité, au bon fonctionnement, au renforcement institutionnel des Associations suivant avec une allocation de 11%. Au total, le renforcement des institutions de microfinance et de leurs associations professionnelles occupent une part importante dans le projet, soit plus de 75% des ressources financières.  Les données du suivi-évaluation sont disponibles et sont capitalisées et utilisées dans les prises de décisions stratégiques concernant les prestations de services. En effet, Les rapports annuels des activités ainsi que les rapports financiers annuels sont traités et postés par l’UGP sur le site web de MPTF (Multi-Partner Trust Fund).  **Sources d’information :**   * Données provenant d'entretiens avec des informateurs clés et les parties prenantes au projet | | |
| 2.2 | Le modèle de gestion proposé par le projet (c'est-à-dire les instruments, les ressources économiques, humaines et techniques, la structure organisationnelle, les flux d'informations, la prise de décision au niveau de la direction) a- t-il été efficient par rapport aux résultats de développement obtenus ?  **Indicateurs :**  Perceptions des parties prenantes concernant la mesure dans le modèle de gestion proposé par le projet.  La mesure dans laquelle les bénéficiaires et autres parties prenantes sentent / perçoivent que les résultats de développement obtenus étaient efficients | Les options de gestion utilisées ont à la fois canalisées, pour le financement de la coopération suédoise (SIDA), du PNUD et de l’UNCDF et parallèles pour le financement FinMArk Trust. L’agent de gestion est le PNUD via le MPTF (Multi-Partnership Trust Fund. La modalité d’exécution retenue est le DIM (Direct Implementation Modality). Suivant cette modalité, le PNUD joue le rôle de partenaire de mise en œuvre. Ainsi, le PNUD a la capacité technique et administrative pour assumer la responsabilité de mobilisation des ressources et de tous les différents inputs nécessaires pour atteindre les résultats attendus du projet. Aussi, le PNUD a assumé la responsabilité de la gestion globale du projet et les comptes rendus de la mise en œuvre du projet. Les procédures appliquées ont été les politiques et procédures en vigueur au niveau du PNUD.  Dans le cadre de cette modalité d’exécution du projet, le PNUD a identifié des partenaires de mise en œuvre de certaines activités compte tenu de leurs avantages comparatifs et de leurs positions et rôles dans le secteur de l’inclusion financière et numérique en RDC. Ainsi le FPM asbl, l’ANIMF, l’APROCEC et d’autres prestataires de Services financiers et techniques ont été identifiés et ont bénéficié d’appui technique et financier, sous forme de subventions, à travers des accords de subventions pour la mise en œuvre des activités du projet.  Au-delà donc de ces options de gestion, force est de constater que dans le cadre de la mise en œuvre du projet, des efforts certains sont déployés pour améliorer les capacités de planification à long terme, de gestion ainsi que les processus décisionnels et l’offre de services financiers innovants et digitaux au niveau des PSFs à travers les actions suivantes :  - collaboration avec le Fond pour l’inclusion financière en RDC - FPM ASBL a porté sur trente-trois projets (33) d’assistance technique direct regroupés en treize (13) plans d’intervention dans secteur de financement des micro-entrepreneurs y compris en milieu rural. Concernant les appuis institutionnels mis en œuvre sur approbation du Comité d’investissement du Projet, les subventions accordées ont porté sur l’acquisition de solutions de gestion plus performantes, la réalisation d’études de satisfaction des clients et d’études de marché pour de nouveaux segments.  - Par ailleurs, les concours directs décidés par le Comité d’investissement du Projet ont permis d’engager des ressources en faveur de deux institutions financières pour le développement de nouveaux produits ciblant les jeunes et les femmes et pour la dotation en Systèmes d’Information et de gestion performants.  - Appui à trois institutions pour le développement de nouvelles approches en milieu rural et péri- urbain touchant en particulier les femmes et les jeunes.  -Concernant les appuis institutionnels mis en œuvre sur approbation du Comité d’investissement du Projet, le suivi de 7 investissements sur l’acquisition de Solution de Gestion (SIG) a été effectué à distance auprès de : Coopec Bantu (Kananga), IMF Maman Tombwama (Gbadolite), IMF Paidek (Bukavu), Coopec Bagira (Bukavu), Coopec Inkisi (Kongo Central), Coopec Guilgal (Kinshasa), Coopec Bomoko (Kinshasa).  - Cinq (05) projets de finance numérique ont été financiers par le projet ;  -En collaboration avec les Associations professionnelles (ANIMF et APROCEC), le Projet ACTIF a œuvré dans la formation et le partage des connaissances sur les opportunités de la finance digitale pour le secteur de la microfinance en RDC.  - Le déploiement de 8 plans d’assistance technique directe dans le contexte de crise Covid-19 visant à stabiliser et corriger la situation des institutions financières partenaires : Akiba Yetu, Camec Mbanza-Ngungu, Cahi, Finca, Hekima, Ifod, Smico et Tujenge Pamoja.  Les résultats globaux satisfaisants obtenus tiennent au fait que les plans annuels de travail ont été plus ou moins efficacement exécutés par l’équipe de gestion du Projet ACTIF, en l’occurrence l’unité de Gestion du Projet (UGP) sous la supervision du CCP et en collaboration avec le CIP. L’analyse des différents rapports d’activités mis à notre disposition (rapports annuels et rapports financiers rapport final de mise en œuvre du PAE/SFI, etc.) conjuguée aux informations issues des entretiens et échanges avec le CCP et la CGP, révèle que la quasi-totalité des actions prévues aux plans annuels successifs de travail a été réalisée, hormis les principales actions suivantes :   * Effet 3 : Les systèmes de finance numérique et d’envois de fonds sont développés et adoptés par les consommateurs ; les obstacles juridiques, liés aux politiques ou obstacles de fait aux flux internes et transfrontaliers de capitaux n’ont pas été supprimés ; Les lignes directrices de la SADC sur l’argent mobile n’ont pas été adoptées et appliquées ; * Effet 5 : Des savoirs et des enseignements tirés sont générés en matière d’'inclusion financière et ils sont partagés aux principales parties prenantes ; des produits « Savoirs » n’ont pas été développés, ni publiés par an ; Les d'activités d’échange Sud-Sud ou Nord-Sud-Sud en matière d'inclusion financière n’ont pas été effectuées du fait de la pandémie du covid19   Sources d’information :   * Données provenant d'entretiens avec des informateurs clés et les parties prenantes au projet | | |
| 2.3 | Les structures de gouvernance mises en place par le projet (Comité de pilotage, Revue annuelle de projet, suivi) ont- elles facilité l’appropriation, la coordination des activités et la meilleure mise en œuvre des activités ? Ont-elles facilité la gestion et la production des produits et des réalisations?  Indicateurs :  La mesure dans laquelle les bénéficiaires et autres parties prenantes sentent / perçoivent que les structures de gouvernance mises en place par le projet, mesure si elles ont facilité l’appropriation, la coordination des activités et la meilleure mise en œuvre des activités en fin mesure si elles ont facilité la gestion et la production des produits et des réalisations | Le Projet ACTIF est doté des organes suivants :   * Comité de Pilotage (CP) : qui est l’organe d’orientation, d’investissement et de suivi de la mise en œuvre du Projet, composé par les partenaires techniques et financiers (PNUD, UNCDF) des Ministères sectoriels impliqués dans la mise du projet (Ministère des Finances, Ministère de l’Agriculture, Ministère des PME, Ministère du Genre) les autorités de tutelle et de supervision (Banque Centrale du Congo), les Associations professionnelles (ANIMF, APROCEC et les structures d’appui et d’accompagnement (FPM asbl), et d’autres partenaires techniques et financiers du Projet. Ce Comité assure la supervision des activités du projet, y compris la validation des rapports annuels et des plans de travail annuels. Le Comité de pilotage siège aussi en Comité d’investissement et se prononce sur les accords de subvention basés sur les performances conclus avec les institutions partenaires de mise en œuvre du Projet ACTIF. * Unité de Gestion du projet : logée au PNUD elle est l’organe d’exécution des décisions prises par le Comité de Pilotage. Son équipe est composé d’un (01) Project manager Spécialiste senior en finance Inclusive, d’un (01) Expert en Finances inclusives chargé des volets thématiques et Innovation et, d’un (01) Expert en Digitalisation et Suivi/Evaluation, d’un (01) Associé au projet et un (01) chauffeur.   Dans la mise en œuvre du projet ACTIF, les interventions au niveau macro et méso sont placées sur la supervision de l’Unité de Gestion du Projet (UGP). Elle travaille de façon étroite avec les départements concernés par la microfinance (Ministères et BCC), les bailleurs de fonds, les Prestataires de Services Financiers (PSF), le FPM ASBL, les Associations professionnelles et autres intervenants du secteur financier.  Sources d’information :  Données provenant d'entretiens avec des informateurs clés et les parties prenantes au projet | | |
| 2.4 | Quel type d'obstacles (administratifs, financiers, coordination et de gestion) que le projet a-t- il rencontrés et dans quelle mesure cela a-t- il affecté son efficacité ?  Indicateurs :  La mesure dans laquelle les bénéficiaires et autres parties prenantes sentent / perçoivent que le projet a rencontré et dans quelle mesure cela a affecté son efficacité | Le projet a subi un peu de retard au démarrage de ces activités. Le recrutement du personnel a été un peu retardé à cause du temps mis dans le recrutement du personnel. IL y a eu aussi des vacances à certains postes sans oublier la pandémie du COVID19 qui a affecté le déroulement normalement des années à cause des mesures de confinement et de distance sociale mises en place en 2020 jusqu’en 2022.  D’après l’enquête effectuée auprès des parties prenantes, 40% des parties prenantes pensent les obstacles (administratifs, financiers, de coordination et de gestion ont affecté faiblement l’efficacité du projet.  Sources d’information :  Données provenant d'entretiens avec des informateurs clés et les parties prenantes au projet | | |
| 2.5 | Dans quelle mesure le Gouvernement et les bailleurs de fonds ont-ils appuyé la mise en œuvre du projet ACTIF ?  Indicateurs :  Perceptions des parties prenantes concernant la mesure dans laquelle le Gouvernement et les bailleurs de fonds ont appuyé la mise en œuvre du projet ACTIF | La mise en œuvre du projet ACTIF s’est faite sous la direction du comité de pilotage qui est l’organe d’orientation, d’investissement et de suivi de la mise en œuvre du projet. Elle regroupe les partenaires techniques et financiers à savoir le PNUD et l’UNCDF et les représentants des Ministères sectoriels : Ministère des Finances, Ministère de l’Agriculture, Ministère des PME, Ministère du Genre, et la Banque Centrale du Congo, le FPM asbl, l’ANIMF, l’APROCEC.  Ce comité se réduit régulièrement et assure la supervision des activités du projet, la validation des rapports annuels et des plans de travail annuels. Ce comité est aussi en même temps le comité d’investissement qui autorise et valide les accords de subventions à signer avec les institutions partenaires de mise en œuvre du projet.  En dehors du PNUD et de l’UNCDF, le projet a bénéficié d’un substantiel financement de coopération suédoise et aussi d’un financement parallèle de Fin Mark Trust.  Concernant le Gouvernement congolais, des contributions en nature ont été apportées pour la mise en œuvre des activités du projet.  **Sources d’information :**  Données provenant d'entretiens avec des informateurs clés et les parties prenantes au projet ; | | |
|  |  |  |  |  |
| **QUESTION D’EVALUATION N°3 :**  **APPROPRIATION DE LA PROCEDURE** | | **L'appropriation de la procédure : L'exercice efficace du leadership par les partenaires nationaux dans les interventions de développement** | | |
| 3.1 | les bénéficiaires directs ou indirects, la communauté, les autorités nationales se sont-ils appropriés le projet en y participant activement ? Avec quels modes de participation (leadership) le processus a-t- il fonctionné ?  Indicateurs :  Perceptions des parties prenantes comment les bénéficiaires directs ou indirects, la communauté, les autorités nationales se sont appropriés du projet en y participant activement et avec quels modes de participation (leadership) le processus a fonctionné | En ce qui concerne l’appropriation du Projet au niveau des IMFs, des COOPECs et des prestataires de Services techniques (APROCEC, ANIMF, FPM), il faut retenir que ces différents acteurs se sont bien appropriés le projet en y participant très activement au niveau des différentes instances de décision et aussi dans la mise en œuvre des différentes activités.  Les différentes parties prenantes du projet ACTIF sont toutes impliquées tout au long de la période de mise en œuvre à travers un certain nombre de mécanismes : (i) des réunions régulières du Comité de pilotage du projet au minimum deux fois par an. Le Comité de pilotage se compose des principales parties prenantes d’ACTIF, y compris le Gouvernement et les responsables de la mise en œuvre ainsi que les bailleurs de fonds du Projet ; (ii) des visites sur terrain effectuées par les membres du Comité de pilotage ; (iii) des visites de suivi quand les conditions sanitaires et de sécurité le permettent (tous les trois ou six mois) aux bénéficiaires de subventions ; et (iv) des rapports officiels trimestriels et annuels.  De manière plus élargie, toutes les parties prenantes nationales du projet ACTIF sont aussi impliquées à travers le Comité de coordination de la Feuille de route nationale pour l’inclusion financière.  **Sources d’informations**   * Interviews * Analyse de documents et de données * Rapports trimestriels de performances et de portée ; * Interviews des PSF/PSTs; * Données sur les produits et les clients des PSF et des PSTs * Données de la Cellule d’Exécution du projet ACTIF ; * Interviews des clients; * Données officielles du Gouvernement | | |
| 3.2 | de quelles façons l'appropriation ou bien le manque d'appropriation ont-ils influencé l'efficacité et l'efficience du projet ?  Indicateurs :  % de bénéficiaires déclarant de quelles façons l'appropriation ou bien le manque d'appropriation ont influencé l'efficacité et l'efficience du projet. | L’appropriation du projet ACTIF par les différentes parties prenantes nationales a permis d’avoir des résultats tangibles au niveau du projet.  D’après les résultats des enquêtes auprès des parties prenantes, 60% des parties prenantes pensent que l’appropriation a influencé très positivement l’efficacité et l’efficience du projet  **Sources d’information :**   * Entrevues avec des informateurs clés * Rapports trimestriels de performances et de portée ; * Interviews des PSF/PSTs; * Données sur les produits et les clients des PSF et des PSTs * Données de la Cellule d’Exécution du projet ACTIF ; * Interviews des clients; * Données officielles du Gouvernement | | |
| 3.3 | Dans quelle mesure la stratégie de partenariat du projet a-t-elle été appropriée et efficace ?  Indicateurs :  % de bénéficiaires déclarant dans quelle mesure la stratégie de partenariat du projet a été appropriée et elle est efficace | Dans la mise en œuvre, des partenariats ont été noués à différents niveaux :   * Au niveau micro ; * Au niveau méso avec l’APROCEC, l’ANIMF et le PFM ; * Au niveau macro avec la Banque Centrale du Congo ;   Ces différents partenaires ont fait l’objet de signature d’accord formel de collaborations avec ces différentes institutions publiques et privées. En fonction des atouts et des avantages comparatifs de ces différentes entités, cela a permis une efficacité des différentes actions menées pour plus d’impact au niveau des bénéficiaires.  D’après l’enquête effectuée auprès des parties prenantes, 60% des partenaires du projet ont confirmé que la stratégie de partenariat utilisée a été appropriée et efficace dans l’atteinte des résultats attendus du projet.  Sources d’information :   * Entrevues avec des informateurs clés * Rapports trimestriels de performances et de portée ; * Interviews des PSF/PSTs; * Données sur les produits et les clients des PSF et des PSTs * Données de la Cellule d’Exécution du projet ACTIF ; * Interviews des clients; * Données officielles du Gouvernement | | |
|  |  |  |  |  |
| **QUESTION D’EVALUATION N°4 :**  **EFFICACITE** | | **Dans quelle mesure les objectifs du projet ACTIF ont-ils été atteints ?** | | |
| 4.1 | Dans quelle mesure le projet a-t- il contribué à livrer les produits et à atteindre les résultats initialement prévus / définis dans le document de projet ?  Indicateurs :  % des produits et résultats atteints en rapport avec les produits et résultats prévus | Pour plusieurs aspects, la plupart des grands produits fixés pour l’atteinte des trois résultats ont été atteints dans la proportion de 33% à près de 211%.  Les indicateurs d’effet relatifs au renforcement du secteur financier et en mesure d’appuyer l’inclusion financière (effet) ont été pour la plupart réalisé dans les proportions de 72%-114%. Il s’agit des indicateurs de portée, d’impact et de croissance des activités du secteur financier.  Quant au renforcement des capacités des prestataires de services financiers (PSF) pour répondre aux besoins des groupes cibles (effet 1), les effets attendus ont presque tous atteints. IL s’agit notamment de l’amélioration des indicateurs de croissance, de l’’introduction de nouveaux produits, de l’amélioration de l’accès des femmes et des jeunes aux innovations en zone rurale, de l’amélioration de l’accès des groupes d’épargne aux prestataires de services financiers et de l’amélioration de la qualité de leur portefeuille de crédit.  En ce qui concerne, l’amélioration de la viabilité et de la gestion des institutions au niveau méso (effet 2), les effets attendus ont été atteints et les taux de réalisation se situent entre 81%-180%. IL s’agit notamment de l’appui aux deux associations professionnelles (APROCEC et ANIMF), de la collaboration entre ces 2 associations et l’adoption des standards universels de la gestion de la performance sociale et de la protection des consommations par les Coopecs et les institutions de microfinance.  Pour ce qui est du renforcement du cadre des politiques et du cadre réglementaire et institutionnel pour la finance inclusive (effet 4), les résultats sont très en deca des attentes, se situant entre 0-50%.  En ce qui concerne le partage des savoirs et des enseignements tirés en matière d’inclusion financière avec les parties (effet 5), les résultats sont très mitigés et varient entre 0-100%.  IL faut noter que trois effets importants (effet 3 et effet 5) devant contribuer directement au développement de systèmes de finance numérique et d’envois de fonds, les activités de renforcement de capacité par les organisations de régulation et de supervision, le partage des savoirs et des enseignements tirés en matière d’inclusion financière n’ont pas pu être réalisés.  Source d’information :   * Groupes de discussion avec les bénéficiaires * Visites conjointes sur le terrain de cinq provinces * Rapports trimestriels de performances et de portée ; * Interviews des PSF/PSTs ; * Données sur les produits et les clients des PSF et des PSTs (services offerts par les PSF/PST choisis) ; * Données de la Cellule d’Exécution du projet ACTIF | | |
| 4.1.1 | Dans quelle mesure et de quelles façons le projet a-t- il contribué à réaliser les Objectifs de Développement Durables ?  Indicateurs :  Perceptions des parties prenantes concernant la mesure dans laquelle le projet contribue pour réaliser les Objectifs de Développement Durables | Quant aux questions liées au développement durable, non seulement il n’y a pas de cibles fixées, mais dans la mise en œuvre, en ce qui concerne principalement le résultat 1, il y a risque à ce que le Projet ACTIF contribue plutôt (même si c’est dans une moindre mesure) à la dégradation de l’environnement en ce sens que bon nombre de clients bénéficiaires des concours financiers des IMFs et des COOPECs opérant en zones rurales sont des producteurs et/ou commerçants de bois de chauffe et/ou de charbon de bois. IL faut néanmoins noter, comme mentionné dans le document du projet, que le projet promeut des initiatives liées aux défis de l’Environnement et du changement climatique notamment en matière d'accès à l'énergie propre en encourageant le développement des produits financiers facilitant l’accès au microcrédit pour l’acquisition de matériels permettant de produire de l'énergie propre) ;  Enfin, en terme d’efficacité au niveau macro-économique, il est avéré que le projet a renforcé l’engagement du Gouvernement vers l’atteinte des ODD du fait que dans sa conception et dans sa mise en œuvre, le projet est en lien avec les objectifs du PNUD dont l’objectif est d’atteindre les ODD et de réduire la pauvreté humaine. Pour aller plus loin, le PNUD, l’UNCDF, le Gouvernement Congolais et les différents acteurs du secteur de la finance inclusive se sont engagés collectivement dans une dynamique de synergie à conduire le projet dont la finalité est de participer à la réduction de la pauvreté et à l’atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD). En d’autres termes, le projet, à travers l’atteinte de ses résultats, contribue à l’amélioration, de manière durable, de la situation socio- économique des populations de la RDC à travers une offre viable et pérenne de produits et de services financiers. Le tableau 12 ci-après présente les résultats générés par cet engagement de la part du Gouvernement Congolais.  IL ressort du tableau 12 qu’au cours de la période d’exécution du projet ACTIF, l’effectif global des clients (sociétaires) des Institutions de Microfinance (IMFs) et des COOPECs a progressé de 25% tandis que celui des clients femmes a progressé de 23,4%. Au même moment les taux de progression des encours de dépôts et de crédits sont respectivement de 30% et de 13,24% mettant ainsi en évidence une nette amélioration de la propension à épargner et de la demande de microfinancement des populations. S’il est vrai que ces résultats cachent beaucoup de disparités entre le milieu rural et le milieu urbain d’une part, et entre couches sociales d’autre part, il n’en demeure pas moins que ces indicateurs sont des facteurs déterminants d’amélioration des revenus, donc de création de richesses et dont l’évidence devra être établie par une étude d’impacts.  Sources d’information :   * Groupes de discussion avec les bénéficiaires * Visites conjointes sur le terrain de cinq provinces * Rapports trimestriels de performances et de portée ; * Interviews des PSF/PSTs ; * Données sur les produits et les clients des PSF et des PSTs (services offerts par les PSF/PST choisis) ; * Données de la Cellule d’Exécution du projet ACTIF | | |
| 4.1.2 | Dans quelle mesure et de quelles façons le projet a-t- il contribué à réaliser les objectifs définis pour les volets concernés ? | Au niveau micro : dix-huit (18) institutions de Microfinance ont bénéficié d’appuis techniques ou financiers, soit pour l’acquisition de nouveau Système d’Information et de Gestion (SIG), le financement de micro petites et moyennes entreprises, le déploiement des agents bancaires dans les provinces et la mise à l’échelle de produits innovants.  Au niveau méso, le Projet ACTIF a contribué à l’amélioration de la viabilité des associations professionnelles (APROCEC et ANIMF). Le projet a apporté des appuis institutionnels pour le fonctionnement de ces deux associations afin de leur permettre de continuer à jouer leur rôle de présentation du secteur et de renforcement des capacités de leurs membres par l’organisation des ateliers de formation sur différents thématiques comme la lutte contre le blanchissement des capitaux et le financement du terrorisme, les normes et standards de la gestion de la performance sociale, l’éducation financière etc.  Au niveau Macro, les capacités de la banque centrale ont été renforcées pour le contrôle et la supervision des coopératives d’épargne et de crédit et des institutions de microfinance. Au moins une fois par an, des contrôles sur pièces et sur place ont été effectués dans différentes provinces du pays (Nord Kivu, Kongo Central, Nord-Ubangi, Kasai Central, Kinshasa, Sud Kivu).  Sources d’information :   * Groupes de discussion avec les bénéficiaires * Visites conjointes sur le terrain de cinq provinces * Rapports trimestriels de performances et de portée ; * Interviews des PSF/PSTs ; * Données sur les produits et les clients des PSF et des PSTs (services offerts par les PSF/PST choisis) ; * Données de la Cellule d’Exécution du projet ACTIF | | |
| 4.2 | Dans quelle mesure le projet a-t- il eu un impact sur la population (Jeunes, femmes, hommes) ?  Indicateurs :  % des bénéficiaires du projet et l’impact du projet sur la population (Jeunes, femmes, hommes) | Le projet a eu un grand impact sur les nouveaux clients, les femmes et les jeunes. Au niveau de la population ciblée au 30 juin 2021 :  - 1 500 339 nouveaux clients actifs dont 46,57% de femmes qui ont bénéficié de produits et services de Microfinance ;  - 15 442 jeunes (dont 5 713,54 jeunes filles soit 37%) sont touchés par les produits de microfinance ;  - 3 Nouveaux produits numériques en faveur de trois institutions des microfinances partenaires : CEAC (Okapi Finances), CAHI (Projet DiMAGI), COOPEC INKISI (Projet Infoset).  - 16 126 nouveaux clients enregistrés pour des services numériques nouveaux ou améliorés sont soutenus dont 50 % de femmes  En comparaison avec la cible qui est de, 50 000 clients additionnels, dont 50% des femmes, on peut dire l’objectif a été atteint, surtout en terme de nouveaux clients, cependant quelque efforts restent à faire pour une meilleure représentation des femmes;  Au niveau des associations professionnelles, les activités de formation et de sensibilisation ont permis:  - De sensibiliser 500 personnes dont 55% des femmes autour de l’éducation financière et produits numériques ;  - d’ouvrir 105 comptes par les étudiants dont 40% par les étudiantes lors de l’atelier de présentation des produits financiers des institutions financières ;  - de sensibiliser 532 femmes en éducation financière.  - De former 1800 enfants en épargne lors de la semaine mondiale de l’argent à Kananga.  Source d’information   * Entrevues avec des informateurs clés * Rapports trimestriels de performances et de portée ; * Interviews des PSF/PSTs; * Données sur les produits et les clients des PSF et des PSTs * Données de la Cellule d’Exécution du PASMIF II ; * Interviews des clients; * Données officielles du Gouvernement | | |
| 4.3 | Dans quelle mesure le projet a-t- il contribué à la promotion de finances inclusive y compris numériques au niveau national et les résultats d'appropriation nationale (mise en œuvre de la feuille de route nationale pour l’inclusion financière, outils de collecte de données etc.) ;  Indicateurs :  La mesure dans laquelle le projet a contribué à la promotion de finances inclusive y compris numériques au niveau national  % des résultats d'appropriation nationale par les parties prenantes dans la mise en œuvre de la feuille de route nationale pour l’inclusion financière, … | Le projet ACTIF a contribué à la promotion de la finance inclusive et numérique. Des évènements de promotion comme la journée internationale de l’épargne a été organisée en Octobre 2020 par FPM et APROCEC. Des activités de sensibilisation des femmes dans le cadre de l’inclusion financière et de l’éducation financière ont été organisées régulièrement par l’ANIMF.  Concernant la finance numérique, beaucoup d’activités d’envergure ont été réalisés avec les IMF et les COOPECs : Des appuis financiers et techniques ont été accordés à deux COOPECS (COOPEC CAHI et COOPEC BAGIRA) pour le développement de services financiers numériques.  Des appuis ont été apportés à certains prestataires de services financiers pour développer des produits innovants qui contribuent à la finance inclusive. IL s’agit de OKAPI FINANCES Plateforme de Gestion et de Crédit Numérique) – INFOSET (plateforme numérique/Solution pour la résilience des MPMEs face à la Pandémie Covid 19) – DIMAGI (Plateforme d’éducation financière et de gestion des groupes d’épargne), qui sont des solutions numériques développées pour le secteur de la finance inclusive.  Le projet a aussi contribué à la mise en place à mettre en place un cadre adéquat pour le développement d’un secteur financier inclusif, notamment : la finalisation du document de la stratégie nationale financière, la mise en œuvre de la feuille de route de l’inclusion financière, la dynamisation de la supervision et la surveillance du secteur et le bon fonctionnement des associations professionnelles (APROCEC-RDC et ANIMF) et du FPM asbl.  Des actions importantes sont encore en cours comme la validation de l’avant-projet de loi sur les COOPEC. La Banque Centrale du Congo a organisé une série de travaux sur la révision de la loi des COOPEC. L’objectif est de refondre la loi des COOPEC ainsi que la loi des IMF afin de les transformer en un texte de loi unique pour la microfinance. Les travaux sur l’avant-projet de loi applicables aux COOPEC sont presque terminés. Il ne reste que la fusion avec la loi des IMF.  Les améliorations des politiques de finance inclusive ainsi induites ont contribué de façon significative à la croissance du secteur comme en témoigne l’évolution des principaux agrégats. Ainsi entre 2018 et 2022, le portefeuille de crédit, le nombre de comptes ouverts et le total de l’épargne ont connu respectivement des hausses de 13,24%, 25% et 30%  **Sources d’information**   * Entrevues avec des informateurs clés * Rapports trimestriels de performances et de portée ; * Interviews des PSF/PSTs; * Données sur les produits et les clients des PSF et des PSTs * Données de la Cellule d’Exécution du PASMIF II ; * Interviews des clients; * Données officielles du Gouvernement | | |
| 4.4 | Dans quelle mesure le projet a-t- il contribué à améliorer l’autonomisation des femmes, le dialogue et la cohésion sociale entre les populations.  Indicateurs :  La mesure dans laquelle le projet a contribué à améliorer l’autonomisation des femmes, le dialogue et la cohésion sociale entre les populations | Les Prestataires de Services Financiers, les Institutions de Microfinance et les COOPEC bénéficiaires du Projet, offrent dans la mesure de leurs possibilités des opportunités appropriées aux femmes en développant des produits appropriés pour les aider à mener des Activités Génératrices de Revenus (le petit commerce, l’agriculture, l’élevage, la restauration, etc.).  Pour ce qui concerne la couverture des besoins financiers des femmes par les services financiers et non financiers livrés par les PSFs appuyés par le projet, il ressort des indicateurs de résultats présentés dans le tableau 9 que l’effectif des clients femmes a cru de 57% entre 2019 et 2021 mais la proportion de femmes clientes reste élevée mais stable et situe en moyenne à 46% entre 2019 et 2021.  Il ne nous a pas été possible de disposer de données qui puissent permettre d’apprécier dans quelle mesure les besoins de ces clients ont été couverts ou pas, un dispositif approprié de collecte et de traitement de données n’étant pas prévu par le projet à cet effet. Il en est de même pour l’exploration de nouveaux segments de marchés ainsi que de l’ouverture à plus de concurrence et de l’ouverture du marché pour les populations à faible revenu. L’une des limites du projet est de ne pas su mettre en place un système de mesure et d’analyse des indicateurs de performances sociales des Institutions financières bénéficiaires.  Concernant le dialogue et la cohésion sociale, le projet n’a pas contribué directement dans ces domaines mais les outils développés et les facilités mises en place ont contribué au financement des activités menées par les populations et constituent des facteurs favorisant la paix et la cohésion sociale. Des activités complémentaires du bureau du PNUD en RDC particulièrement dans les régions de l’Est ont contribué beaucoup plus sur ces aspects.  Sources d’information :   * Entrevues avec des informateurs clés * Rapports trimestriels de performances et de portée ; * Interviews des PSF/PSTs; * Données sur les produits et les clients des PSF et des PSTs * Données de la Cellule d’Exécution du PASMIF II ; * Interviews des clients; * Données officielles du Gouvernement | | |
| 4.5 | Dans quelle mesure le projet a- t-il pris en compte l’’approche axée sur les droits dans les efforts de développement, mettant en évidence que le projet a su répondre aux revendications des ayants droit et que les garants de ces droits respectent leurs obligations.  Indicateurs :  La mesure dans laquelle les parties prenantes sentent / perçoivent que le projet prend en compte l’approche axée sur les droits et le projet a su répondre aux revendications des ayants droits. | Le projet ACTIF n’a pas vraiment pris en compte l’approche axée sur les droits dans les efforts de développement. D’autres projets mis en œuvre par le bureau du PNUD à l’Est du pays et dans d’autres provinces adressent ces aspects. Néanmoins, il y a eu des actions comme les MUSO, le relèvement communautaire et des actions en direction des déplacés de guerre et les ex-combattants. Des formations et des appuis financiers ont été mis en place pour aider ces groupes cibles à mener des activités génératrices de revenu et à se prendre progressivement en charge.  Sources d’information :   * Entrevues avec des informateurs clés * Données provenant d'entretiens avec des informateurs clés et des parties prenantes (FPM, APROCEC, ANIMF) | | |
| 4.6 | Dans quelle mesure le projet ACTIF a-t-il contribué au renforcement des capacités institutionnelles des Prestataires de services financiers, des Associations professionnelles et des Institutions Publiques ?  Indicateurs :  La mesure dans laquelle les parties prenantes sentent / perçoivent que le projet a contribué au renforcement des capacités institutionnelles des Prestataires de services financiers et autres parties prenantes au projet | Le projet ACTIF a beaucoup contribué au renforcement des capacités des Prestataires de services financiers, des deux (02) associations professionnelles, du FPM et de la Banque Centrale (BCC)  Au niveau des prestataires de services financiers, le projet ACTIF a contribué à renforcer l’efficacité opérationnelle des institutions financières partenaires pour leur permettre d’offrir des services d’épargne, crédit ou transferts d’argent répondant aux besoins des micro-entrepreneurs, hommes, femmes, jeunes y compris en milieu rural. Le projet les a appuyés à acquérir des solutions d’information et de gestion (SIG) adaptées pour permettre à ces institutions de se rendre performant et de se positionner dans les innovations offertes par la banque à distance et la finance digitale au profit de leurs clients et membres.  Tous ces appuis aux prestataires de services financiers ont contribué significativement à la professionnalisation des systèmes financiers de proximité pour améliorer le bien-être des ménages à faibles revenus et des micro-entrepreneurs, à accroitre l'efficacité́ économique et à soutenir la croissance.  Le tableau n°1 en annexe (Portefeuille d’appuis continus du Projet ACTIF en juin 2021) dresse la liste des institutions partenaires du Projet ACTIF et les appuis réalisés par le FPM asbl ainsi que les autres appuis institutionnels du Projet suivant décision du Comité d’investissement.  -Au niveau des associations professionnelles (APROCEC et ANIMF), le projet a apporté des appuis pour le bon fonctionnement de ces associations. IL a aussi accompagné la mise en œuvre des activités du plan d’affaires de l’APROCEC par l’appui à l’organisation des formations pour ses membres  Au niveau méso, le Projet ACTIF contribue à améliorer la viabilité des institutions qui soutiennent les intérêts collectifs et les capacités dans le secteur à savoir : l’Association Professionnelle des Coopératives d’Epargne et de Crédit (APROCEC) et l’Association Nationale des Institutions de Microfinance (ANIMF). Entre 2019 et 2021, le Projet ACTIF a continué à faire le suivi sur son appui au fonctionnement de ces deux associations. Les activités suivantes sont à relever :  Pour l’APROCEC : organisation d’un atelier d’évaluation des besoins en renforcement des capacités des acteurs du secteur financiers sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme avec les partenaires suivants : BCC/CENAREF, Ambassade des Etats-Unis ;  Formation des Experts SPTF sur l’utilisation de l’outil TIA dans SPI4.  Pour l’ANIMF : des activités contribuant notamment à sensibiliser les femmes dans le cadre de l’inclusion financière : organisation à Kinshasa d’un atelier de sensibilisation les hommes et femmes (étudiants) dans les 5 modules du Programme National d’Education Financière (Gestion budgétaire, Epargne, Crédit, Négociation financière et Finances numériques.  A travers le partenariat entre le Projet ACTIF et le FPM, les prestataires de services financiers ont été renforcées. Au total de 2018 à 2020, 4 COOPEC (TUJENGE PAMOJA, CAMEC MBANZA NGUNGU, COOPEC CAHI, COOPEC Akiba Yetu) et 6 IMFs (PAIDEK SA, IFOD, FINCA RDC, SMICO, HEKIMA, VISIONFUND) et une (01) Banque ( Afriland First Bank) couvrant les zones rurales ciblées du projet ont bénéficié d’assistance technique directe. Ce partenariat a aussi permis de renforcer les capacités des ressources humaines des COOPEC et des IMFs : douze (12) sessions de formation ont été organisées au bénéfice de 300 agents et cadres des institutions financières.  Source d’information   * Entrevues avec des informateurs clés * Données provenant d'entretiens avec des informateurs clés et des parties prenantes (FPM, APROCEC, ANIMF) | | |
|  |  |  |  |  |
| **QUESTION D’EVALUATION N°. 5**  **SOUTENABILITE/DURABILITE** | | **Probabilité que les avantages du projet se maintiennent à long terme.** | | |
| 5.1. | une stratégie de durabilité, y compris le renforcement de la capacité des parties prenantes nationales, a été développée ou mise en œuvre par le projet (stratégie de sortie)  Indicateurs :   * Dispositions alternatives pour suppléer le retrait du PNUD/UNCDF * Identification d’institutions capables d’assurer la continuité des services à la fin du Projet ACTIF | L’objectif principal des interventions du projet ACTIF est de renforcer la capacité et la viabilité des divers partenaires impliqués dans la mise en œuvre du projet. Ainsi, les différents appuis et assistance techniques fournis permettent l’adoption de modèles de financement durables, la modernisation des Prestataires de Services Financiers, l’adoption des innovations et de meilleures pratiques, un changement de culture, de nouveaux modèles de prestation, des approches centrées sur l'utilisateur, et de nouveaux partenariats et modèles commerciaux. Tout ceci ensemble, permet d'assurer une baisse des coûts d’exploitation et des risques, une confiance accrue des consommateurs envers les PSF et, de manière plus générale, des modèles durables. Ces améliorations permettent aux PSF de pénétrer davantage le marché MPME à moyen/faible revenu, tant dans la période du projet et bien qu’au-delà.  Des interventions portant sur l'autonomisation des Prestataires de Services Financiers, y compris l'assistance technique, les activités liées à l’octroi ou non de subventions, s’arrêteront avec l'annonce officielle de la fin du décaissement de l'aide, mais le suivi effectué auprès des bénéficiaires se fait sur une période plus longue pour mesurer l'impact escompté. Les organisations soutenues sont alors des exemples pour les autres PSF et projets en RDC, ce pour assurer une reproduction durable.  IL faut aussi noter que l’évaluation de PASMIF II a mis en évidence la nécessité pour le projet qui lui succède (le présent projet ACTIF) d’assurer une continuité des activités, la consolidation des acquis des deux premières phases de PASMIF et l’élaboration de plans adéquats de sortie/retrait. Il en résulte que l’adhésion à ACTIF de chaque bénéficiaire de subvention (par ex. FPM asbl ou les prestataires de services) est subordonnée à la présentation d’un plan de sortie/retrait qui est discuté et validé, de manière explicite, par les parties prenantes concernées. Les accords de performance conclus reflètent également de tels plans de sortie/retrait ainsi que l’exigence de durabilité.  Enfin, en ce qui concerne l’inclusion d’une stratégie de sortie dans la conception du projet, aucune stratégie claire n’est mise en place quant à un processus de retrait graduel des bailleurs et les perspectives d’auto-prise en charge des bénéficiaires. Par exemple pour les associations professionnelles (APROCEC et ANIMF) appuyées, il s’avère indispensable de prévoir un plan d’autonomisation graduelle de ces associations.  **Source d’information**   * Entrevues avec des informateurs clés * Données provenant d'entretiens avec des informateurs clés et des parties prenantes (FPM, APROCEC, ANIMF), Des divers rapports | | |
| 5.2 | Si les mécanismes financiers et économiques ont été mis en place pour assurer la continuité du flux de bénéfices en cours une fois que l’aide touchera à sa fin ?  Indicateurs :   * Nombre d’indicateurs dans les contrats et plans de travail annuels * Plans de travail approuvés par le Conseil de Pilotage * Les PSF/PSTs ont été associés en amont à la conception du projet ACTIF puis à sa mise en œuvre et son évaluation * Les appuis de l’Cellule d’Exécution pour encourager les PSF/PSTs à la pérennité | Le Projet ACTIF a intégré dès le départ un certain nombre d’éléments qui permettent de limiter la dépendance des bénéficiaires du programme à ses financements :  - Des accords de subventions ont été signés avec des parties prenantes importantes du secteur de l’inclusion financière. Ces accords sont clairement définis dans le temps, c’est-à-dire contiennent des durées de mise en oeuvre. Même s’il y a eu des prolongations, il n’y a pas d’ambiguïtés sur sa durée et donc sa fin.  - Les subventions allouées aux IMFs, COOPECs et autres prestataires de services financiers ou techniques ne financent pas de coûts récurrents. Ces subventions financent le plus souvent, le renforcement de capacités et les acquisitions d’équipements et de matériels. Les financements sont cohérents avec les plans d’affaires des bénéficiaires et définis en fonction de leurs besoins, mais restent souvent inférieurs aux demandes formulées par les IMF, les COOPECs, les associations et les autres parties prenantes, les encourageant ainsi à nouer d’autres partenariats pour diversifier les sources de financement quand c’est possible et limiter leur dépendance vis-à-vis du Projet;  - Les associations professionnelles (APROCEC et ANIMF) ont bénéficié du financement pour l’organisation des formations par le cadre du projet, qui ont permis de contribuer à ses recettes, en tant que prestataire, conformément à leurs plans d’affaires respectifs, et de surcroît de constituer un vivier de formateurs locaux (sur les modules par exemple l’éducation financière).  **Source d’informations**   * Entrevues avec des informateurs clés * Données provenant d'entretiens avec des informateurs clés et des parties prenantes (FPM, APROCEC, ANIMF), Des divers rapports | | |
| 5.3 | Si les modalités organisationnelles appropriées (dans le secteur public ou privé) ont été appliquées et que les cadres politiques et de régulation ont été mis en place et soutiendront la continuité des bénéfices. ?  Indicateurs :   * Nombre d’indicateurs dans les contrats et plans de travail annuels * Plans de travail approuvés par le Conseil de Pilotage * Les PSF/PSTs ont été associés en amont à la conception du projet ACTIF puis à sa mise en œuvre et son évaluation   Les appuis de l’Cellule d’Exécution pour encourager les PSF/PSTs à la pérennité | En termes des politiques en matière de l’inclusion financière, il est avéré que le projet a efficacement joué un rôle visible dans l’amélioration du cadre légal et règlementaire du secteur de la microfinance en RDC, notamment la révision de la loi sur les COOPECs et sa fusion avec les lois et règlements régissant tout le secteur, ceci en collaboration avec l’organe de tutelle, de supervision et de surveillance du secteur, en l’occurence la Banque Centrale du Congo.  L’évidence de l’appui du Pojet à l’amélioration du cadre institutionnel au travers d’appuis multiformes à la finalisation et l’adoption de la Stratégie Nationale d’Inclusion Financière, au renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles des associations professionnelles, du Comité de suivi de la feuille de route sur l’inclusion financière, le financement de certaines activités et actions de cette feuille de route.  Le niveau de supervision et de surveillance du secteur a cru de façon marquée depuis le début de l’année 2019. Des avancées sont observables autant pour le contrôle des IMFs et des COOPECs que pour la confiance que les usagers leur portent. IL y a eu des appuis à la Banque Centrale du Congo pour la mise en place d’un applicatif pour la publication du taux effectif Global (TEG), la collecte de données désagrégées sur l’inclusion financière et le développement de l’IDES (Inclusive Digital Economy Scorecard), qui est un outil politique qui aide les gouvernements à fixer des priorités qui favorisent la transformation numérique tout en réduisant la fracture numérique. L'IDES est un outil central de la stratégie de l’UNCDF "Ne laisser personne de côté à l'ère numérique". C’est un outil qui identifie les principales contraintes du marché qui entravent le développement d'une économie numérique inclusive et aide à fixer les bonnes priorités avec les parties prenantes publiques et privées dans chaque pays pour favoriser une économie numérique qui ne laisse personne de côté.  Source d’informations :   * Entrevues avec des informateurs clés, données provenant d'entretiens avec des informateurs clés et des parties prenantes (FPM, APROCEC, ANIMF), des divers rapports | | |
| 5.4 | Si la capacité institutionnelle requise (systèmes, structures, personnel, compétence, etc.) existe pour assurer cette durabilité   * Nombre d’indicateurs dans les contrats et plans de travail annuels * Plans de travail approuvés par le Conseil de Pilotage * Les PSF/PSTs ont été associés en amont à la conception du projet ACTIF puis à sa mise en œuvre et son évaluation   Les appuis de l’Cellule d’Exécution pour encourager les PSF/PSTs à la pérennité | Le projet a beaucoup contribué au développement et au renforcement des capacités institutionnelles des différents acteurs appuyés tout le long de la durée du projet.  Le projet a aidé à améliorer les capacités institutionnelles des associations professionnelles (APROCEC et ANIMF), qui sont maintenant mieux organisées et mieux fonctionnelles avec des organes de gouvernance qui lui assure plus de visibilité institutionnelle et opérationnelle. Les membres de ces associations sont représentés au niveau de leurs Conseils d’Administration, ce qui leur permet une meilleure collaboration et participation aux activités des associations qui sont actuellement des cadres de concertation et d’échanges sur les grands défis et enjeux du secteur. Le projet, grâce à ces programmes de renforcement de capacités, a contribué à l’amélioration au renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles des associations professionnelles qui sont maintenant en mesure de mieux jouer leur rôle de renforcement des capacités de leurs membres, de représentation et de défense des intérêts du secteur, de fournir des informations sur le secteur, de mener des campagnes de sensibilisation, d’assoir une bonne collaboration avec les IMFs et les COOPECs et d’avoir plus de stabilité.  A travers les programmes de renforcement de capacités aux associations professionnelles, le projet a contribué, dans une certaine mesure, à développer et à améliorer les capacités institutionnelles et opérationnelles des IMFs et des Coopératives. De nombreuses formations ont été organisées sur des thématiques variés et divers : techniques de plaidoyer, normes de performances sociales, Egalité genre, la gouvernance au niveau des COOPEC, l’éducation financière des clients, les services financiers numériques, l’efficacité, l’efficience et la productivité des COOPECs, la gestion des risques de liquidité et de solvabilité, l’assurance, l’élaboration des plans de continuité, le financement des achaines de valeur agricoles, les outils de gestion des échéanciers.  Ces différentes formations ont permis de renforcer les compétences des dirigeants, du personnel et des clients. Ceci va assurer la durabilité des actions par la mise en œuvre des différents notions et connaissances reçues tout le long de ses formations.  Les appuis apportés à la direction de la surveillance des intermédiaires financiers a permis :  - D’assurer un appui opérationnel pour la supervision, la surveillance et le contrôle du secteur ;  - De mettre en place un système de reporting qui, quand bien même embryonnaire, permet la collecte, le traitement et la capitalisation des données sur le secteur ;  - D’ assurer un appui sur le plan opérationnel en termes de surveillance et de contrôle du secteur ;  - D’améliorer la transparence dans l’application des taux d’intérêt par la mise en place d’une application pour la publication du taux effectif Global pour protéger les clients contre les abus ;  Tous ces acquis et compétences développés dans le pays vont perdurer au-delà du projet et vont contribuer à impacter positivement le développement du secteur financier.  **Source d’informations**   * Entrevues avec des informateurs clés, Données provenant d'entretiens avec des informateurs clés et des parties prenantes (FPM, APROCEC, ANIMF), Des divers rapports | | |

**Annexe 3**: Résultats de l’enquete auprès des parties prenantes

**1 = très faible, 2 = faible, 3 = bon, 4 = très bon, 5 = excellent, N/A= non-disponible**

|  |  | | **Nombre** | | | | | | **Pourcentage** | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Question d’évaluation Question N°** | **Sous-questions** | | **1** | **2** | **3** | **4** | **5** | **N/A** | **1** | **2** | **3** | **4** | **5** | **N/A** |
| **1. Pertinence : La mesure dans laquelle les objectifs 1. Pertinence : La mesure dans laquelle les objectifs d'une intervention de développement correspondent aux priorités nationales et de manière plus spécifique aux besoins des hommes et des femmes identifiés lors de l’élaboration du programme dans les zones d’intervention** | 1.1 | Dans quelle mesure et de quelles façons le projet ACTIF a-t- il contribué à répondre aux besoins socio-économiques et à résoudre les problèmes de l’exclusion financière, de pauvreté, manque de cohésion sociale, manque de moyens d’existence et de perspectives économiques…, affectant notamment les femmes et les jeunes). | 0 | 0 | 0 | 3 | 2 | 0 | 0% | 0% | 0% | 60% | 40% | 0% |
| 1.2 | Dans quelle mesure la stratégie de suivi & évaluation du projet était-elle utile et fiable pour mesurer les progrès vers les résultats de développement et ajuster, prendre des mesures (correctrices) nécessaires à temps réel pour adapter le projet aux besoins des bénéficiaires ? | 0 | 0 | 2 | 1 | 2 |  | 0% | 0% | 40% | 20% | 40% |  |
| 1.3 | Intégration de l'approche genre : dans quelle mesure le projet a su prendre en compte des spécificités des hommes et des femmes à toutes les phases de son cycle ? | 0 | 0 | 0 | 4 | 1 | 0 | 0% | 0% | 0% | 80% | 20% | 0% |
|  | 1.3 | Dans quelle mesure le projet a su prendre en compte des spécificités des hommes et des femmes à toutes les phases de son cycle ? |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **2.Efficience : Mesure dans laquelle les ressources/intrants (fonds, temps, ressources humaines, etc.) ont conduit à des réalisations dans des limites de coûts acceptables. En d’autres termes, l’évaluation devra permettre de mesurer le changement dans les produits et les effets observés.** | 2.1 | Dans quelle mesure les ressources humaines, matérielles et financières ont-elles été suffisantes pour délivrer les résultats attendus et dans les meilleures conditions. Dans quelle mesure les ressources informatives (données) ont- elles été disponibles et suffisantes pour informer la planification, la prise de décision et le plaidoyer au quotidien ? | 0 | 1 | 1 | 3 | 0 | 0 | 0 | 20% | 20% | 60% | 0% | 0% |
|  | 2.2 | Dans quelle mesure le modèle de gestion proposé par le projet (c'est-à-dire les instruments, les ressources économiques, humaines et techniques, la structure organisationnelle, les flux d'informations, la prise de décision au niveau de la direction) a- t-il été efficient par rapport aux résultats de développement obtenus ? | 0 | 0 | 1 | 2 | 2 | 0 | 0% | 0% | 20% | 40% | 40% | 0% |
|  | 2.3 | Dans quelle mesure les structures de gouvernance mises en place par le projet (Comité de pilotage, Revue annuelle de projet, suivi) ont- elles facilité l’appropriation, la coordination des activités et la meilleure mise en œuvre des activités ? et dans quelle mesure elles ont facilité la gestion et la production des produits et des réalisations ? | 0 | 0 | 2 | 2 | 1 | 0 | 0% | 0% | 40% | 40% | 20% | 0% |
|  | 2.4 | Dans quelle mesure les obstacles (administratifs, financiers, coordination et de gestion) ont-ils affecté l’efficacité du projet ? | 0 | 0 | 2 | 1 | 1 | 1 | 0% | 0% | 40% | 20% | 20% | 20% |
|  | 2.5 | Dans quelle mesure le Gouvernement et les bailleurs de fonds ont-ils appuyé la mise en œuvre du projet ACTIF ? | 0 | 0 | 0 | 4 | 0 | 1 | 0% | 0% | 0% | 80% | 0% | 20% |
| **3. L'appropriation de la procédure : L'exercice efficace du leadership par les partenaires nationaux dans les interventions de développement** | 3.1 | Dans quelle mesure les bénéficiaires directs ou indirects, la communauté, les autorités nationales se sont ils appropriés le projet en y participant activement ? | 0 | 0 | 0 | 4 | 1 | 0 | 0% | 0% | 0% | 80% | 20% | 0% |
|  | 3.2 | Dans quelle mesure l'appropriation ou bien le manque d'appropriation ont-ils influencé l'efficacité et l'efficience du projet ? | 0 | 0 | 3 | 2 | 0 | 0 | 0% | 0% | 60% | 40% | 0% | 0% |
|  | 3.3 | Dans quelle mesure la stratégie de partenariat du projet a-t-elle été appropriée et efficace ? | 0 | 0 | 0 | 3 | 2 | 0 | 0% | 0% | 0% | 60% | 40% | 0% |
| **4.** Efficacité : Mesure dans laquelle les objectifs du projet ACTIF ont été atteints. | 4.1 | Dans quelle mesure le projet a-t- il contribué à livrer les produits et à atteindre les résultats initialement prévus / définis dans le document de projet ? | 0 | 0 | 2 | 0 | 3 | 0 | 0% | 0% | 40% | 0% | 60% | 0% |
|  | 4.1.1 | Dans quelle mesure et de quelles façons le projet a-t- il contribué à réaliser les Objectifs de Développement Durables ? | 0 | 0 | 0 | 5 | 0 | 0 | 0% | 0% | 0% | 100% | 0% | 0% |
|  | 4.1.2 | Dans quelle mesure le projet a-t- il contribué à réaliser les objectifs définis pour les volets concernés ? | 0 | 0 | 1 | 2 | 1 | 1 | 0% | 0% | 20% | 40% | 20% | 20% |
|  | 4.2 | Dans quelle mesure le projet a-t- il eu un impact sur la population (Jeunes, femmes, hommes) ? | 0 | 0 | 2 | 2 | 1 | 0 | 0% | 0% | 40% | 40% | 20% | 0% |
|  | 4.3 | Dans quelle mesure le projet a-t- il contribué à la promotion de finances inclusive y compris numériques au niveau national et les résultats d'appropriation nationale (mise en œuvre de la feuille de route nationale pour l’inclusion financière, outils de collecte de données etc.) ; | 0 | 1 | 1 | 2 | 1 | 0 | 0% | 10% | 10% | 20% | 10% | 0% |
|  | 4.4 | Dans quelle mesure le projet a-t- il contribué à améliorer l’autonomisation des femmes, le dialogue et la cohésion sociale entre les populations ? | 0 | 0 | 2 | 3 | 0 | 0 | 0% | 0% | 40% | 60% | 0% | 0% |
|  | 4.5 | Dans quelle mesure le projet a- t-il pris en compte l’’approche axée sur les droits dans les efforts de développement, mettant en évidence que le projet a su répondre aux revendications des ayants droit et que les garants de ces droits respectent leurs obligations ? | 0 | 2 | 0 | 3 | 0 | 0 | 0% | 40% | 0% | 60% | 0% | 0% |
|  | 4.6 | 1. Dans quelle mesure le projet ACTIF a-t-il contribué au renforcement des capacités institutionnelles des Prestataires de services financiers, des Associations professionnelles et des Institutions Publiques ? | 0 | 0 | 1 | 2 | 2 | 0 | 0% | 0% | 20% | 40% | 40% | 0% |
| Soutenabilité/Durabilité : Probabilité que les avantages du projet se maintiennent à long terme | 5.1 | Dans quelle mesure une stratégie de durabilité, y compris le renforcement de la capacité des parties prenantes nationales, a -t-elle été développée ou mise en œuvre par le projet (stratégie de sortie) ? | 0 | 0 | 2 | 2 | 1 | 0 | 0% | 0% | 40% | 40% | 20% | 0% |
|  | 5.2 | Dans quelle mesure les mécanismes financiers et économiques ont été mis en place pour assurer la continuité du flux de bénéfices en cours une fois que l’aide touchera à sa fin ? | 0 | 0 | 3 | 2 | 0 | 0 | 0% | 0% | 60% | 40% | 0% | 0% |
|  | 5.3 | Dans quelle mesure des modalités organisationnelles appropriées (dans le secteur public ou privé) ont été appliquées et que les cadres politiques et de régulation ont été mis en place et soutiendront la continuité des bénéfices. ? | 0 | 0 | 1 | 1 | 3 | 0 | 0% | 0% | 20% | 20% | 60% | 0% |
|  | 5.4 | Dans quelle mesure la capacité institutionnelle requise (systèmes, structures, personnel, compétence, etc.) existe pour assurer cette durabilité ? | 0 | 0 | 2 | 3 | 0 | 0 | 0% | 0% | 40% | 60% | 0% | 0% |

**Annexe 4** : Résultats de l’enquête auprès des clients utilisateurs des services

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| ﻿ |  | a | b | c | d | e | f | a | b | c | d | e | f |
|  |  | nombre | | | | | | pourcentage | | | | | |
| 1 | Depuis quand utilisez-vous les services de cette IMF ou COOPEC ? |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  | a. Moins d’un an | 15 |  |  |  |  |  | 11% |  |  |  |  |  |
|  | b. 1 à 3 ans |  | 60 |  |  |  |  |  | 42% |  |  |  |  |
|  | c. Plus de 3 ans |  |  | 63 |  |  |  |  |  | 44% |  |  |  |
| 2 | **Est -ce que les services financiers correspondent à vos besoins ?** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  | a. pas vraiment | 10 |  |  |  |  |  | 7% |  |  |  |  |  |
|  | b. la plupart du temps |  | 55 |  |  |  |  |  | 39% |  |  |  |  |
|  | c. Entièrement |  |  | 72 |  |  |  |  |  | 51% |  |  |  |
|  | d. Pas d’opinion |  |  |  | 3 |  |  |  |  |  | 2% |  |  |
| 3 | Est-ce que les services financiers se sont améliorés depuis que vous les utilisez ? |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  | a. Ils sont les mêmes | 22 |  |  |  |  |  | 15% |  |  |  |  |  |
|  | b. Ils sont meilleurs |  | 58 |  |  |  |  |  | 41% |  |  |  |  |
|  | c. Ils ont de meilleure qualité |  |  | 57 |  |  |  |  |  | 40% |  |  |  |
|  | d. Pas d’opinion |  |  |  | 5 |  |  |  |  |  | 4% |  |  |
|  | e. |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 4 | Est-ce que les services sont plus proches de votre lieu d’habitation par rapport aux services que vous utilisez auparavant ? |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  | a. Oui | 90 |  |  |  |  |  | 63% |  |  |  |  |  |
|  | b. Non |  | 47 |  |  |  |  |  | 33% |  |  |  |  |
|  | c. Ne les utilisaient pas avant |  |  | 1 |  |  |  |  |  | 1% |  |  |  |
| 5 | Est-ce que les services offerts par votre IMF sont-ils moins chers que les services utilisés avant ? |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  | a. Ne les utilisaient pas avant | 20 |  |  |  |  |  | 14% |  |  |  |  |  |
|  | b. Oui |  | 98 |  |  |  |  |  | 69% |  |  |  |  |
|  | c. Non |  |  | 8 |  |  |  |  |  | 6% |  |  |  |
|  | d. Presque la même chose |  |  |  | 11 |  |  |  |  |  | 8% |  |  |
|  | e. Ne sait pas |  |  |  |  | 3 |  |  |  |  |  | 2% |  |
| 6 | Comment compareriez- vous les services de votre IMF avec d’autres fournisseurs de services que vous connaissez ou vous avez utilisé ? Banques, coopecs, etc.) |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  | a. Ne les a pas utilisés avant | 32 |  |  |  |  |  | 23% |  |  |  |  |  |
|  | b. Ils sont les mêmes |  | 13 |  |  |  |  |  | 9% |  |  |  |  |
| ﻿ | c. Ils sont meilleurs |  |  | 35 |  |  |  |  |  | 25% |  |  |  |
|  | d. Ils sont beaucoup mieux |  |  |  | 55 |  |  |  |  |  | 39% |  |  |
|  | e. Sans opinion |  |  |  |  | 7 |  |  |  |  |  | 5% |  |
|  | f. |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| ﻿7 | Est-ce que les informations reçues de l’IMF expliquent de façon claire et compréhensible? |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  | a. Information n’est pas disponible | 0 |  |  |  |  |  | 0% |  |  |  |  |  |
|  | b. Non |  | 0 |  |  |  |  |  | 0% |  |  |  |  |
|  | c. Parfois |  |  | 25 |  |  |  |  |  | 18% |  |  |  |
|  | d. La plupart du temps |  |  |  | 68 |  |  |  |  |  | 48% |  |  |
|  | e. Toujours |  |  |  |  | 45 |  |  |  |  |  | 32% |  |
|  | f. Sans opinion |  |  |  |  |  | 2 |  |  |  |  |  | 1% |
| 8 | Si vous êtes une femme, pensez-vous que les services que vous recevez correspondent-ils à vos besoins? |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  | a. Je ne sais pas | 47 |  |  |  |  |  | 33% |  |  |  |  |  |
|  | b. Non |  | 0 |  |  |  |  |  | 0% |  |  |  |  |
|  | c. Parfois |  |  | 6 |  |  |  |  |  | 4% |  |  |  |
|  | d. La plupart du temps |  |  |  | 22 |  |  |  |  |  | 15% |  |  |
|  | e. Toujours |  |  |  |  | 48 |  |  |  |  |  | 34% |  |

**Annexe 5 :** Liste des personnes interviewées et liste des sites de projets visités

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Nom et Prénoms | Fonction | Institutions |
| 1 | Albert Bongo Monzongo | Expert National en finances Inclusives et innovation | UGP |
| 2 | Monah Andriambalo | Spécialiste Finance Inclusive | UGP |
| 3 | Franky Obota | Chargée de Programme, Expert Genre/Innovations | UGP |
| 4 | Chantal Bobo | Associé au Programme | UGP |
| 5 | Jean Claude THETIKA | Directeur Général | FPM |
| 6 | NDAYA ILUNGA | Directrice Adjointe (DSFI) | BCC |
| 7 | Mr. André NKUSU | Secrétaire Permanent | APROCEC |
| 8 | André MAYALA |  | ANIMF |
| 9 | JUSTIN BIRINDWA | DGA | COOPEC CAHI |
| 10 | MWAMI NALUESHE FRANCK | Responsable des finances | COOPEC CAHI |
| 11 | RICHARD KALALU | Responsable de l’administration | COOPEC CAHI |
| 12 | RUGAMIKA CHARLIE | Responsable de contrôle interne et conformité | COOPEC CAHI |
| 13 | MADAME RIFINE TIREZI | Auditrice | COOPEC CAHI |
| 14 | THYERRY KUSINGAMINE | Responsable des opérations | COOPEC CAHI |
| 15 | RAMAZANI VALENTIN | Responsable marketing | COOPEC CAHI |
| 16 | KAZA RUVUNANGIZA | Chargé de projet digitalisation | COOPEC CAHI |
| 17 | RAMAZANI | DG | IMF PAIDEK |
| 18 | JOSEPH KAKULE | Assistant du DG | IMF PAIDEK |
| 19 | MADAME GUILAINE MUHEBE | Chef d’agence principale | IMF PAIDEK |
| 20 | CHRISTOPHE BIRINDWA | Gérant | COOPEC BAGIRA |
| 21 | MADAME CECILE MAPENDO | PCA | COOPEC BAGIRA |
| 22 | FAUSTIN BASOMA | VPCA | COOPEC BAGIRA |
| 23 | JEAN BOSCO MBANZA | Administrateur | COOPEC BAGIRA |
| 24 | PACIFIQUE NDAGANO | DG | IMF SMICO |
| 25 | LAURENT YAMBA | DG | IMF HEKIMA |
| 26 | JEAN MÉDARD MUTEBA | DGA | FPM ASBL |
| 27 | CHARLOTE MAKULU | Chef des projets | Coopération suédoise |
| 28 | FREDERIC KALALA | PCA | IMF GUILGAL |
| 29 | FLORENCE LUNGUNGU | Gérante | COOPEC BOMOKO |
| 30 | DAMASE FUTI MAVUNGU | Gérant | CAMEC INKISI |
| 31 | MAYIKULU | Auditrice interne | CAMEC INKISI |
| 32 | BABY MFUNDANI | Vérificateur | CAMEC INKISI |
| 33 | MASENGO MAYIVANGWA | Chargé d’administration et finances | CAMEC INKISI |
| 34 | EMMANUEL DIKILU | Chargé des opérations | CAMEC INKISI |
| 35 | LUKUIKILA KINZOMBA | Chargé d’épargne | CAMEC INKISI |
| 36 | MESHAK DINA | DGA | IMF Maman Tombwama |
| 37 | Jean Papy MENIKO | Directeur des Ressources Humaines | IMF Maman Tombwama |
| 38 | Jeannot YOGO | Officier de crédit | IMF Maman Tombwama |
| 39 | François NTOLO MULUMBAYI | Gérant | COOPEC BANTU |
| 40 | Georges KABWAKI MUYAYA | Président du CA | COOPEC BANTU |

**Annexe 6 :** Liste des documents d’aide révisés

* Documents de projet ACTIF et des partenaires de mise en œuvre
* Rapports de mission
* Rapports annuels et final du Projet
* Comptes rendus comité de pilotage et investissement ;
* Comptes rendus des revues annuelles
* Plan de suivi évaluation
* Plan de travail annuel (2018, 2019, 2020, 2021)
* Informations financières
* Autres documents jugés utiles et nécessaires.

**Annexe 7 :** Cadre des résultats du projet

|  |  |
| --- | --- |
| 75% et plus | Réalisé |
| 50-74% | Moyennement réalisé |
| 0-49% | Non réalisé |

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Résultats/Effets escomptés | Indicateurs d’effet | Valeur de référence en 2016/Baselines | Valeur escomptée (Cible) 2021 | Valeur obtenue en) 2021 et FINAL | Taux de réalisation | Observations |
| **EFFET :**  **D'ici 2020, le secteur financier en RDC est renforcé et est en mesure de de mieux appuyer l’inclusion financière.** | Pourcentage de la population adulte utilisant des services financiers formels | 32% | 75 000 | 56 025 | 75% |  |
| Pourcentage de femmes utilisant des services financiers formels | 29% | 41 250 | 29 617 | 72% |  |
| Nombre de clients de microfinance (IMF), 000 | 1 879 | 2 450 | 2 618\* | 103% | Données de 2020 |
| Nombre de femmes clientes de microfinance, 000 | 936 | 1 300 | 1 117\* | 86% | Données de 2020 |
| Moyenne annuelle de l’encours de crédit chez les établissements de microfinance (en million de dollars US) | 135 | 200 | 153\* | 77% | Données de 2020 |
| Moyenne annuelle de l’encours d’épargne chez les établissements de microfinance (en million de dollars US) | 177 | 225 | 256\* | 114% | Données de 2020 |
| **Effet 1**  **Les prestataires de services financiers en sortent renforcés et répondent aux besoins des groupes cibles** | Hausse du nombre de clients dans les institutions bénéficiaires | NA | 300 000 | 509 484 | 170% |  |
| Pourcentage de femmes clientes après des institutions bénéficiaires | 49.8% | 55% | 47% | 85% |  |
| Pourcentage de jeunes (<25 ans) clients auprès des institutions bénéficiaires | TBC | 15% | 15 442 ( 10,3%) en juin 2021) | 69% |  |
| Nombre de nouveaux produits / innovations | NA | 4 | 7 | 175% |  |
| Nombre de clients utilisant les nouveaux produits / innovations | NA | 30 000 | 42 718 | 142% |  |
| Nombre de nouveaux jeunes / femmes / clients ruraux utilisant les services financiers en raison des innovations | NA | 16 752 | 15 442 | 92% |  |
| *Nombre de membres des groupes d'épargne ayant des liens avec les prestataires de services financiers formels* | NA | 20 000 | 42 101 | 211% |  |
| Diminution de la taille moyenne des prêts dans les PSF appuyés (ou autre indicateur pour le revenu moyen des clients ciblés) | NA | 10% | 7,8% en juin 2021 | 78% |  |
| Amélioration du portefeuille à risques (PAR) des IMF appuyés (90 jours) | NA | 6% | 7,8% en juin 2021 | 130% |  |
| % du personnel et des administrateurs des institutions appuyées (IMF, Coopec) qui sont des femmes | TBC | 50% | 36% | 72% |  |
| Effet 2 :  La viabilité et la gestion des institutions au niveau méso appuyant le secteur de la microfinance se sont améliorées | L’ANIMF et l’APROCEC s’autofinancent | Un appui est requis | X | XX | 100% |  |
| Coopération efficace entre les 2 organisations et entre les PSF, les membres regroupés au sein de groupes (MUSO, VSLA) et les groupes bénéficiaires de l'approche 3X6 | NA | 14772 (membres musos) | 11 905 (membres muso et autres groupes | 81% |  |
| Nombre de membres d’IMF adoptant les normes SPTF dans le cadre de leurs stratégies / KPI | NA | 10% | 18%\* | 180% | Valeur pour 2020 |
| Effet 3  Les systèmes de finance numérique et d’envois de fonds sont développés et adoptés par les consommateurs | Hausse des envois de fonds formels suite aux interventions menées (envois internes et transfrontaliers de fonds) | NA |  |  |  |  |
| Nombre d'obstacles juridiques, liés aux politiques ou obstacles de fait aux flux internes et transfrontaliers de capitaux supprimés | NA |  |  |  |  |
| Les lignes directrices de la SADC sur l’argent mobile sont adoptées et appliquées | NA |  |  |  |  |
| Effet 4  Le cadre des politiques ainsi que le cadre réglementaire et institutionnel sont renforcés pour la finance inclusive | % des activités annuelles de la Feuille de route/Stratégie mises en œuvre par rapport à celles du Plan | NA | 60%\* | 30% | 50% | \*Valeur cible pour 2020 |
| Nombre d'activités annuelles mises en œuvre dans le cadre de la Feuille de route/Stratégie qui traitent des questions de genre dans l'inclusion financière | NA | 3 | 1 | 33% |  |
|  | Nombre d'activités de renforcement de capacités réalisées pour renforcer la capacité des organismes de régulation /supervision | NA | 2 | 0 | 0% |  |
|  | Nombre de lois/règlements pertinents modifiés et autres instruments développés et diffusés. | NA | 2 | 1 | 50% |  |
| Effet 5 :  Des savoirs et des enseignements tirés sont générés en matière d’'inclusion financière et ils sont partagés aux principales parties prenantes | Nombre de produits « Savoirs » développés / publiés par an | NA | 2 | 0 | 0% |  |
| Nombre d'activités d’échange Sud-Sud ou Nord-Sud-Sud effectuées en matière d'inclusion financière | NA | 1 | 0 | 0% |  |
| % de conformité aux recommandations du CP | NA | 90% | 90% | 100% |  |
| Nombre de rapports d'avancement des travaux et d'évaluation publiés | NA | 4 | 4 | 100% |  |

**Annexe 8 :** Plan de travail de la mission

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Mois | Jour | Nom et Prénoms | Institutions | Lieu |
| Janvier | 21 | André NKUSU | APROCEC | Kinshasa |
|  | 21 | André MAYALA | ANIMF | Kinshasa |
|  | 21 | JEAN CLAUDE THETIKA | FPM ASBL | Kinshasa |
|  | 24 | JUSTIN BIRINDWA | COOPEC CAHI | Bukavu |
|  | 24 | MWAMI NALUESHE FRANCK | COOPEC CAHI | Bukavu |
|  | 25 | RICHARD KALALU | COOPEC CAHI | Bukavu |
|  | 25 | RUGAMIKA CHARLIE | COOPEC CAHI | Bukavu |
|  | 26 | MADAME RIFINE TIREZI | COOPEC CAHI | Bukavu |
|  | 25 | THYERRY KUSINGAMINE | COOPEC CAHI | Bukavu |
|  | 25 | RAMAZANI VALENTIN | COOPEC CAHI | Bukavu |
|  | 25 | KAZA RUVUNANGIZA | COOPEC CAHI | Bukavu |
|  | 24 | RAMAZANI | IMF PAIDEK | Bukavu |
|  | 24 | JOSEPH KAKULE | IMF PAIDEK | Bukavu |
|  | 25 | MADAME GUILAINE MUHEBE | IMF PAIDEK | Bukavu |
|  | 25 | CHRISTOPHE BIRINDWA | COOPEC BAGIRA | Bukavu |
|  | 25 | MADAME CECILE MAPENDO | COOPEC BAGIRA | Bukavu |
|  | 25 | FAUSTIN BASOMA | COOPEC BAGIRA | Bukavu |
|  | 25 | JEAN BOSCO MBANZA | COOPEC BAGIRA | Bukavu |
| Février | 1 | PACIFIQUE NDAGANO | IMF SMICO | Goma |
|  | 1 | François NTOLO MULUMBAYI | COOPEC BANTU | KANANGA |
|  | 3 | LAURENT YAMBA | IMF HEKIMA | Goma |
|  | 9 | MESHAK DINA | DGA | IMF Maman Tombwama |
|  | 10 | Jean Papy MENIKO | Directeur des Ressources Humaines | IMF Maman Tombwama |
|  | 11 | Jeannot YOGO | Officier de crédit | IMF Maman Tombwama |
|  | 11 | NDAYA ILUNGA | BCC | Kinshasa |
|  | 11 | CHARLOTE MAKULU | Coopération Suédoise | Kinshasa |
|  | 18 | FREDERIC KALALA | IMF GUILGAL | Kinshasa |
|  | 19 | FLORENCE LUNGUNGU | COOPEC BOMOKO | Kinshasa |
|  | 7 | DAMASE FUTI MAVUNGU | CAMEC INKISI | Kisantu |
|  | 8 | MAYIKULU | CAMEC INKISI | Kisantu |
|  | 9 | BABY MFUNDANI | CAMEC INKISI | Kisantu |
|  | 8 | MASENGO MAYIVANGWA | CAMEC INKISI | Kisantu |
|  | 8 | EMMANUEL DIKILU | CAMEC INKISI | Kisantu |
|  | 8 | LUKUIKILA KINZOMBA | CAMEC INKISI | Kisantu |

1. SPIRE: Special Projects Implementation Review Exercise [↑](#footnote-ref-1)
2. Http://www.unevaluation.org/ethicalguidelines. [↑](#footnote-ref-2)
3. Http://www.unevaluation.org/unegcodeofconduct [↑](#footnote-ref-3)